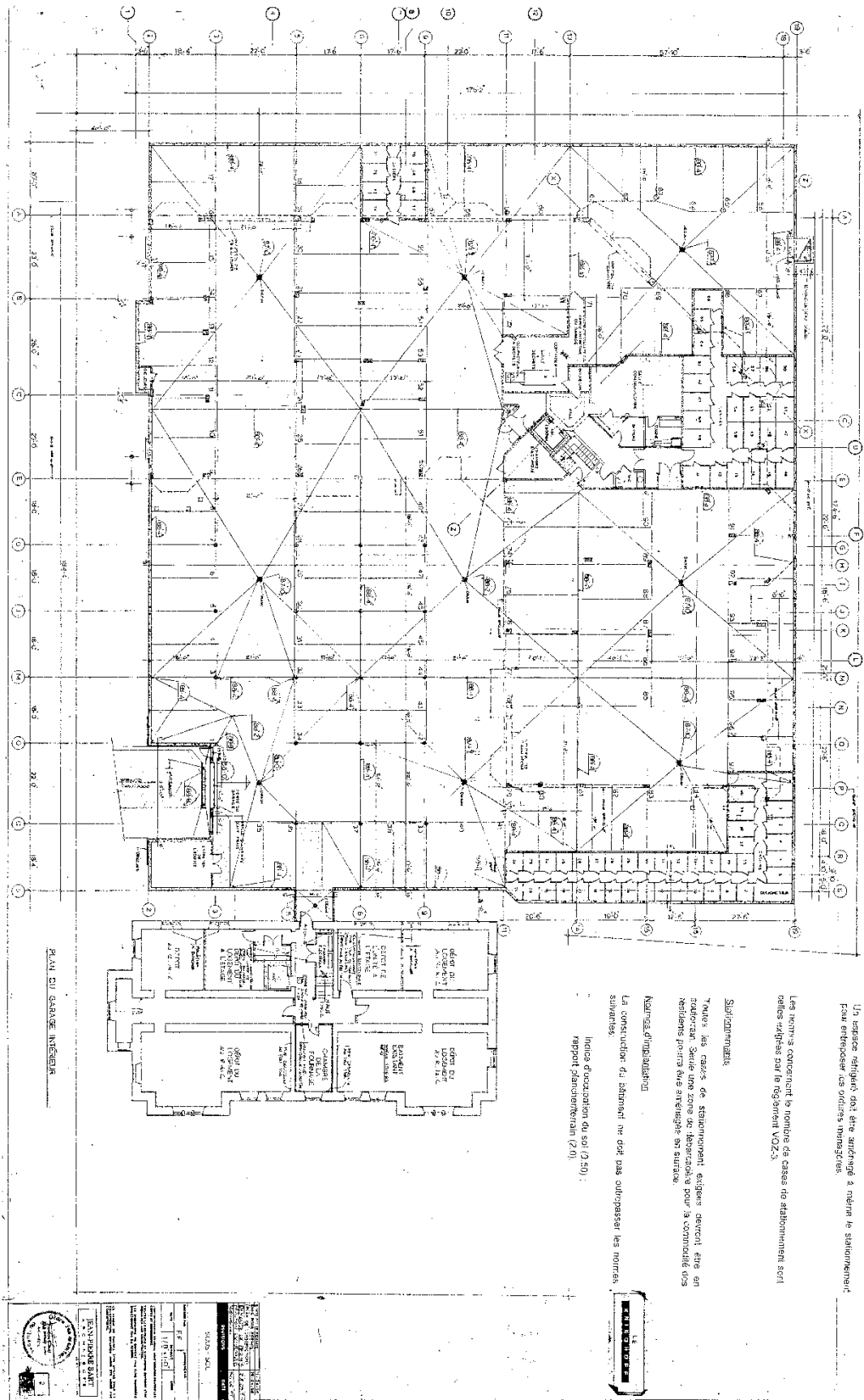


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

PROJET DE CONSTRUCTION
 1314804 ET 1314805
 PLAN DE CONSTRUCTION APPROUVÉ
 ÉMIS LE 17/03/2014
 À QUÉBEC

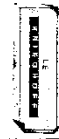
PROJET DE CONSTRUCTION
 1314804 ET 1314805
 PLAN DE CONSTRUCTION APPROUVÉ
 ÉMIS LE 17/03/2014
 À QUÉBEC

Détails architecturaux
 Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles aménagés.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles régies par le règlement VOZS.

Stationnement
 Toutes les cases de stationnement existantes devront être en adéquation. Seule une zone de dépassement pour le comble des résidences pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie
 La construction de l'édifice ne doit pas outrepasser les normes suivantes:
 Règles d'occupation du sol (O.S.)
 règlement d'urbanisme (Z.U.)



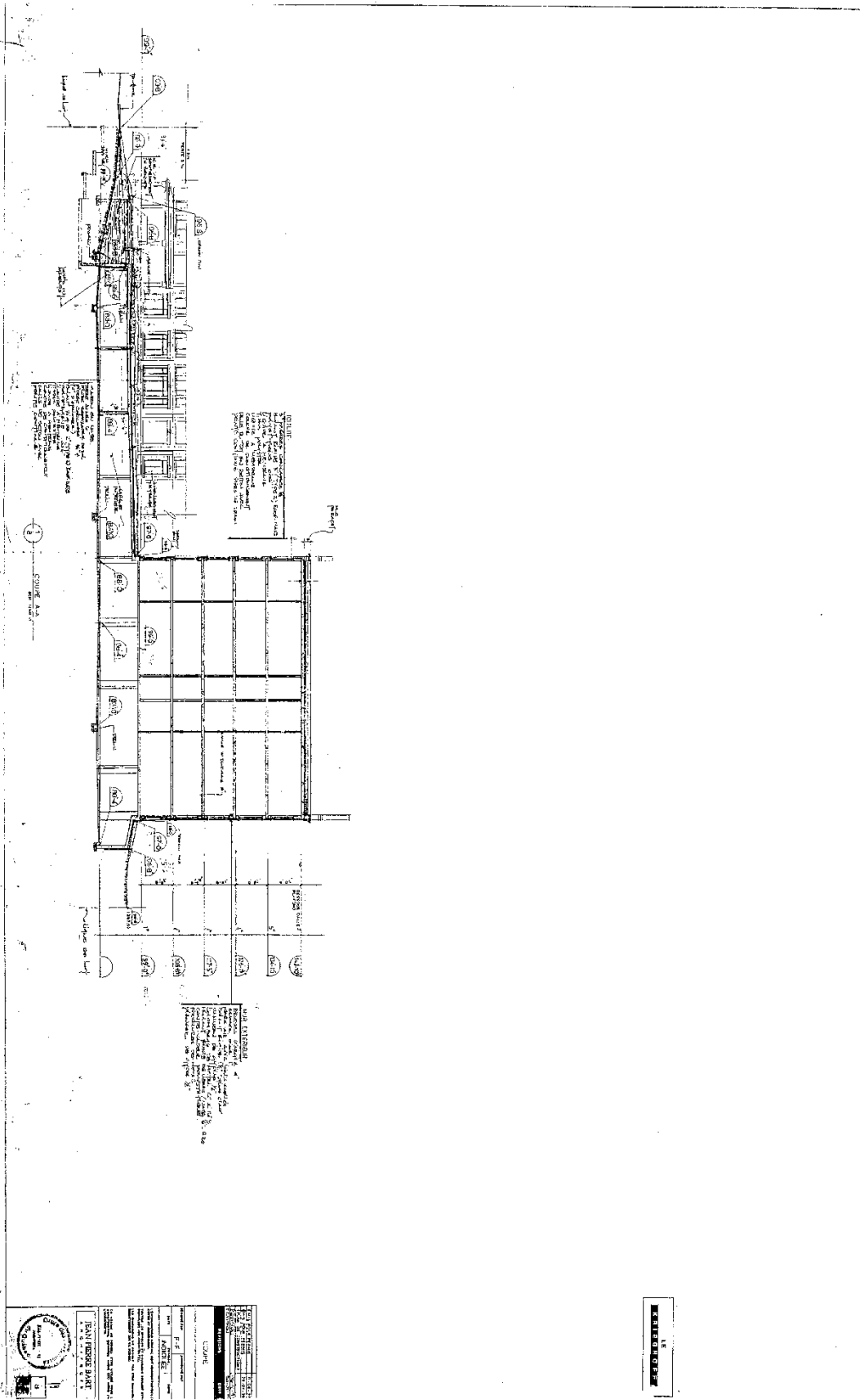
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



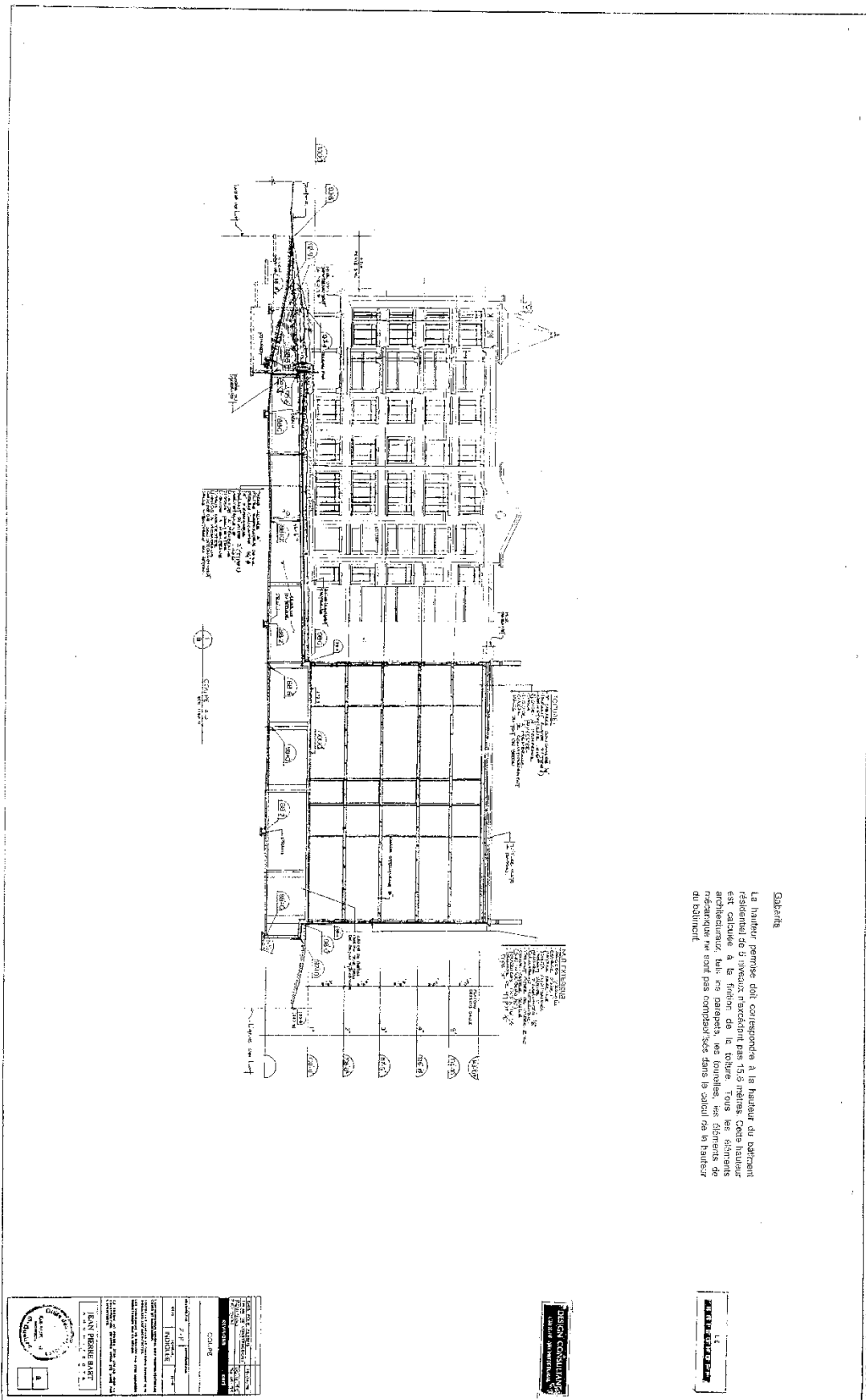
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 et les hauteurs de 3 niveaux maximum ne sont pas incluses. Cette hauteur
 est celle de la toiture, tous les éléments architecturaux
 tels que les cheminées, les cheminées de
 ventilation ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN-FRANÇOIS MARTEL Architecte No. 12345, Québec, P.É.	
COLLABORATEUR M. M. M.	DATE 2023
PROJET Construction de...	CLIENT M. M. M.

JEAN-FRANÇOIS MARTEL
 Architecte
 No. 12345, Québec, P.É.

M. M. M.

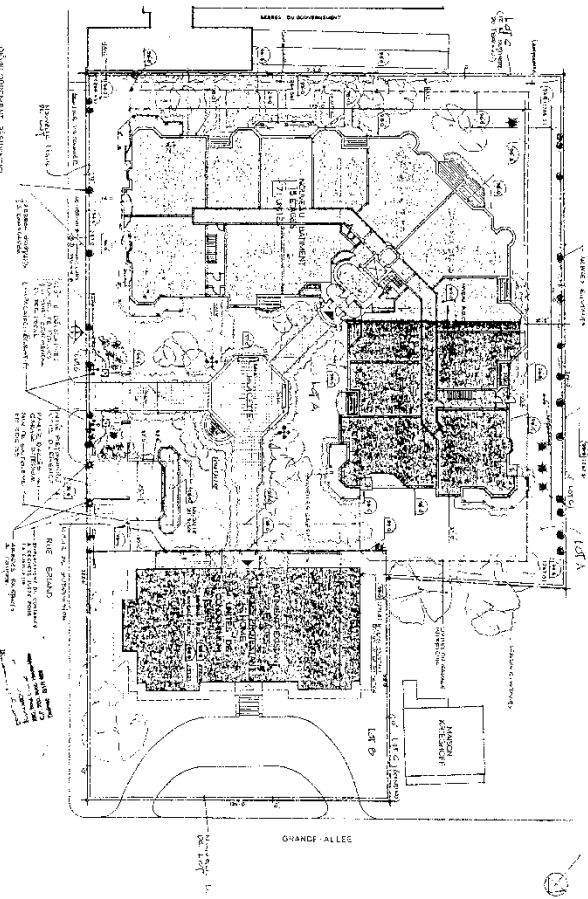


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



DE DÉSIGNATION DE LA ZONE

VILLE DE QUÉBEC, DÉPARTEMENT D'URBANISME

PROJET DE CONSTRUCTION, RÉNOUVELLEMENT D'UN BÂTIMENT EXISTANT, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT EN ANNEXE ET D'UN BÂTIMENT DE CONDOMINIUM

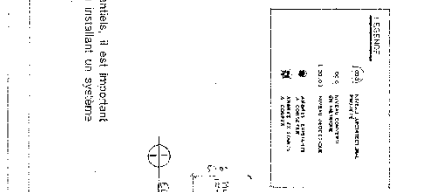
PROJET 15104-15105

PROJET	PROJET 15104	PROJET 15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105

PROJET 15104-15105

RECAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES

PROJET	PROJET 15104	PROJET 15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105



Vision

Compte tenu du nombre de résidents potentiels, il est important d'assurer un contexte urbain sécuritaire en installant un système de sécurité adéquat à l'extérieur du bâtiment.

Sécurité

Merci de s'éloigner entre les bâtiments

Une distance d'un moins 7 m doit séparer le "Ladies Pavilion Home" de la nouvelle construction.

Arrangement des bâtiments

La cour avant sert tout sur terrain Brand peut être pourvue d'un dôme. On cherchera aussi à conserver la majorité des arbres en bordure. On cherchera aussi à conserver la majorité des arbres en bordure, dans la mesure où ils s'intégreront bien avec les nouvelles constructions. Les bâtiments proposés et la durée de vie de ces arbres est finale, sauf s'ils devaient être remplacés.

Niveau du terrain

Le niveau moyen du terrain est approximativement la même que celui des voisins et devra le demeurer après la construction de ce bâtiment.

État des lieux existants

Le bâtiment existant "Ladies Pavilion Home" devra être conservé comme un bâtiment local à être de préserver son même caractère architectural. Aucune partie du nouveau bâtiment ne devra s'appuyer à ce dernier.

Il faut tenir compte de la présence de la Maison Kinghoff en ce qui concerne l'arrangement, rajouter l'ancien bâtiment la cour arrière de cette résidence patrimoniale.

Autres détails

Une élève devra délimiter la propriété en face de la rue Brand. Ce mur sera en pierre ou en béton coulé et les supports seront composés d'éléments de décoration.

Un relevé des arbres existants sur le site devra être fait. Ce relevé devra permettre de connaître le nombre d'arbres à conserver. Le plan d'aménagement exigé devra identifier les plantations à conserver et celles prévues sur le site.

PROJET	PROJET 15104	PROJET 15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105
PROJET	15104	15105



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

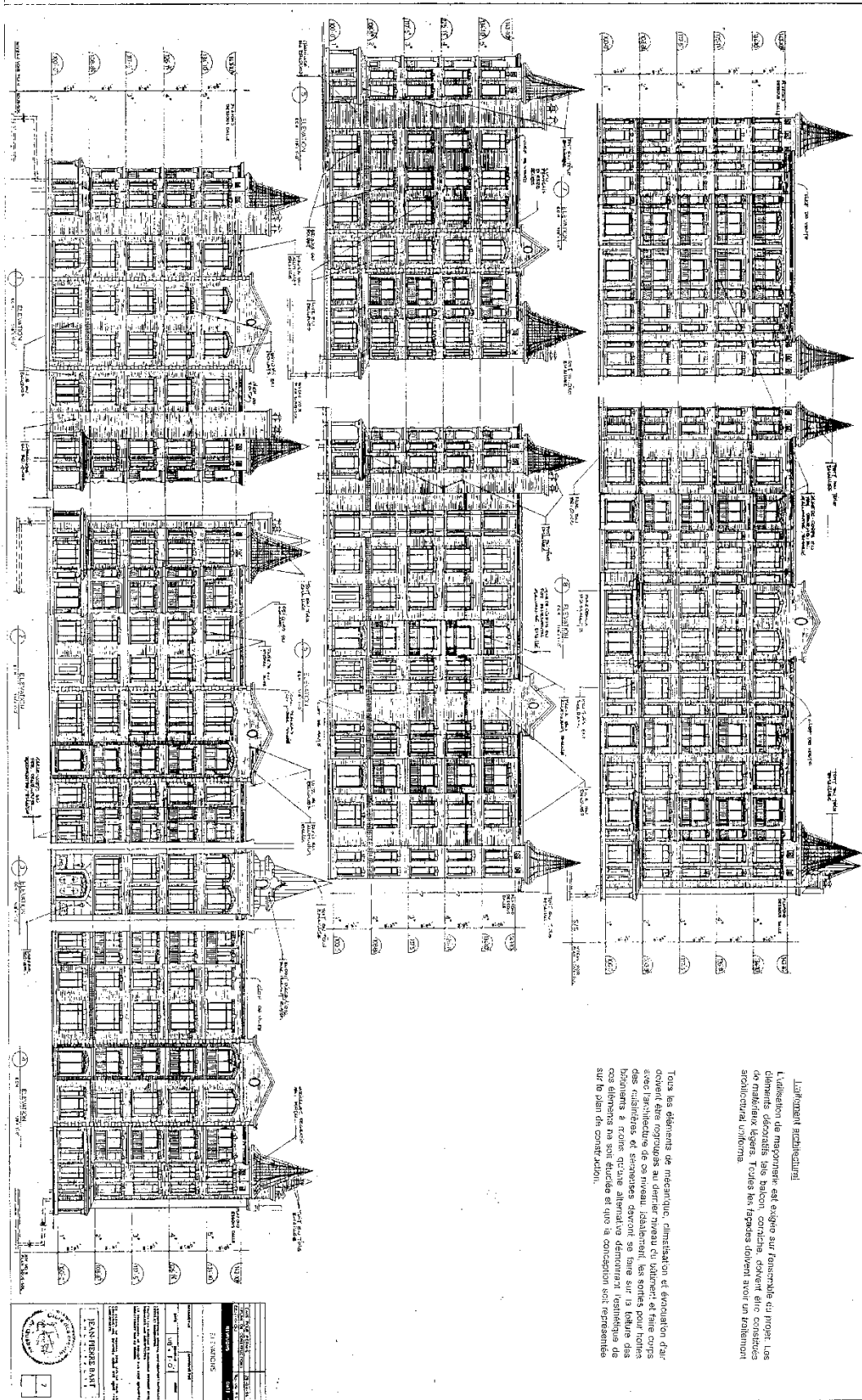
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC01D

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur

Service de l'aménagement du territoire



L'alignement architectural
 L'alignement de maçonnerie est exigé sur l'ensemble du projet. Les
 éléments décoratifs tels le corniche, doivent être construits
 en matériaux légers. Toutes les apparences doivent avoir un traitement
 architectural uniforme.

Tous les éléments de mécanique, climatisation et évacuation d'ar-
 cades (par exemple) au dernier niveau du bâtiment, et faire corps
 avec l'architecture de ce niveau. Idéalement, les corniches pour toutes
 les unités et corniches doivent se tenir sur la toiture des
 ces éléments ne soit étendue et que la conception soit représentée
 sur le plan de construction.

JEAN HERVE BART	
Architecte	
No. 123456789, Québec, P. Q.	
Date: 2024-01-01	
Projet: 123456789	
Folio: 123456789	
Echelle: 1:100	
Niveau: 123456789	
Date: 2024-01-01	
Projet: 123456789	
Folio: 123456789	
Echelle: 1:100	
Niveau: 123456789	



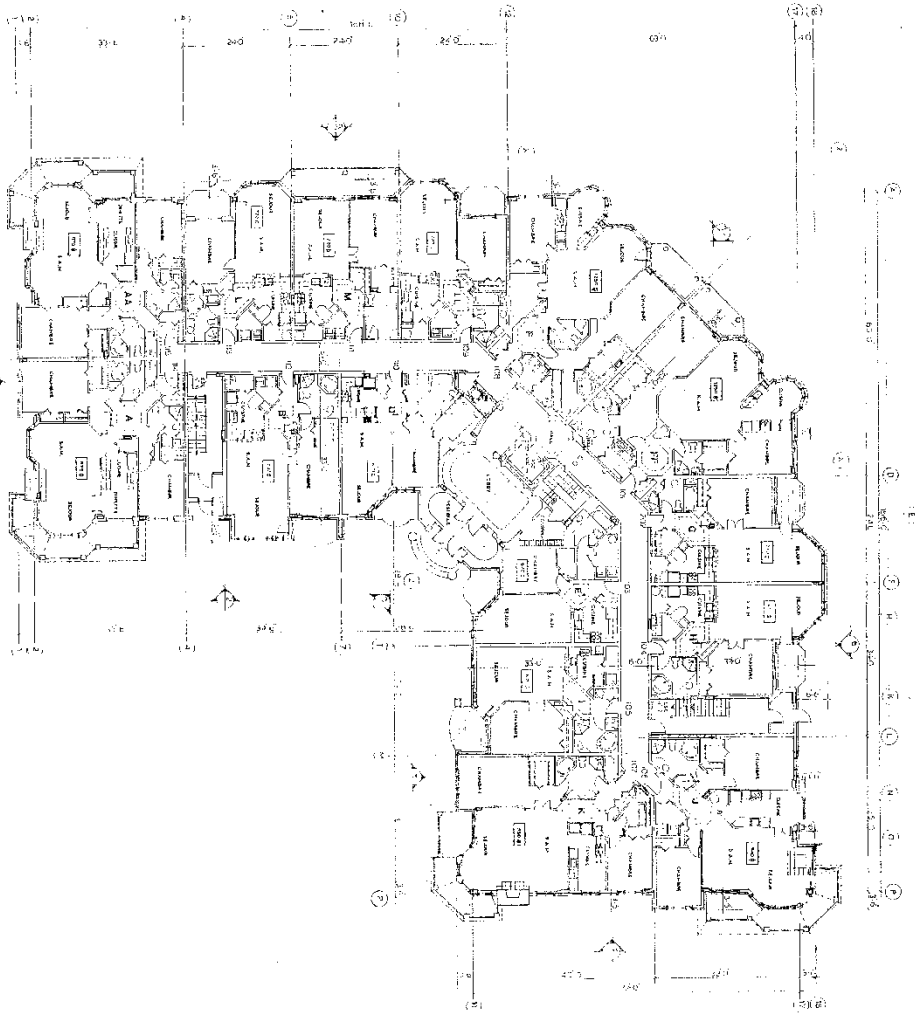
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements collectifs dans le règlement VOZ-3 s'applique pour ses lots de calcul. Les nouveaux bâtiments sont considérés comme étant dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au point 73 % du nombre total de logements soit compris de 2 éléments ci-dessus de plus de 55 m² et logements de 2 chambres ou de plus de 105 m².

Seuls les types d'habitat présents au règlement de zoning sont autorisés.

PROJET	DATE
PROJETANT	DATE
PROJETANT	DATE
PROJETANT	DATE



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

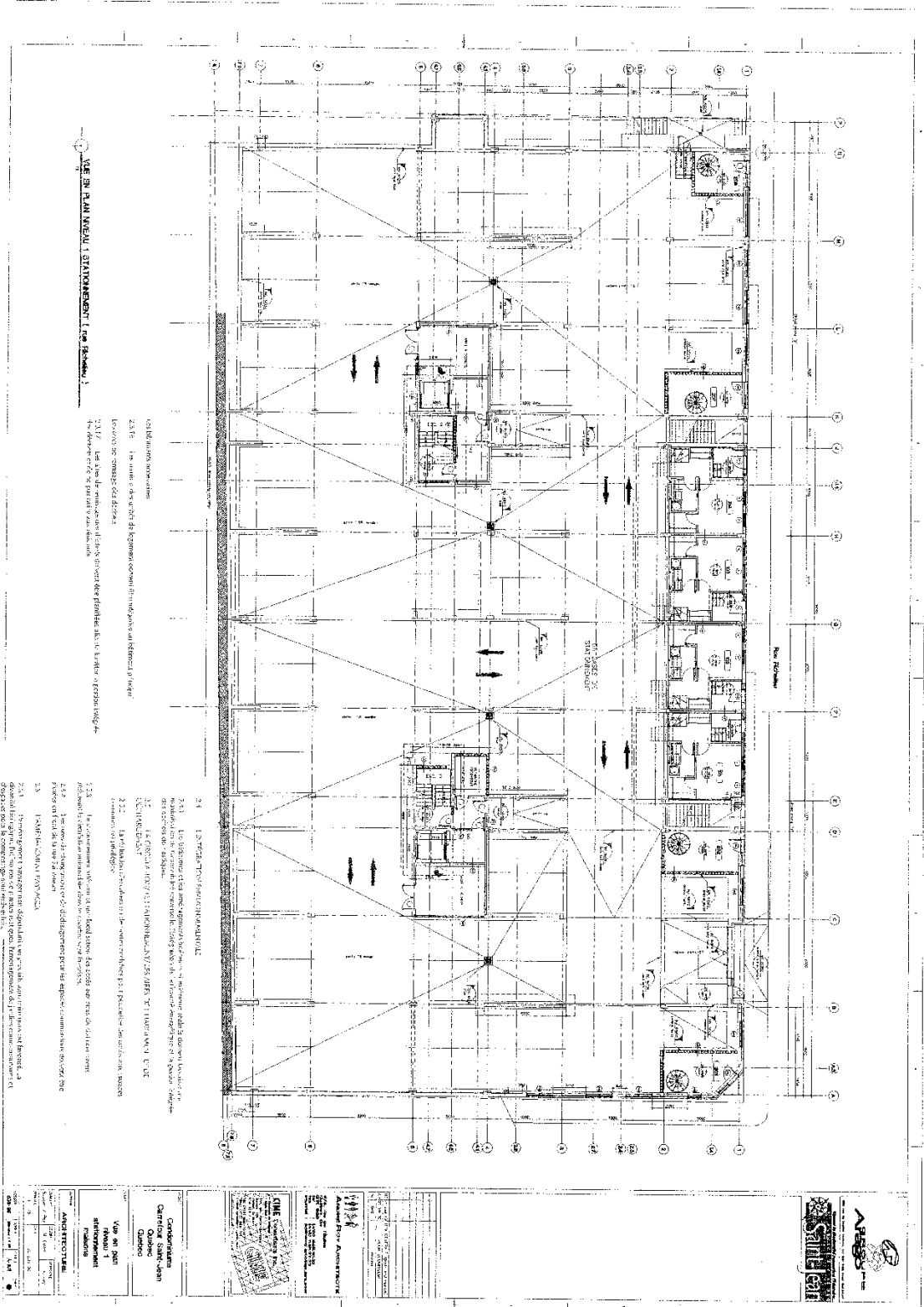
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 177 686 ET
2 177 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



VUE EN PLAN NIVEAU 1 (STATIONNEMENT 1 au Rez-de-chaussée)

2.17 Les fins de remplissage des murs doivent être réalisées dans le mur et à l'extérieur de la structure en béton et par un revêtement.

2.18 Les murs et les autres éléments de l'échafaudage doivent être réalisés en béton et à l'extérieur de la structure en béton et par un revêtement.

2.4 L'ÉTAGE DE STATIONNEMENT NIVEAU 1

2.4.1 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.2 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.3 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.4 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.5 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.6 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.7 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.8 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.9 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

2.4.10 Les dimensions et les finitions doivent être indiquées sur le plan de construction approuvé.

<p>VILLE DE QUÉBEC</p>	<p>ANNEXE VI</p> <p>LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</p>
<p>Conditionnement Quartier Quartier Quartier</p>	<p>Assurance Assurance Assurance</p>
<p>Vue en plan d'alignement Pédiment</p>	<p>Assurance Assurance Assurance</p>
<p>Assurance Assurance Assurance</p>	<p>Assurance Assurance Assurance</p>

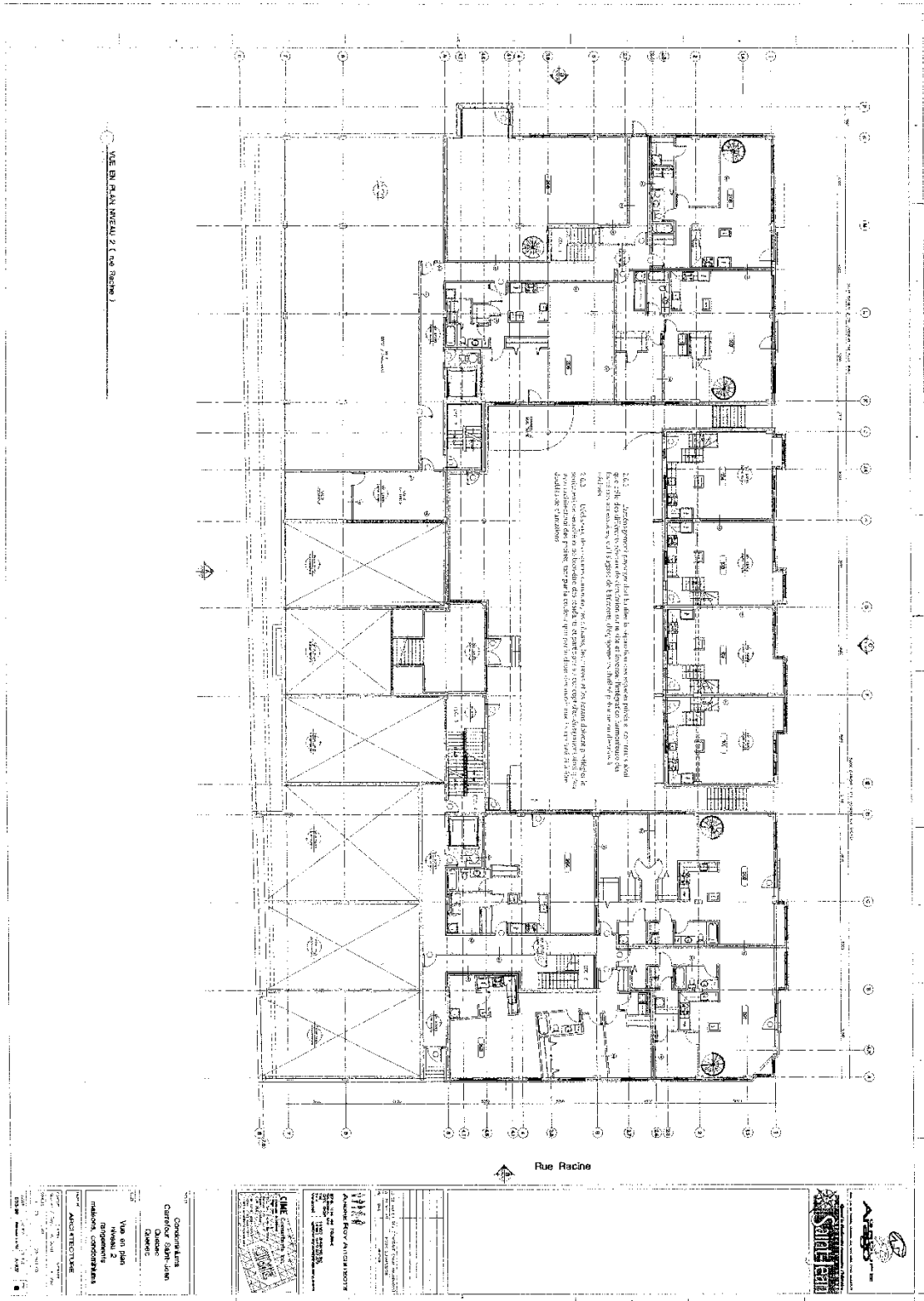
VILLE DE QUÉBEC

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

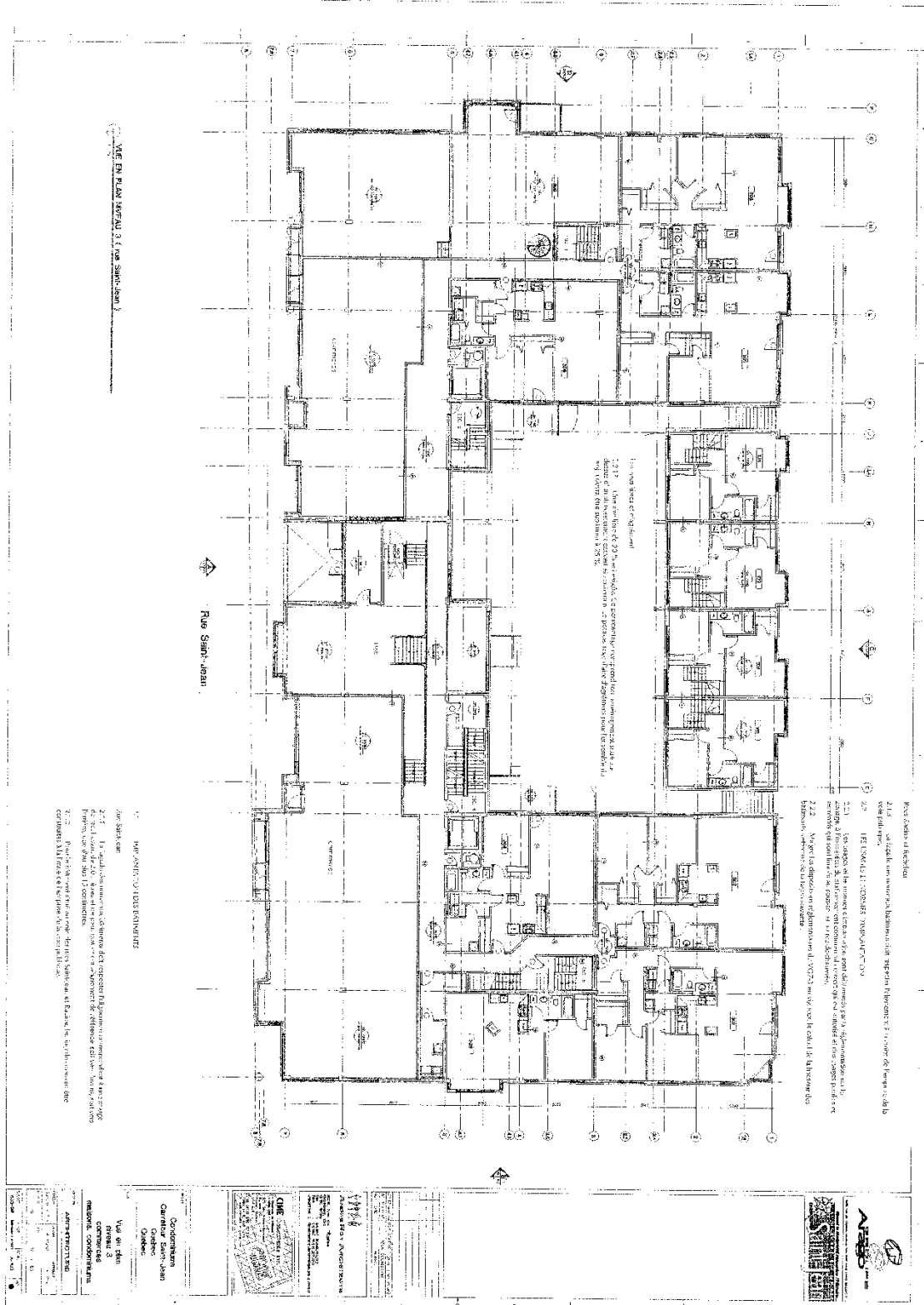
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02A

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



ANNEXE VI

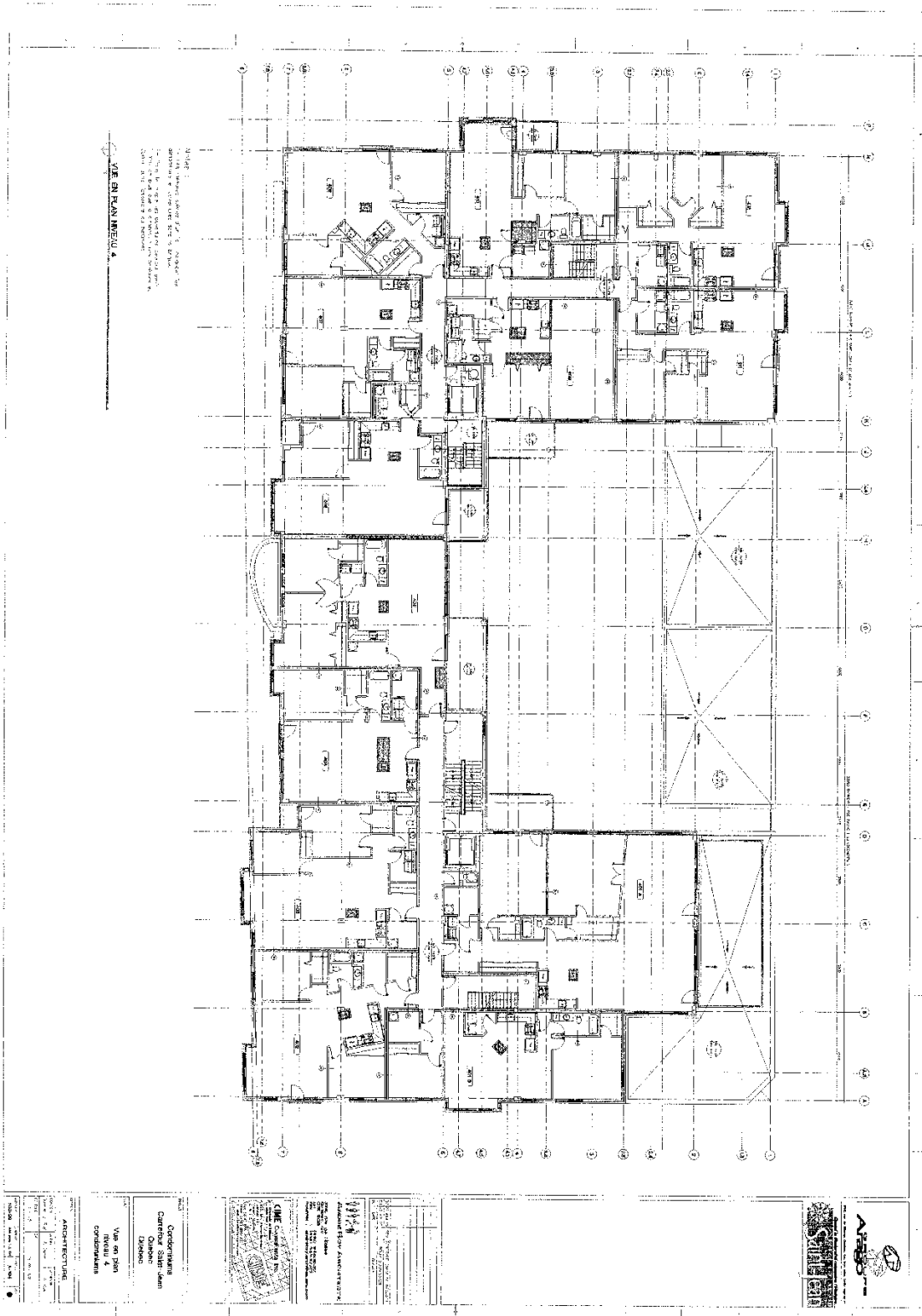
LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



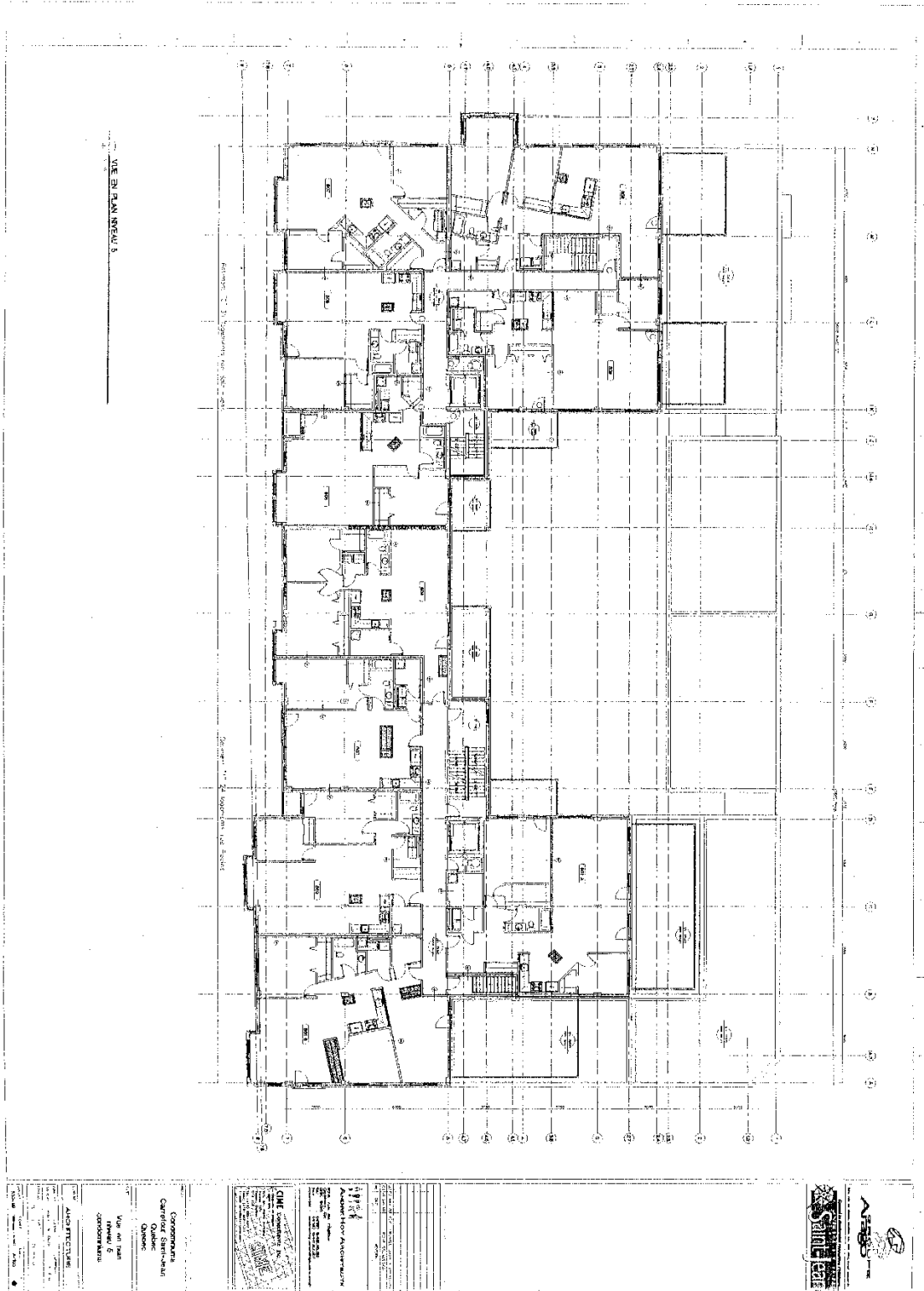
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ARCHITECTURE
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec
 G1R 2K6
 Téléphone : (514) 399-1111
 Télécopieur : (514) 399-1112
 Site web : www.arsp.com

Commanditaire
 Carrefour Saint-Jacques
 Québec
 Québec

OMR
 1998
 Association d'Architecture
 1000, rue Saint-Jacques
 Québec, Québec
 G1R 2K6
 Téléphone : (514) 399-1111
 Télécopieur : (514) 399-1112
 Site web : www.arsp.com



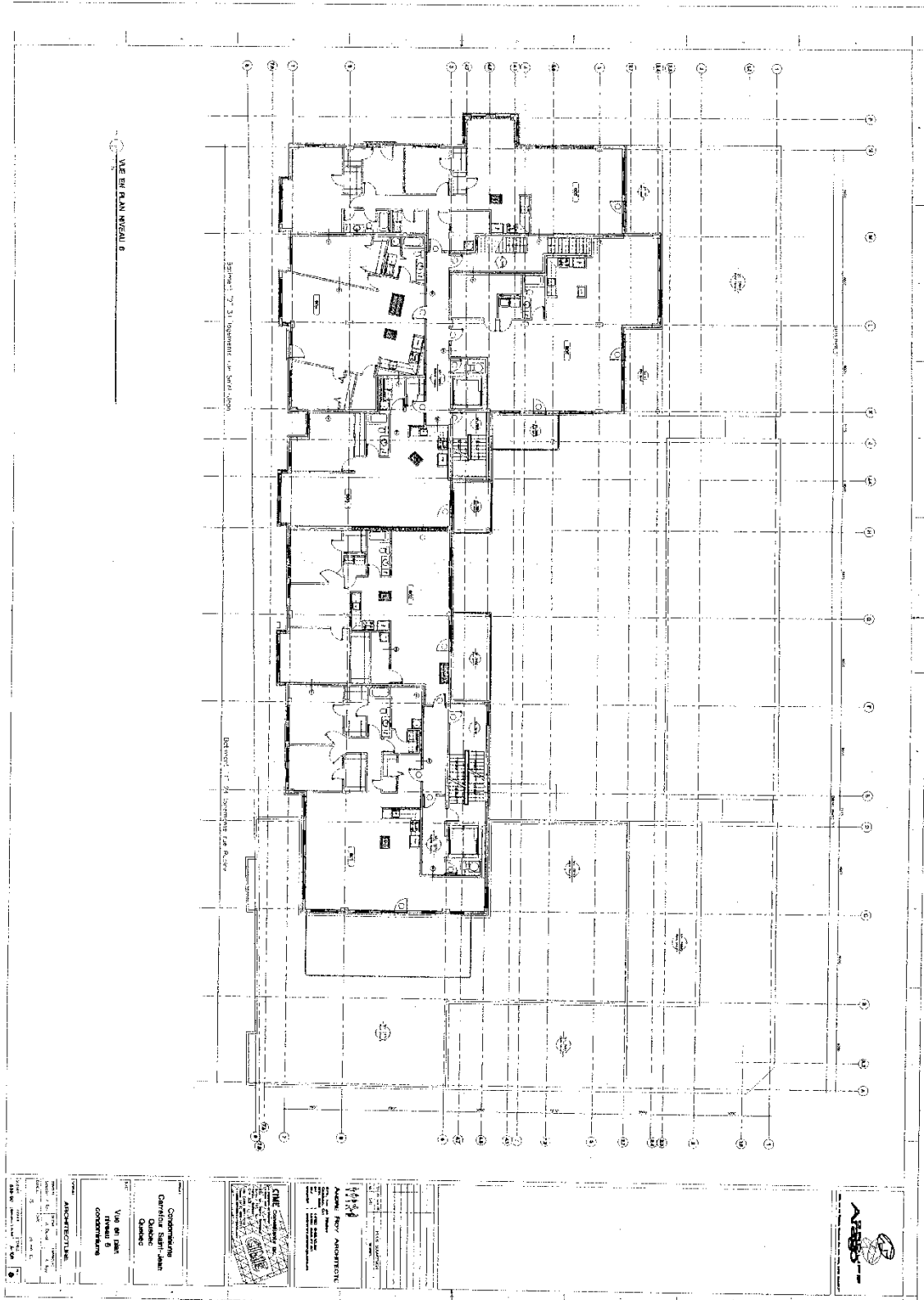
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



<p>Commanditaire Olivier Gauthier Québec</p> <p>Ville de Québec Commission d'urbanisme</p>	<p>ARCHITECTURE M. M. M.</p>	<p>PROJET RCA1VQ4PC02F</p>	
--	----------------------------------	--------------------------------	--



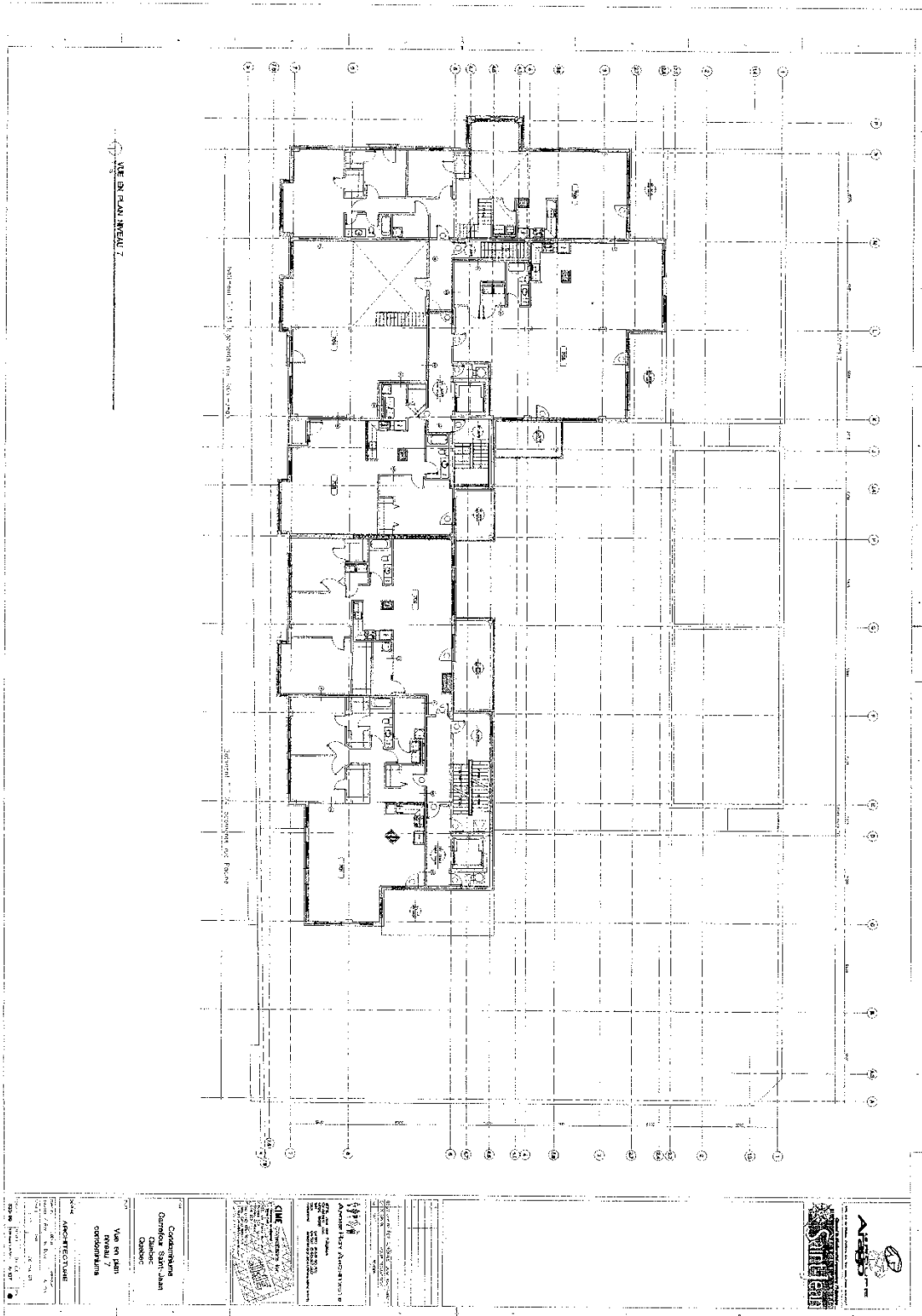
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



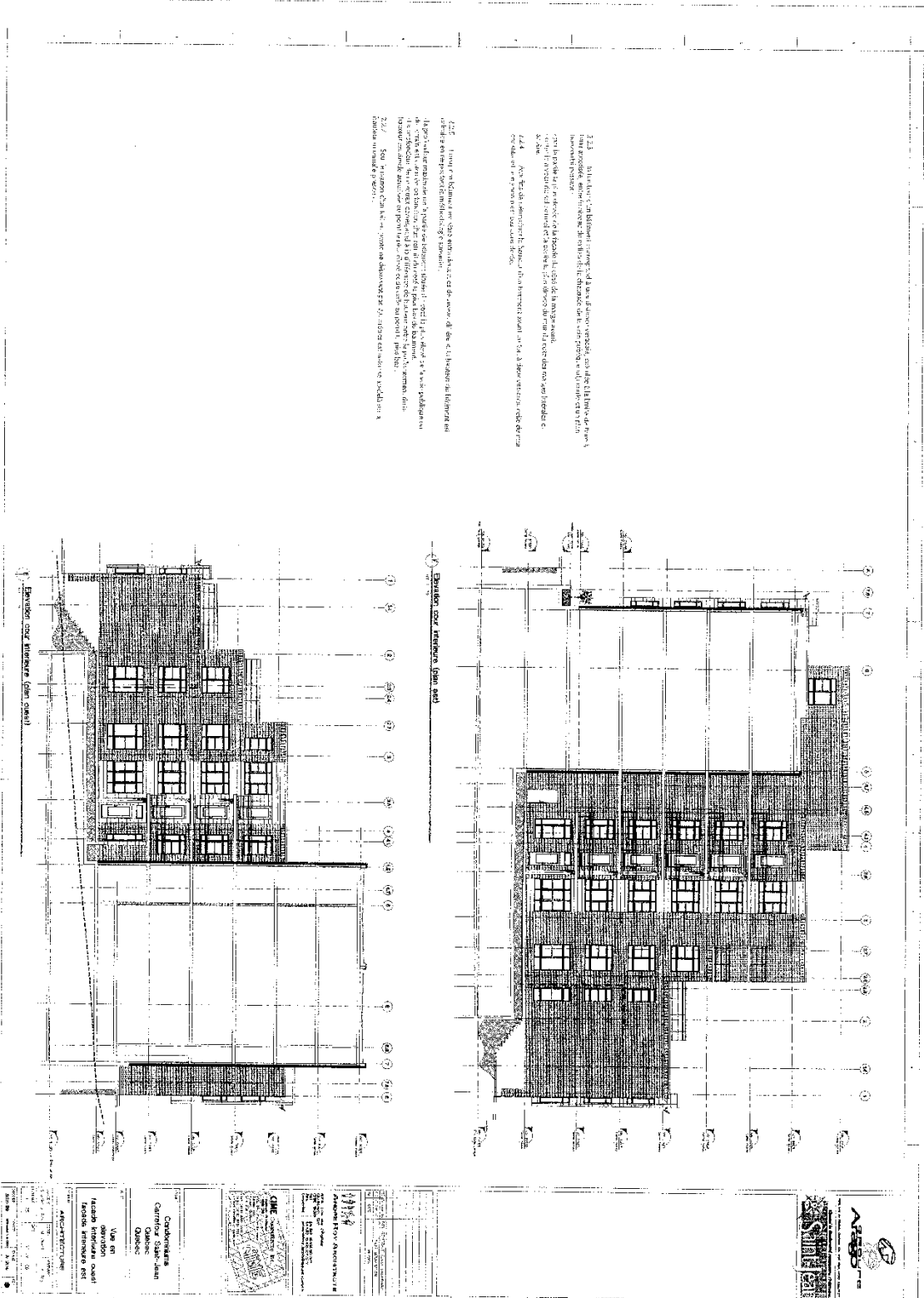
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

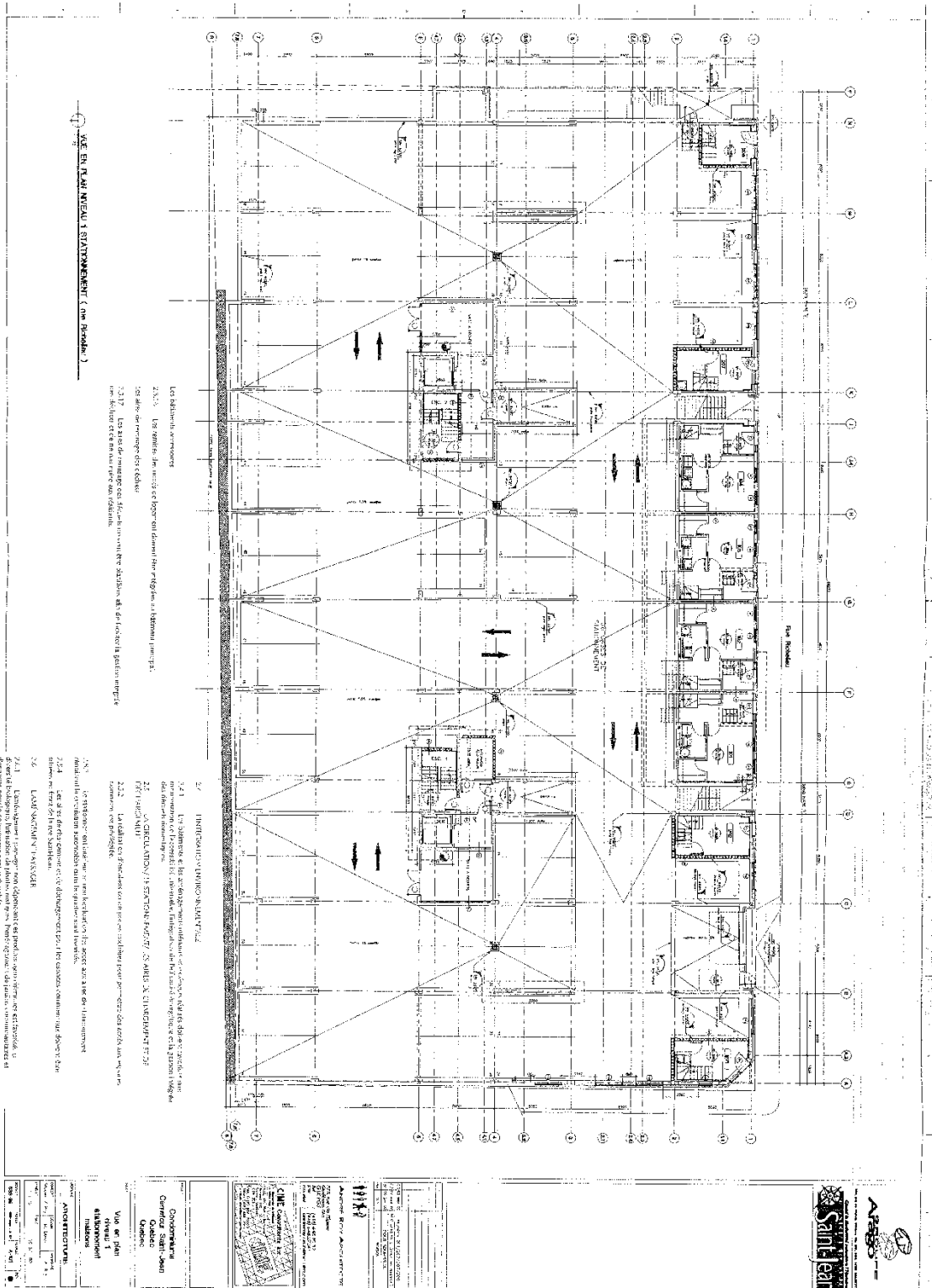
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



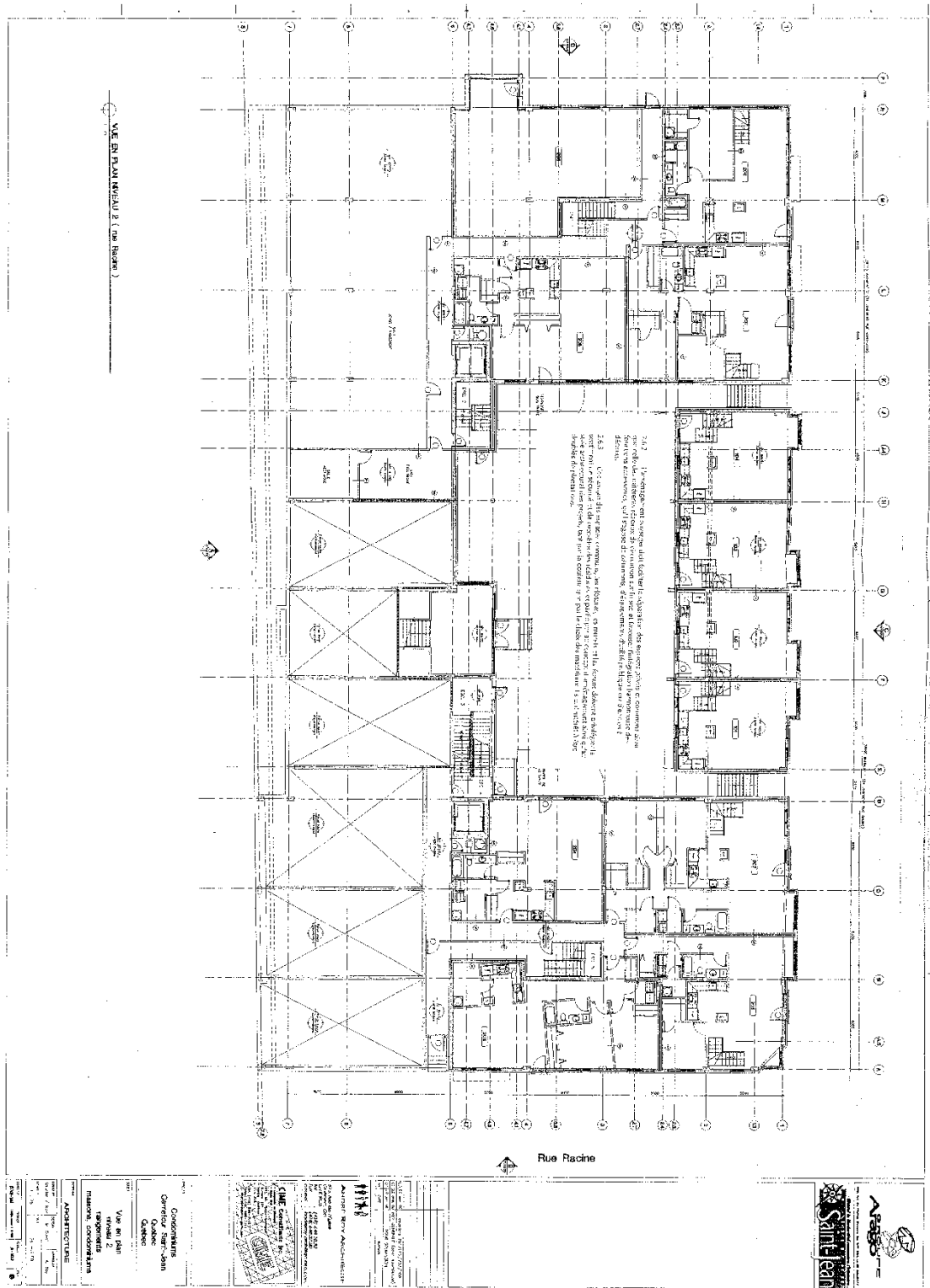
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



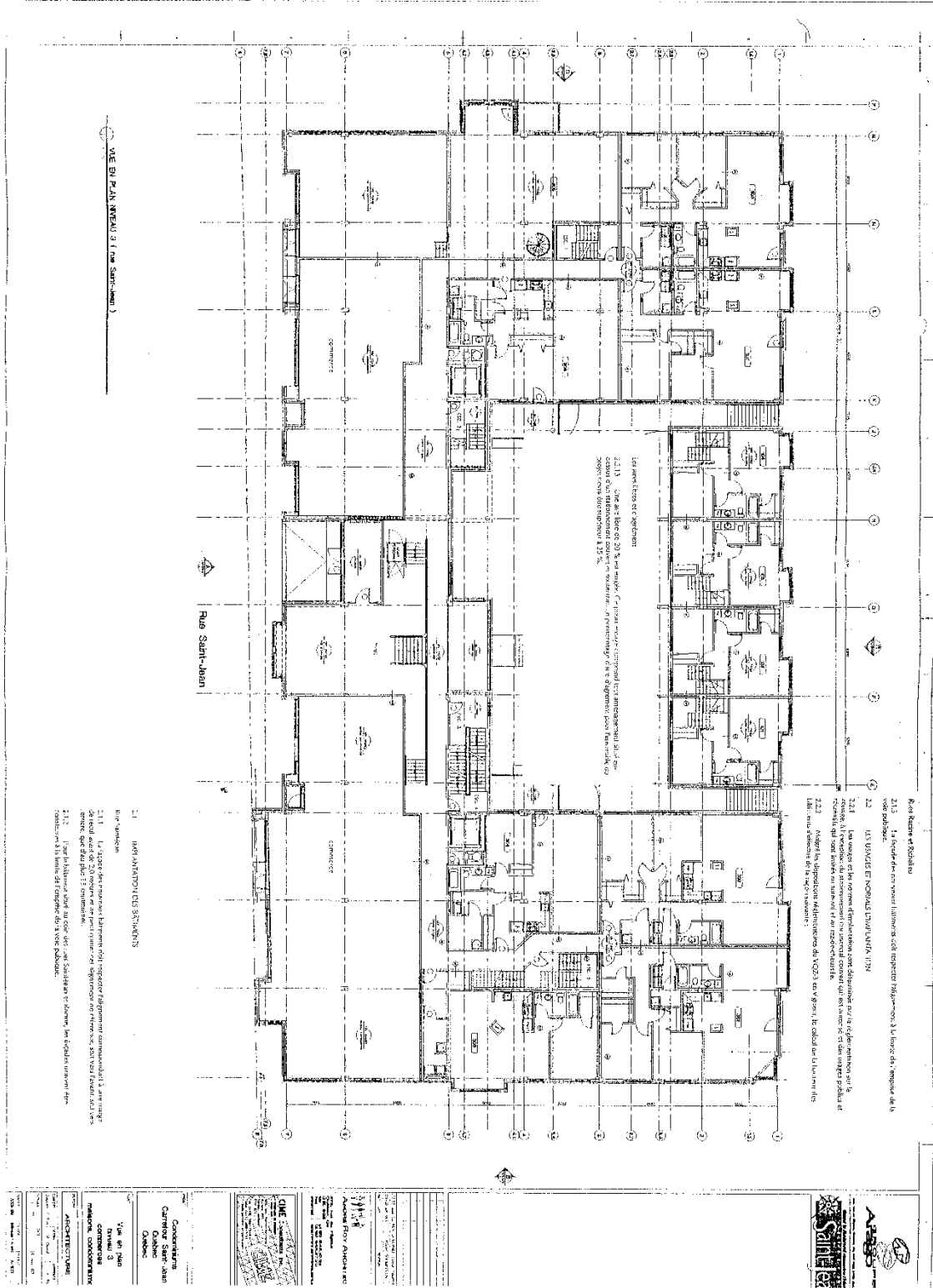
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02N
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

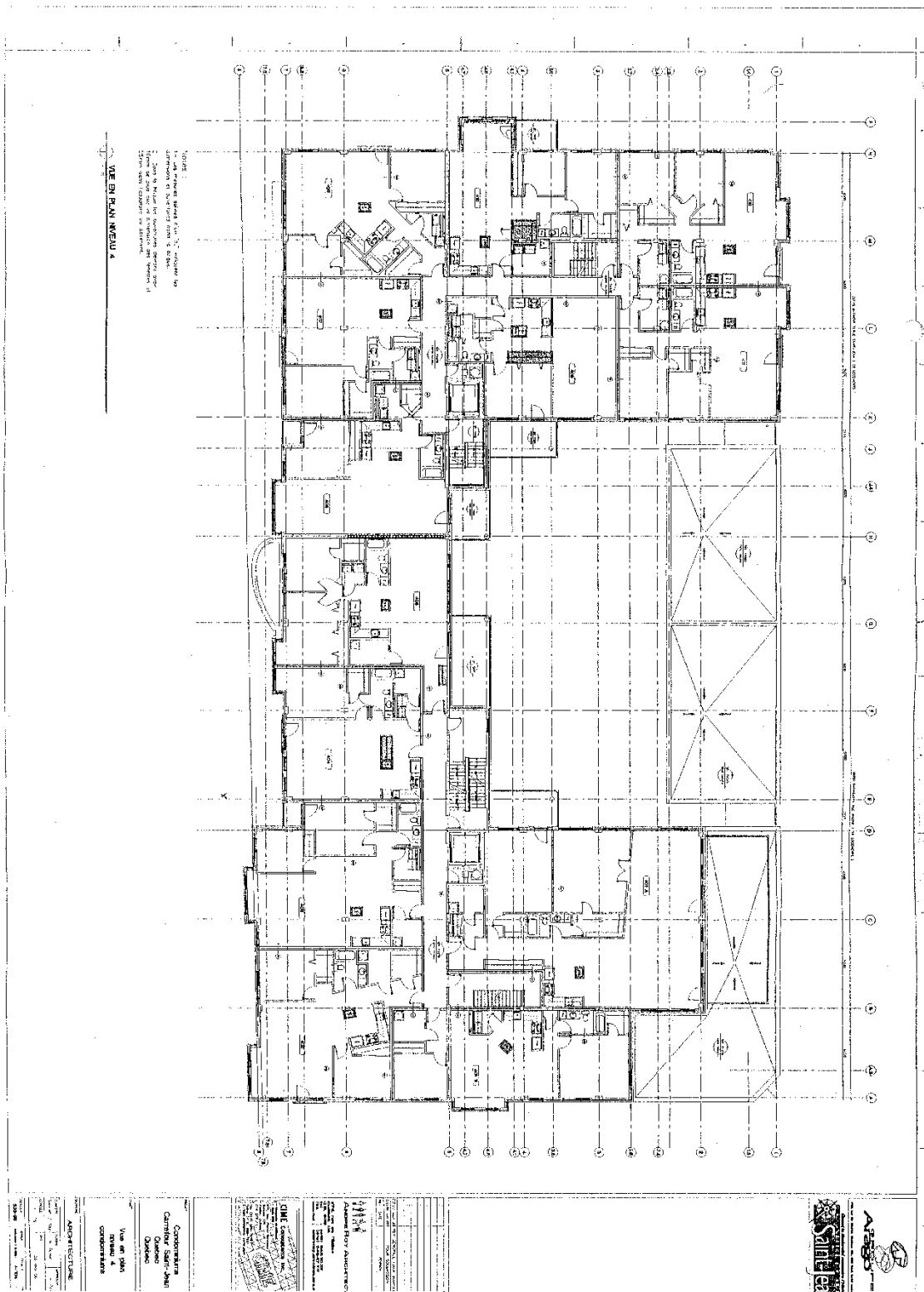
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC020
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1. Voir le plan de situation en annexe V.
 2. Voir le plan de situation en annexe VI.
 3. Voir le plan de situation en annexe VII.
 4. Voir le plan de situation en annexe VIII.
 5. Voir le plan de situation en annexe IX.
 6. Voir le plan de situation en annexe X.
 7. Voir le plan de situation en annexe XI.
 8. Voir le plan de situation en annexe XII.
 9. Voir le plan de situation en annexe XIII.
 10. Voir le plan de situation en annexe XIV.
 11. Voir le plan de situation en annexe XV.
 12. Voir le plan de situation en annexe XVI.

VUE EN PLAN NIVEAU 4
 1/50

ABB ARCHITECTURE 1000, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 1A1 Téléphone : (418) 693-1111 Télécopieur : (418) 693-1112 Site Web : www.abb-architecte.com	Directeur Christian Gauthier Architecte Québec Québec	Directeur Christian Gauthier Architecte Québec Québec
--	---	---



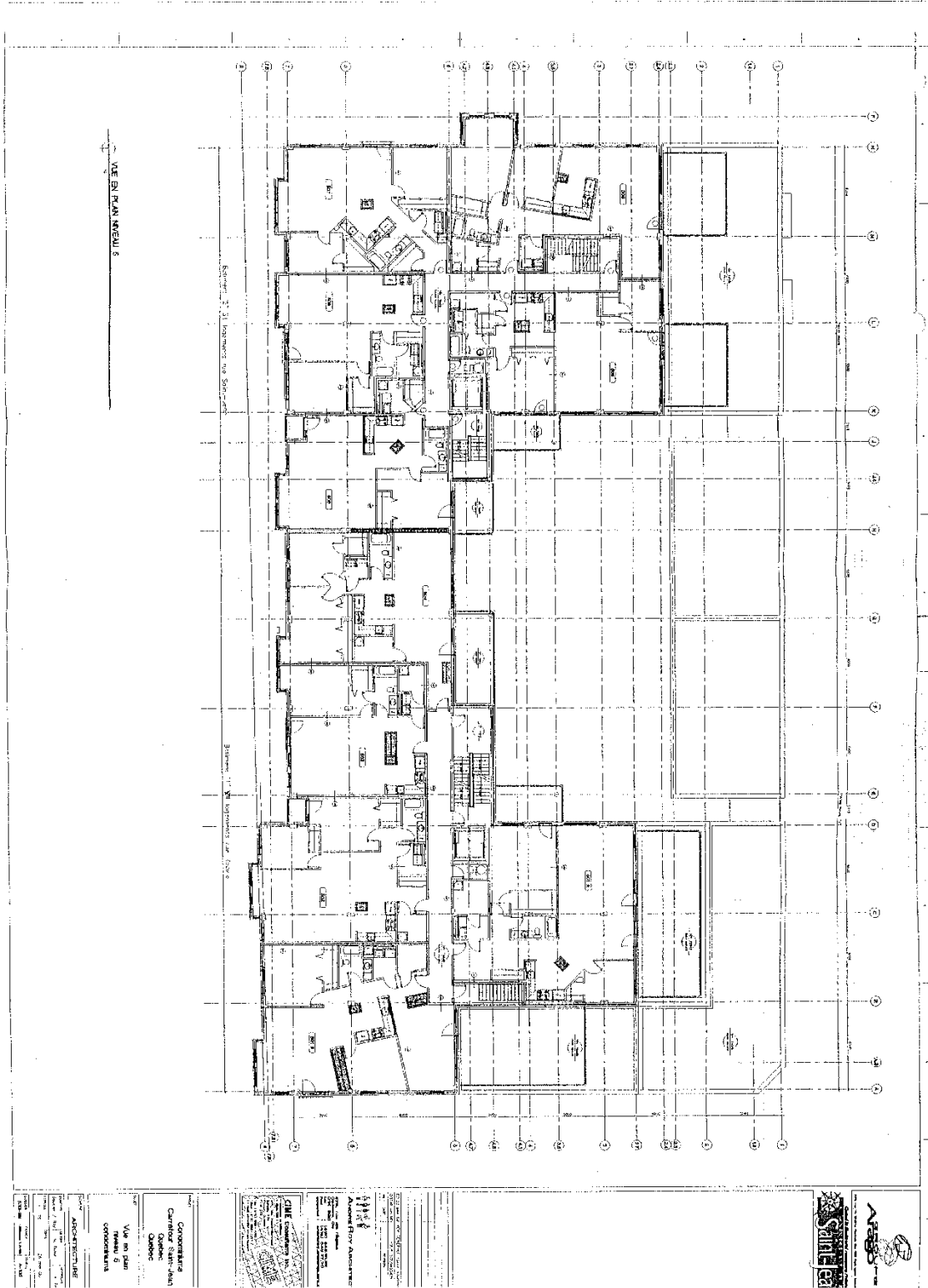
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02P
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



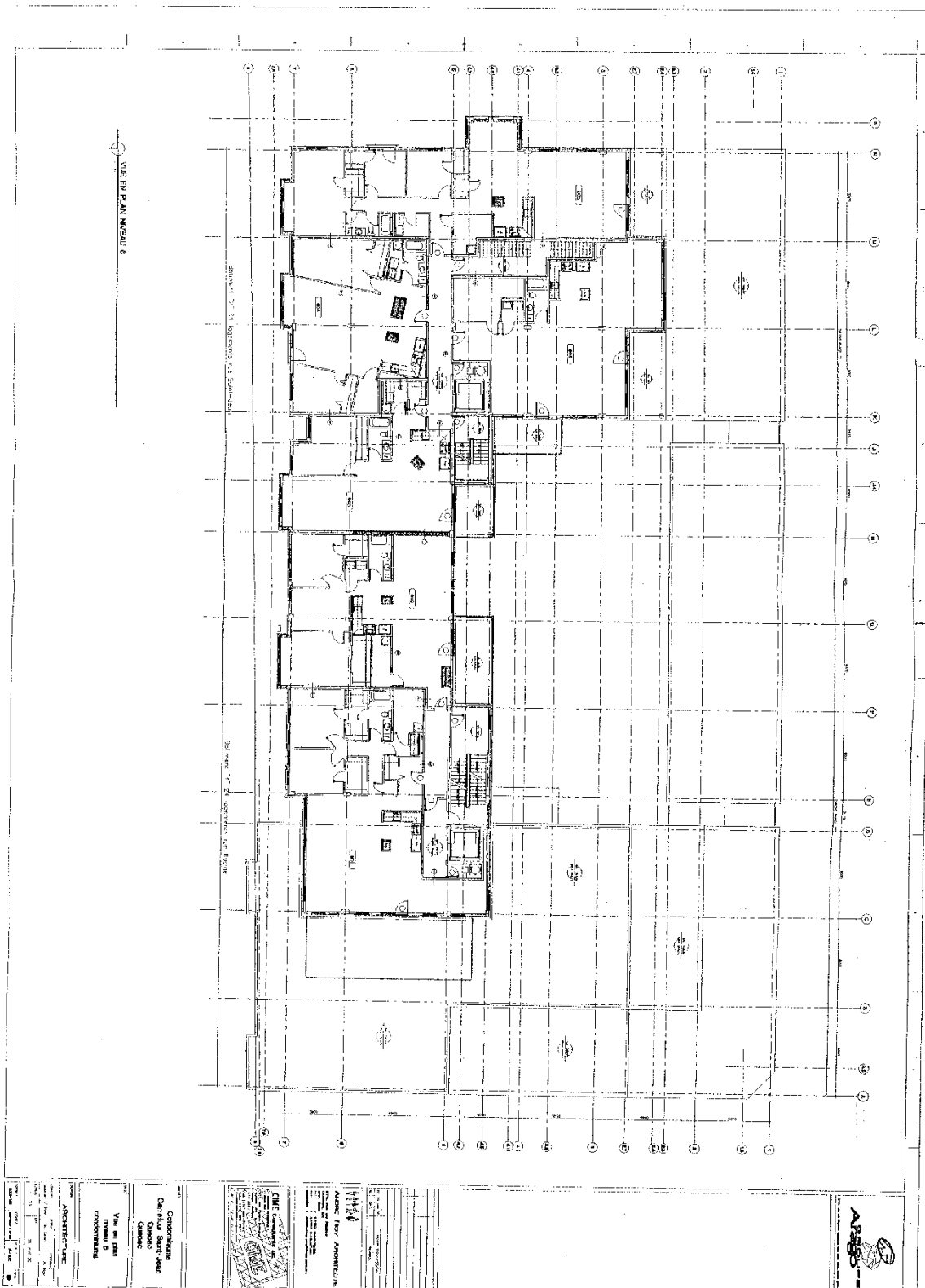
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02Q
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



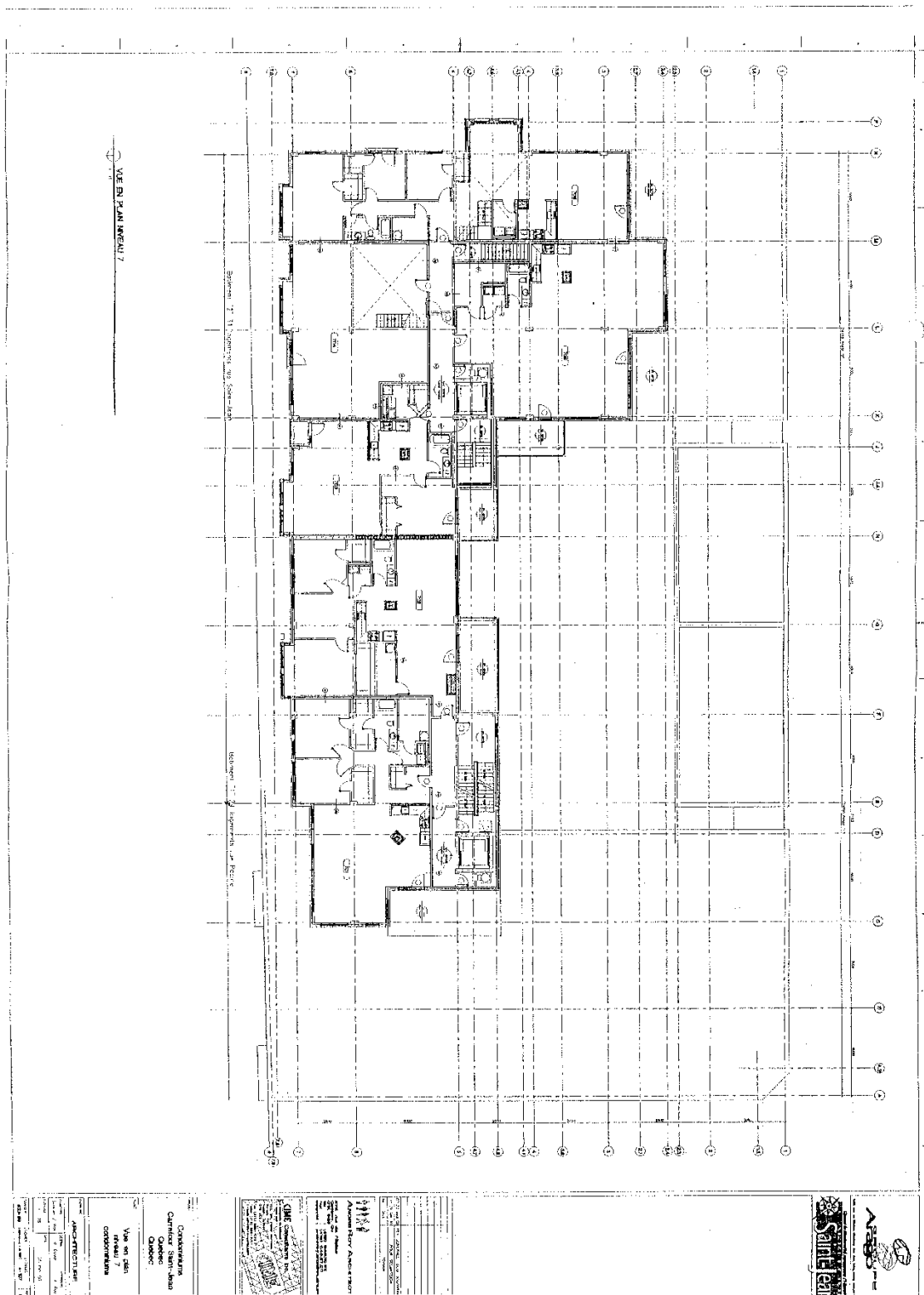
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02R
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



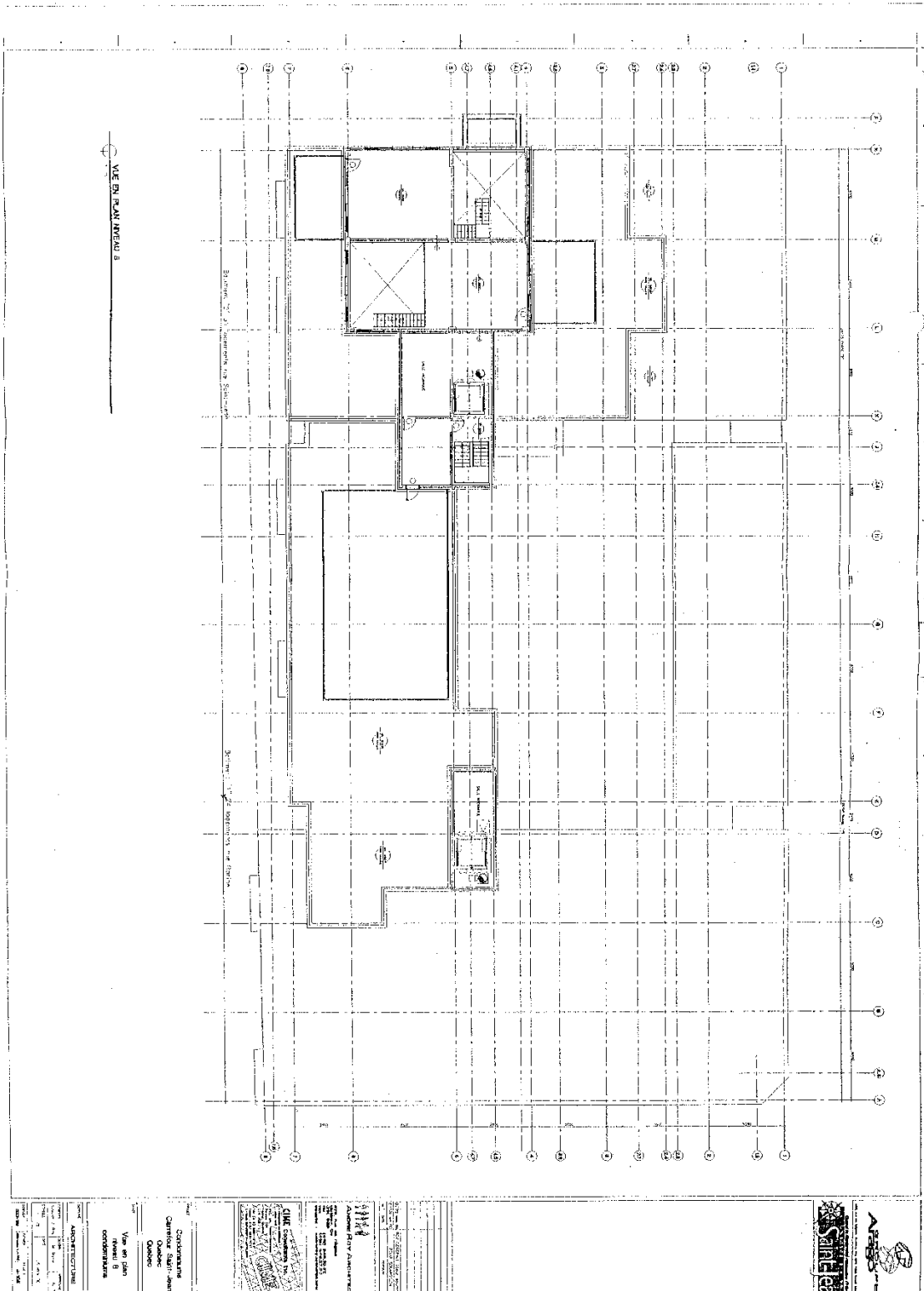
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02S
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



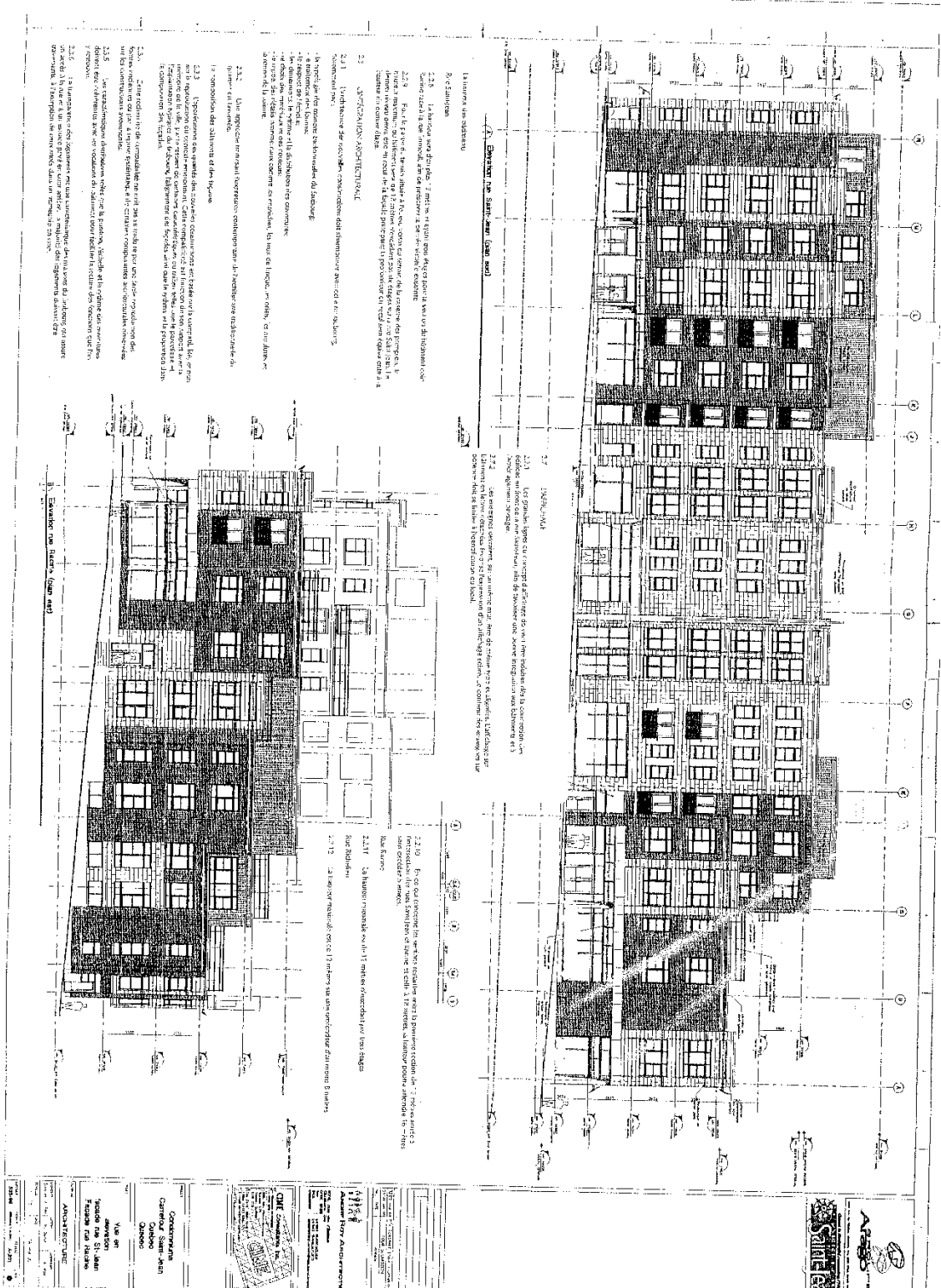
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02T
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

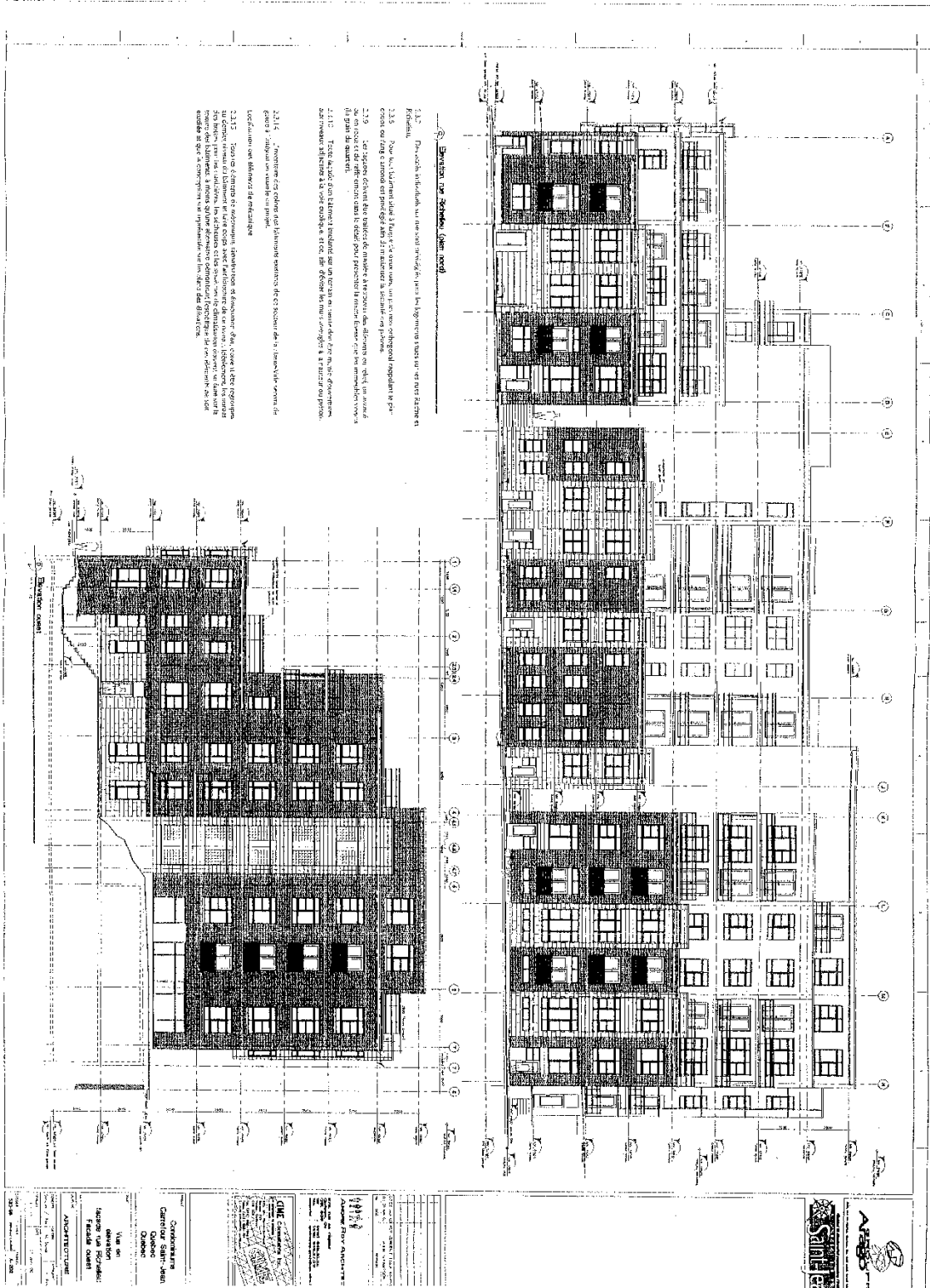


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02U
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



- 2.1.13. - Toute façade ou élément extérieur du bâtiment, quelle qu'elle soit, doit être conçue et réalisée de manière à assurer la protection de l'environnement et à respecter les principes de durabilité, à moins qu'une autre disposition soit indiquée sur le plan de détail.
- 2.1.14. - Toute façade ou élément extérieur du bâtiment doit être conçue et réalisée de manière à assurer la protection de l'environnement et à respecter les principes de durabilité, à moins qu'une autre disposition soit indiquée sur le plan de détail.
- 2.1.15. - Toute façade ou élément extérieur du bâtiment doit être conçue et réalisée de manière à assurer la protection de l'environnement et à respecter les principes de durabilité, à moins qu'une autre disposition soit indiquée sur le plan de détail.
- 2.1.16. - Toute façade ou élément extérieur du bâtiment doit être conçue et réalisée de manière à assurer la protection de l'environnement et à respecter les principes de durabilité, à moins qu'une autre disposition soit indiquée sur le plan de détail.

<p>PROJET</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p>	<p>PROJET</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p>	<p>PROJET</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p>	<p>PROJET</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p>
--	--	--	--



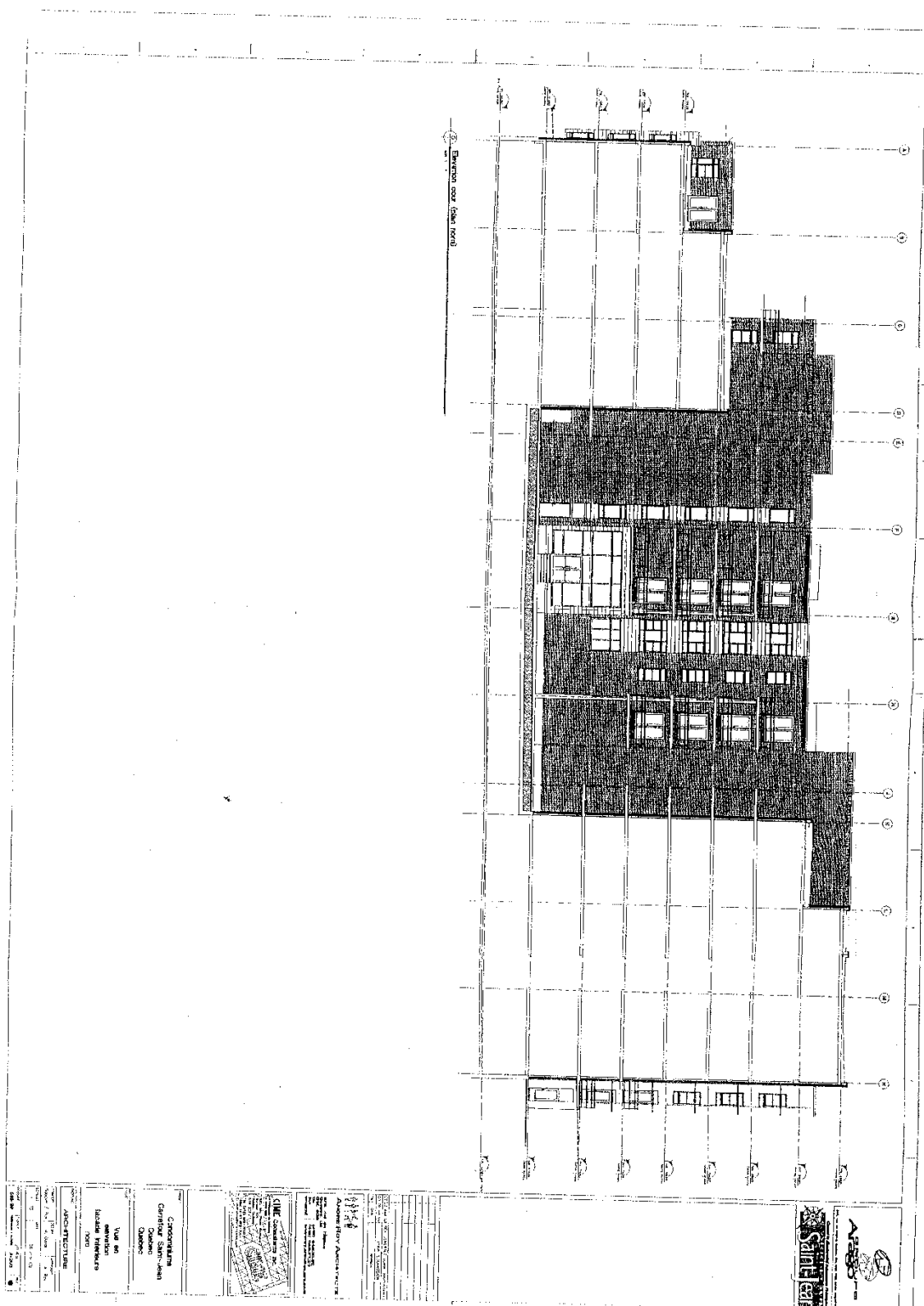
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02V
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

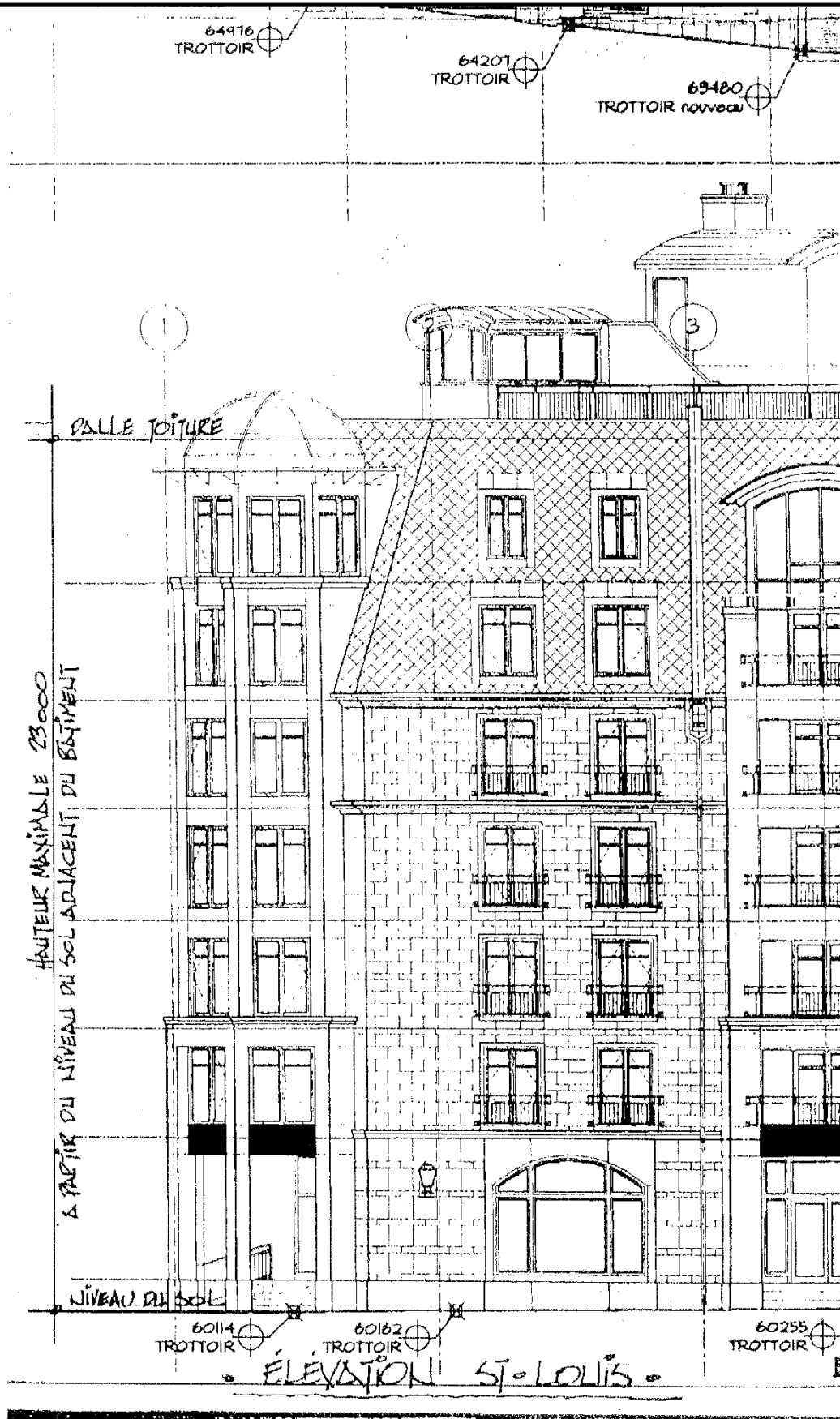
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02W
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



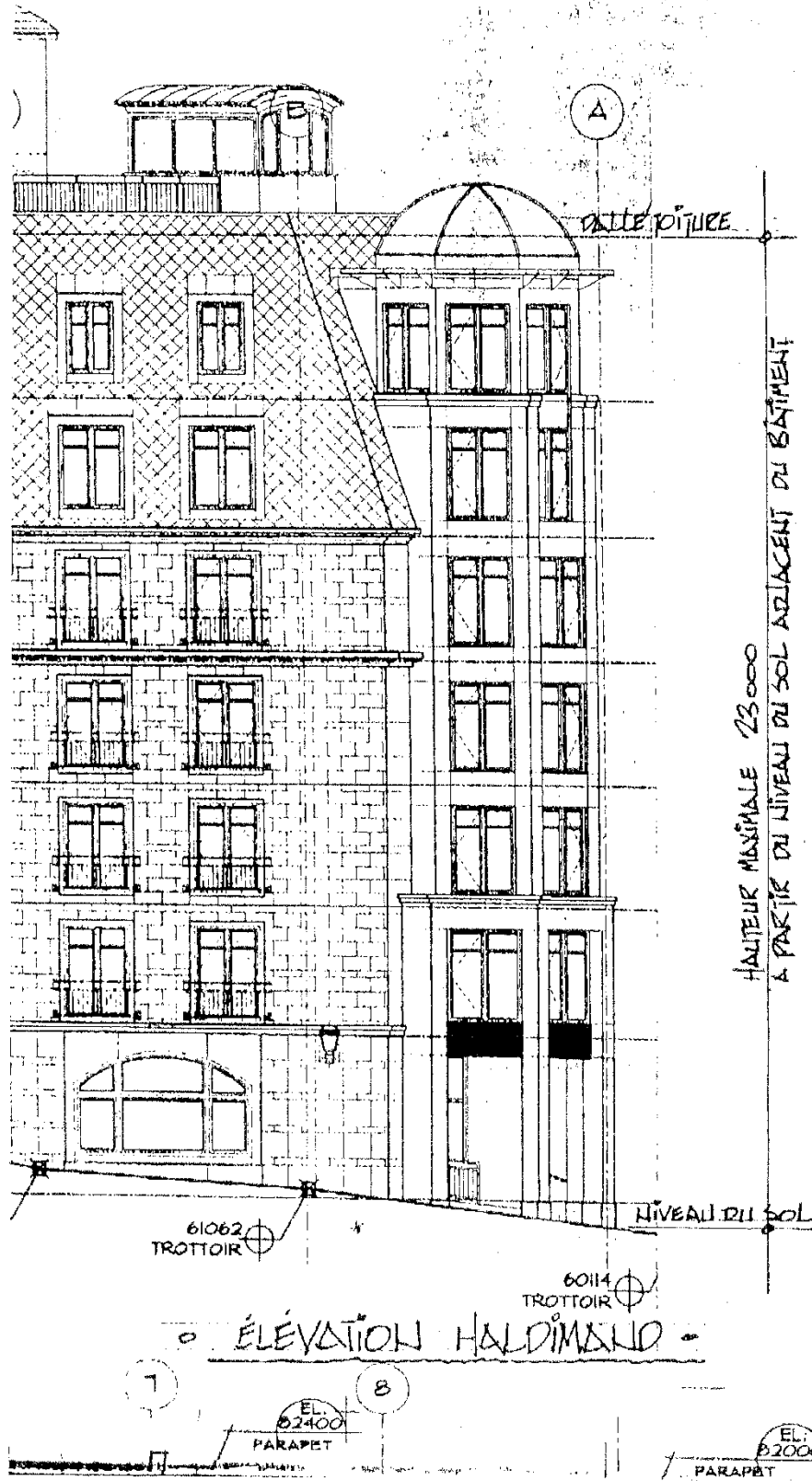
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



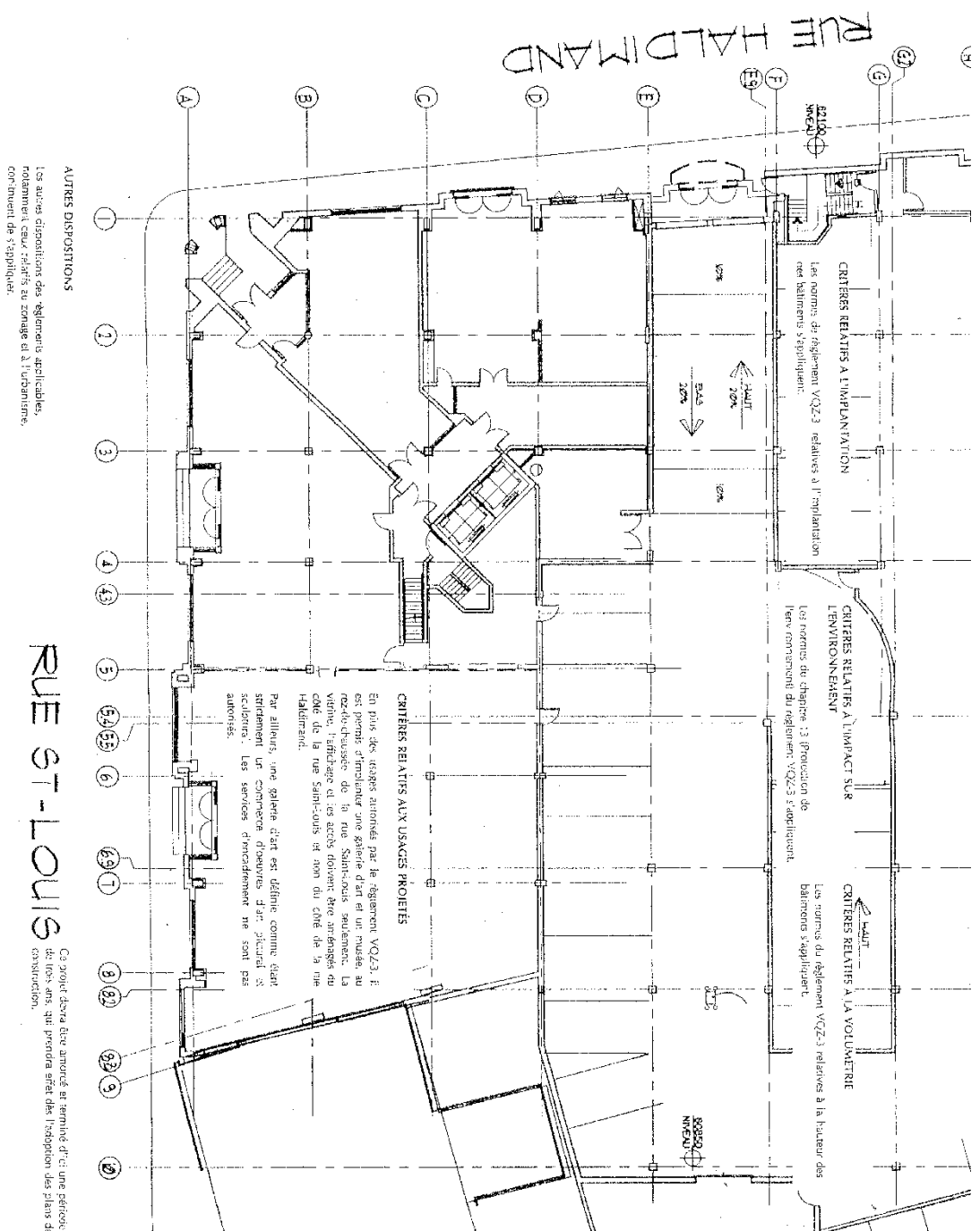
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENVAR
 2225, boulevard des Jolies Eaux, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

NOTES:
 1. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 2. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 3. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 4. Les dimensions indiquées sont en décimètres.
 5. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 6. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 7. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 8. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 9. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 10. Les dimensions indiquées sont en millimètres.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

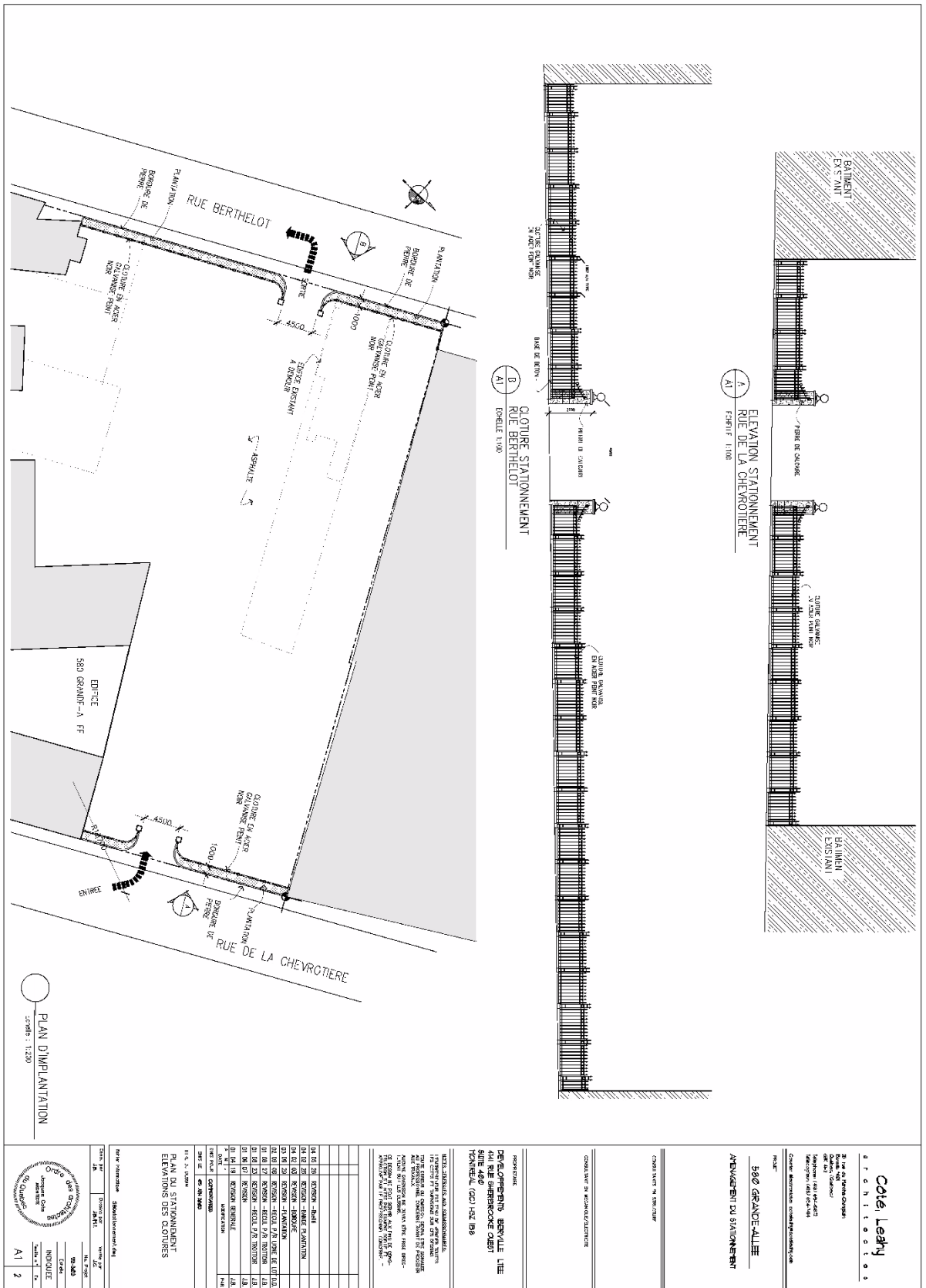
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



Cole Leahy
Architecte

2014, 1000, 1000
1000, 1000, 1000
1000, 1000, 1000
1000, 1000, 1000

580 GRANDE-ALLEE
AVENUE DU STATIONNEMENT

CONSULTANT EN ARCHITECTURE

PROJETANTS: BEVELLE LEBLANC
ARCHITECTES ASSOCIES
SOCIÉTÉ EN PARTENARIAT
1000, 1000, 1000

NOTES: 1. LECTURE DES COTES...
2. LECTURE DES COTES...
3. LECTURE DES COTES...

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

PLAN DU STATIONNEMENT
ELEVATIONS DES CLÔTURES



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

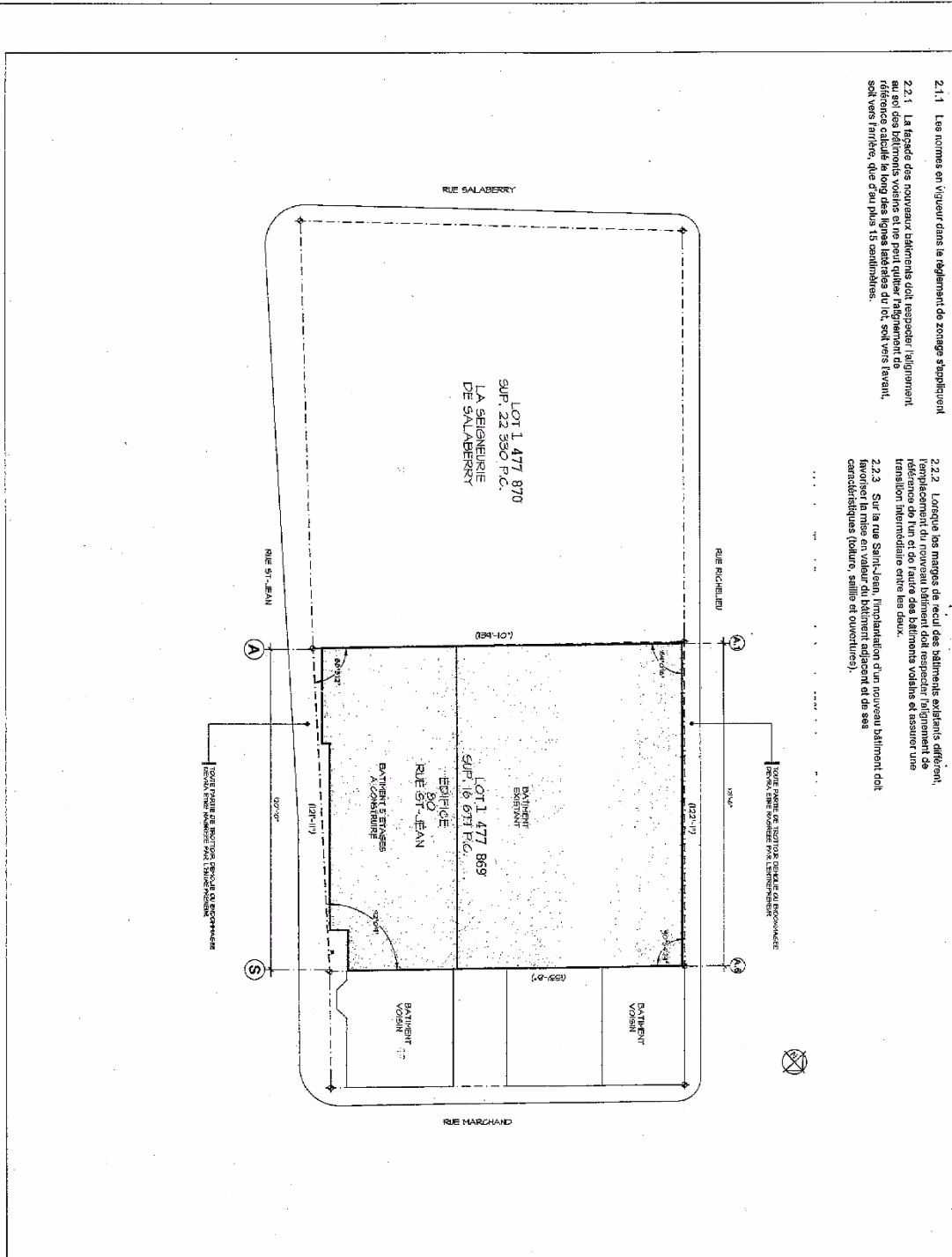
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

- 2.1.1 Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent
- 2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de référence calculé le long des lignes serties du lot, soit vers l'avant, soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.
- 2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants offrent, l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de référence de l'un et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une transition intermédiaire entre les deux.
- 2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses caractéristiques (toiture, sillage et ouvertures).



0103011

PLAN DU SITE

2/0

PROJET

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

PROJET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT



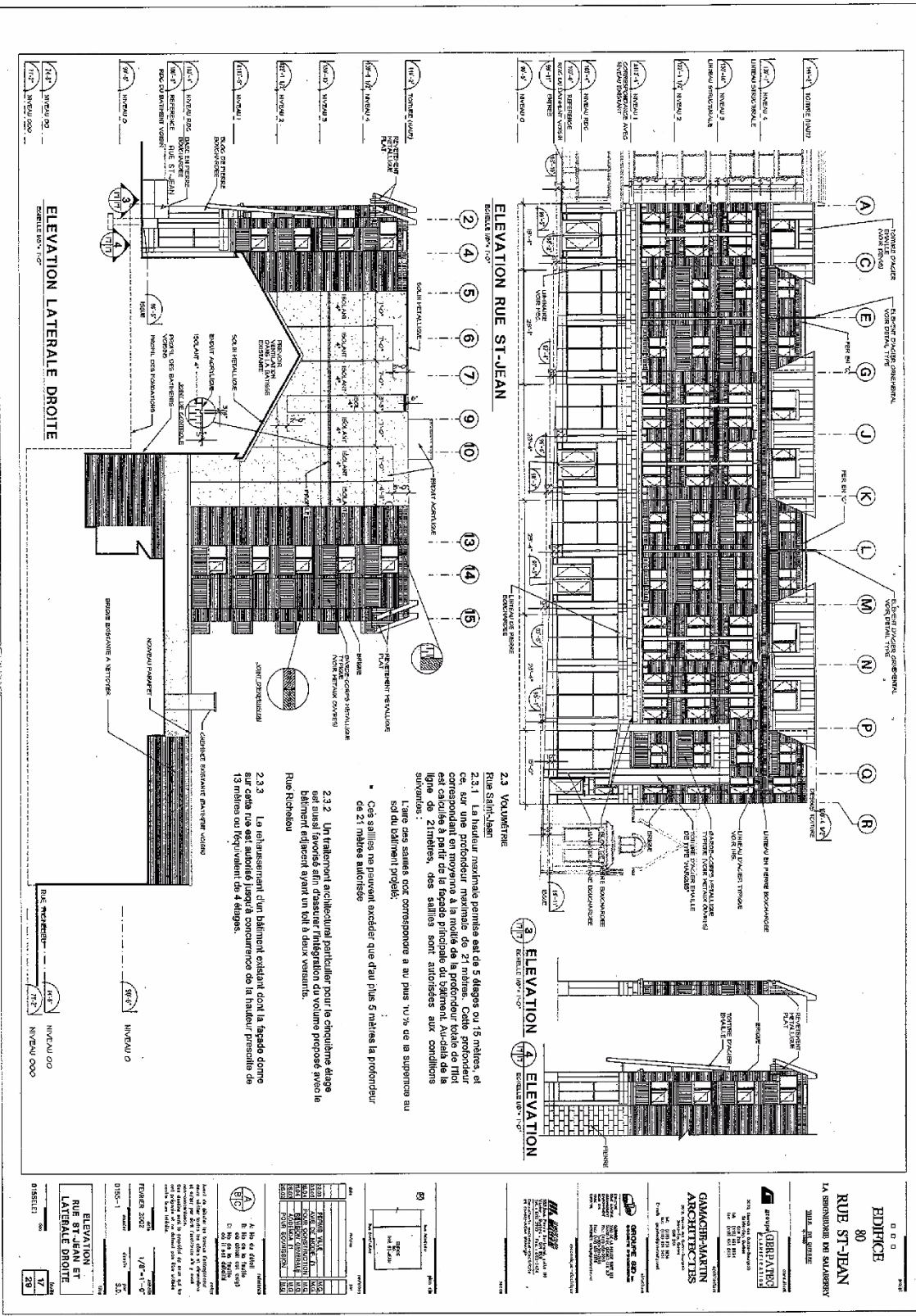
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

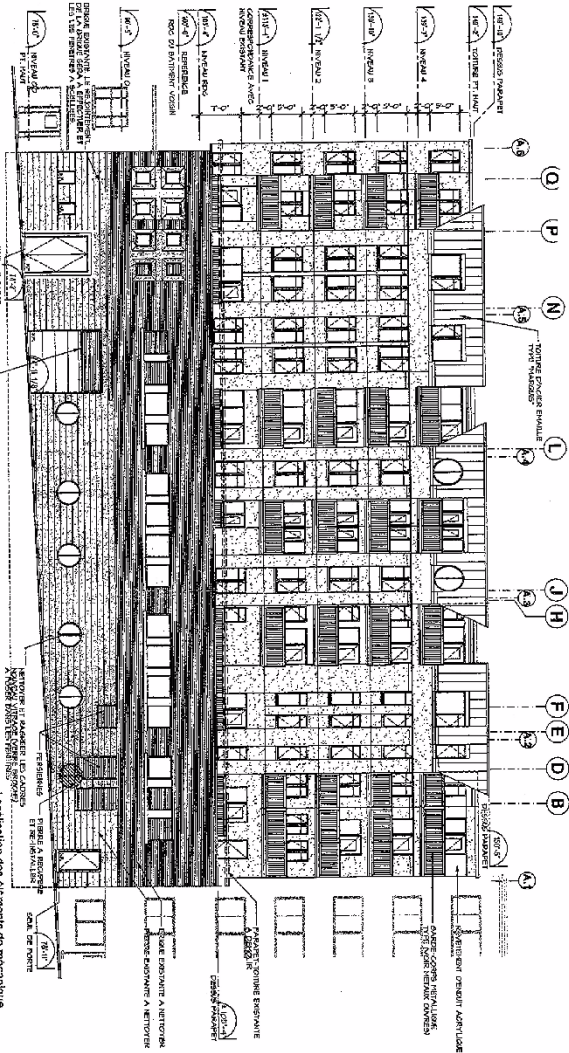


- L'architecture des nouvelles constructions doit s'harmoniser avec celle du rebord; notamment par :
 - le rattachement des formes;
 - le respect de l'échelle;
 - l'empacement, les dimensions et la forme des ouvertures;
 - le choix des matériaux et des couleurs;
 - le report des détails ornementaux comme les corniches, les puits de brique, les orres, les nouilles, la forme de la toiture.
- 2.4.2. Une approche facilitant l'expression contemporaine de l'architecture traditionnelle du quartier est favorisée.

La composition des façades

2.4.3. L'appréhension des qualités des nouvelles constructions est basée sur la compatibilité, et non sa conformité avec le contexte environnant. Cette compatibilité est fonction de son rapport avec la mémoire de la ville par le respect de certaines formes architecturales qui ont permis le développement de la composition des façades ainsi que le rythme et la proportion dans la composition des façades.

- 2.4.4. Cette recherche de compatibilité ne doit pas se traduire par une facile reproduction des formes anciennes ou par la reprise systématique et cécave des composantes architecturales observées sur les constructions environnantes.
- 2.4.5. Éviter l'effet de masse : l'insertion d'un nouveau bâtiment doit éviter la continuité de l'effet de masse provoqué par la présence du bâtiment commercial voisin, recyclé pour une fonction résidentielle.
- 2.4.6. Respect des caractéristiques distinctives : la position, l'échelle et le rythme des volumes doivent être adaptés au contexte du quartier et du bâtiment existant et garantir la lecture des fonctions qui font sa richesse.



ELEVATION RUE RICHELIEU

- 2.4.7. L'utilisation de la maçonnerie, soit la pierre ou la brique d'angle, est exigée sur les façades principales sur rue. Tout autre matériau complémentaire doit respecter l'esprit de l'architecture du quartier. Les éléments en sautoir peuvent être réalisés en matériaux légers.
- 2.5. STATIONNEMENT/ ARCS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT
- 2.5.1. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.

2.5.2. Le stationnement individuel devra s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et son traitement architectural doit être soigné. Un seul niveau souterrain au stationnement est autorisé sur la rue Richelieu. Une solution privilégiant l'utilisation de rampes existantes du bâtiment voisin est favorisée.

- 2.5.3. Les aires de chargement et de déchargement pour les commerces devront être localisées sur la rue Saint-Jean.
- 2.5.4. Le pourcentage d'aire d'équipement doit être de 25 %. Ce pourcentage comprend l'aire d'équipement au sol, l'aménagement des terrasses et fascias sur les toits et les balcons.

EDRICHÉ
80
RUE ST-JEAN
 LA SEIGNEURIE DE SUDBURY
 M.M. M.M.

GAMACHE-MARTIN
ARCHITECTES
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJET
 1. ÉLÉVATION RUE RICHELIEU
 2. PLAN DE DÉTAILS

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113

PROJETANT
 M.M. M.M.
 1000 RUE ST-JEAN
 QUÉBEC, QUÉBEC
 G1R 2C8
 T. 514 399-1111
 F. 514 399-1112
 G. 514 399-1113



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

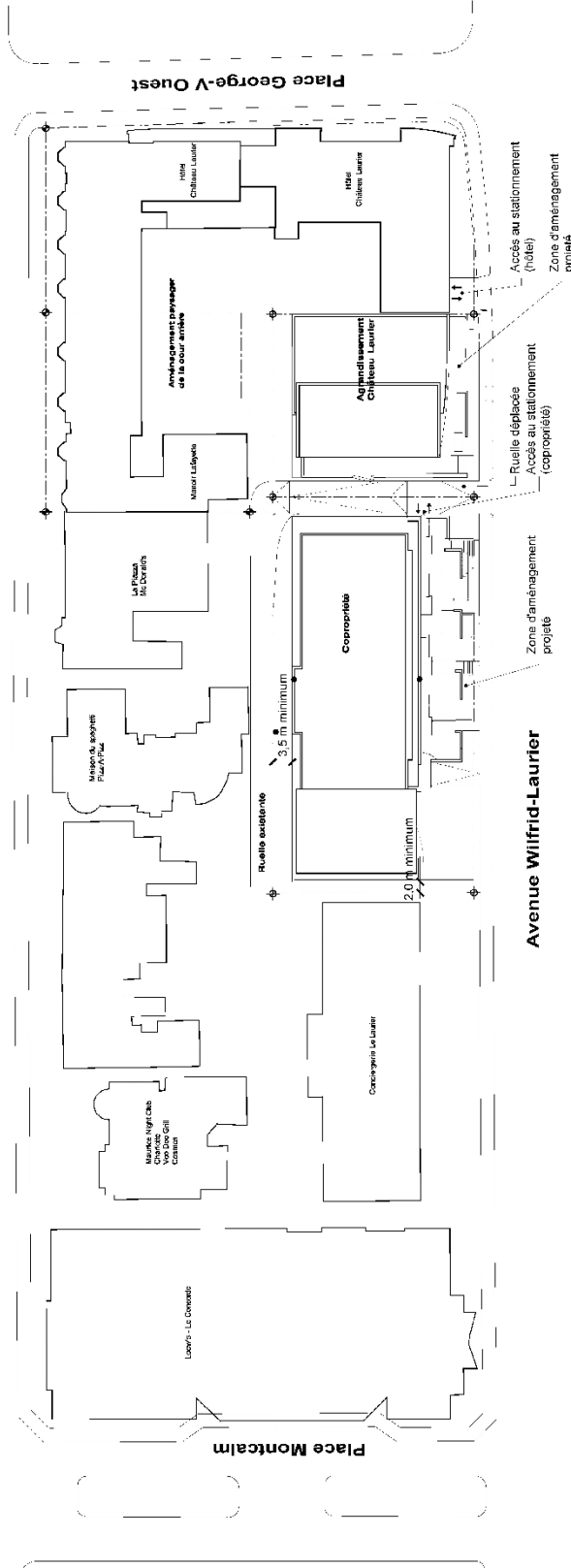
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

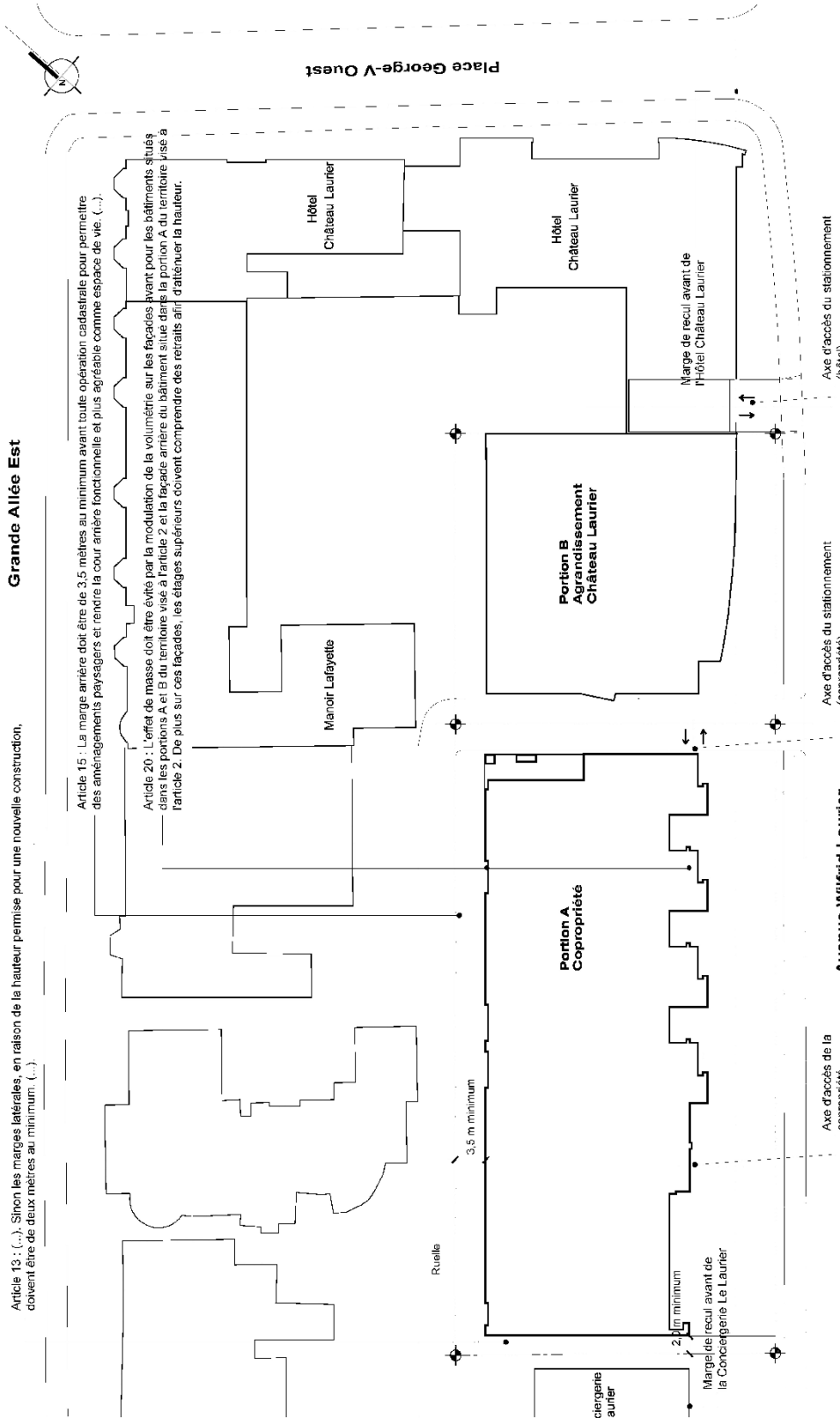
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

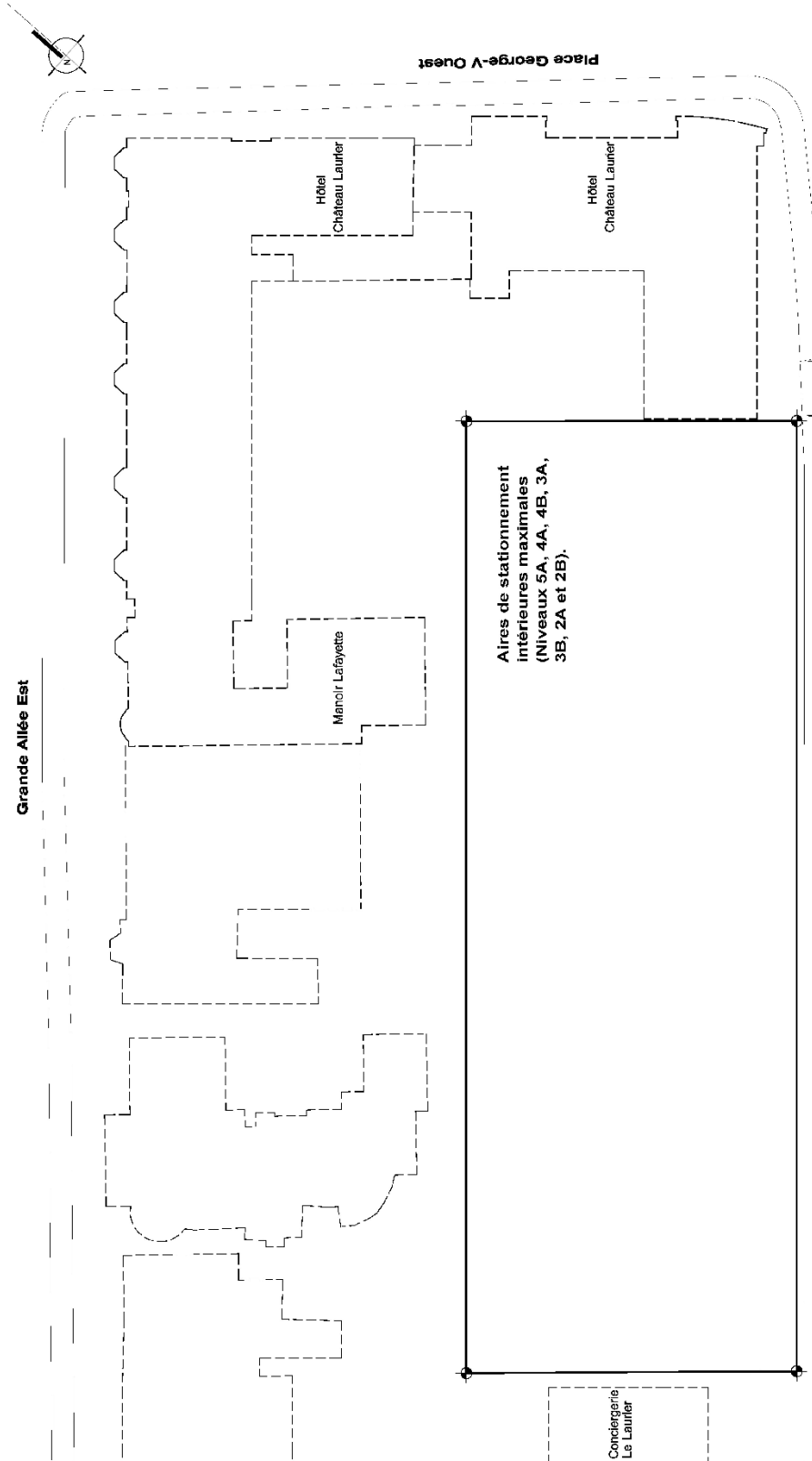


Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.

Alignement





1 JUIN 2005
4
 0 2 4 6 8 10m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

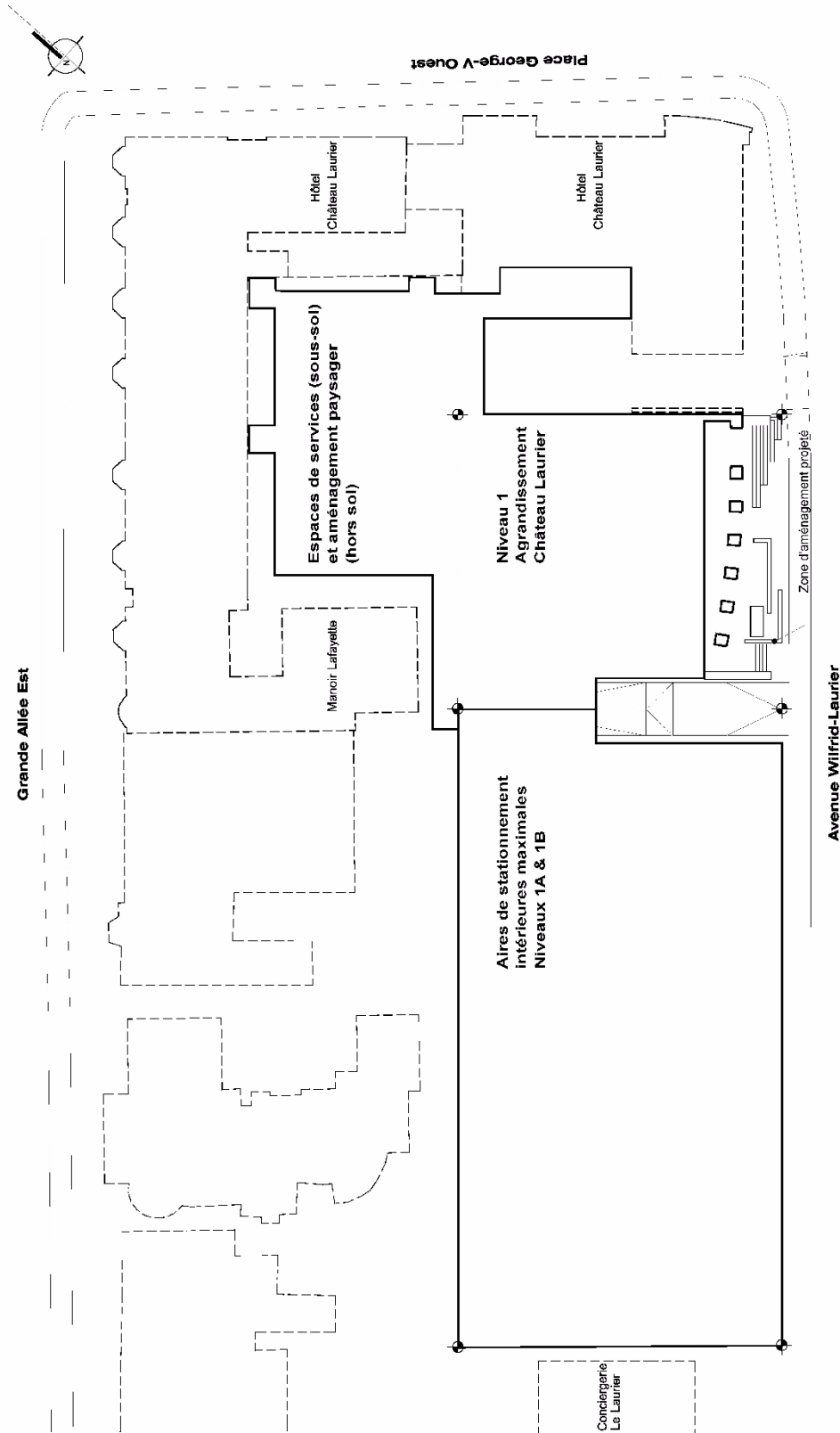


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



10m
0 2 3
JUN 2005

Niveaux 1A & 1B
Niveau 1

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

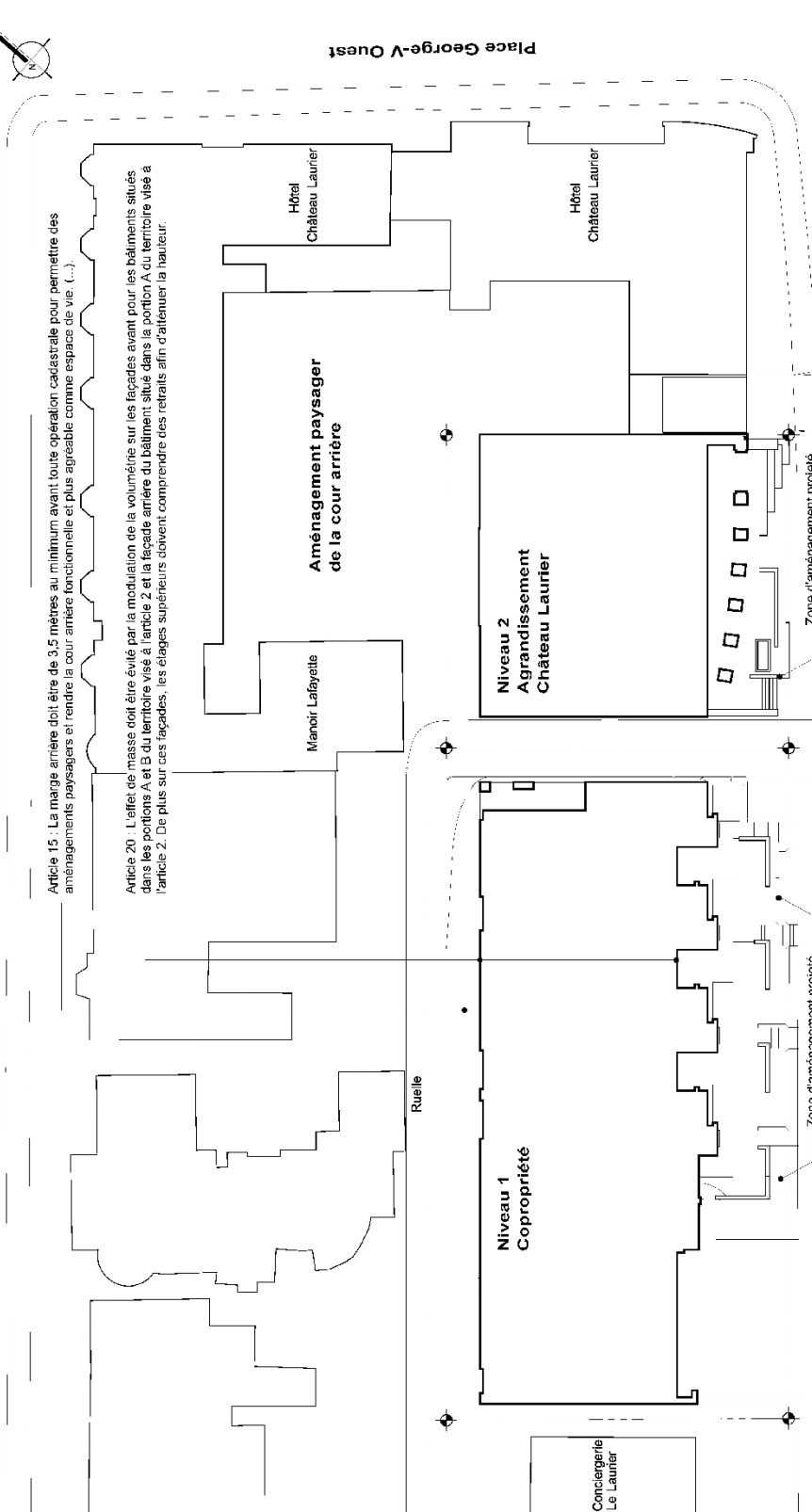
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

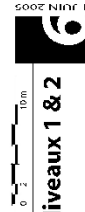
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

1 JUNI 2005
0 10 m
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

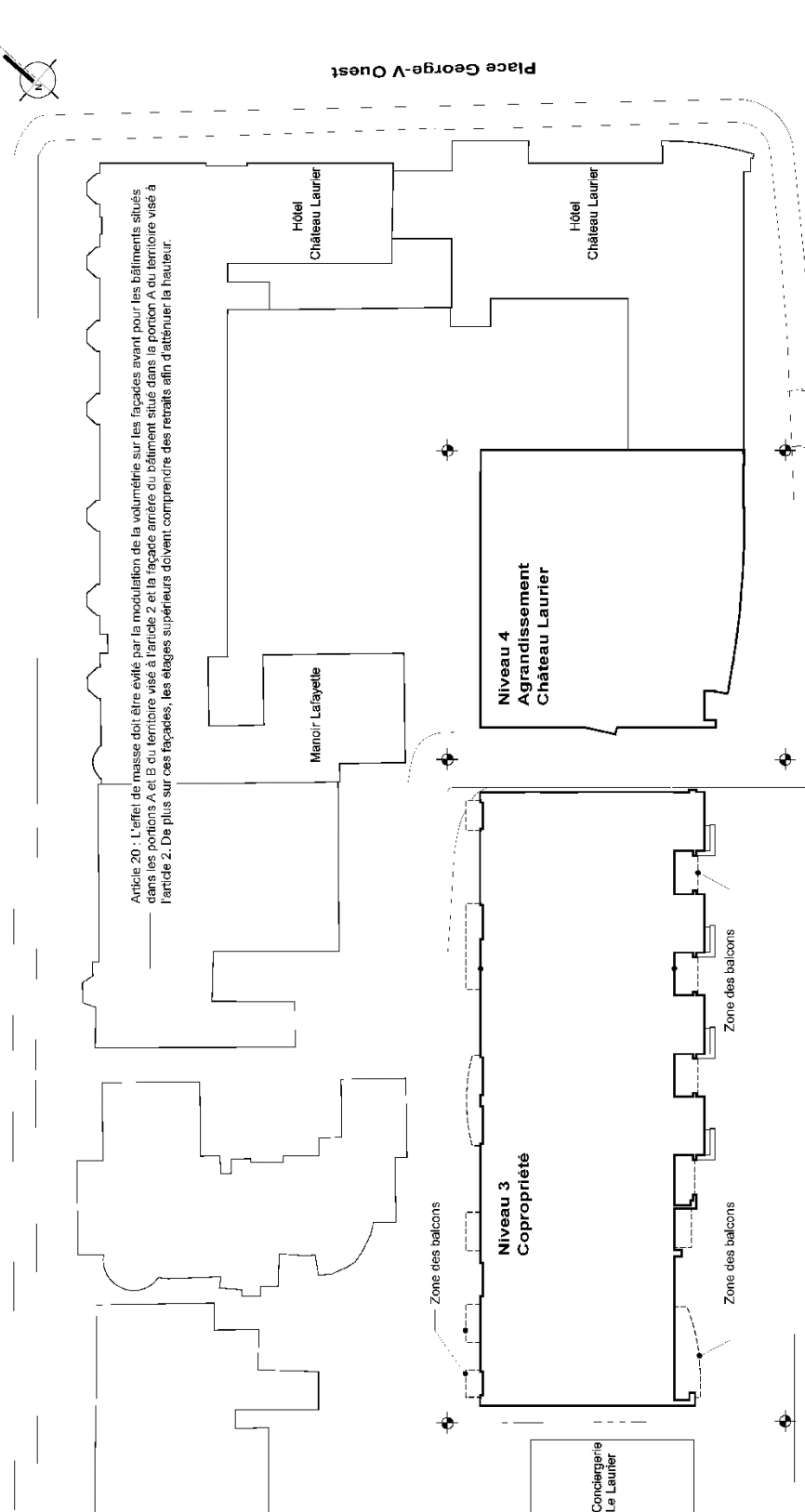
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Niveau 4
Agrandissement
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir La Fayette

Niveau 3
Copropriété

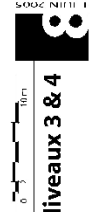
Zone des balcons

Zone des balcons

Condiégaria
Le Laurier

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest



Niveaux 3 & 4

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07I
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir
Lafayette

Niveau 5
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 4
Copropropriété

Conciergerie
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

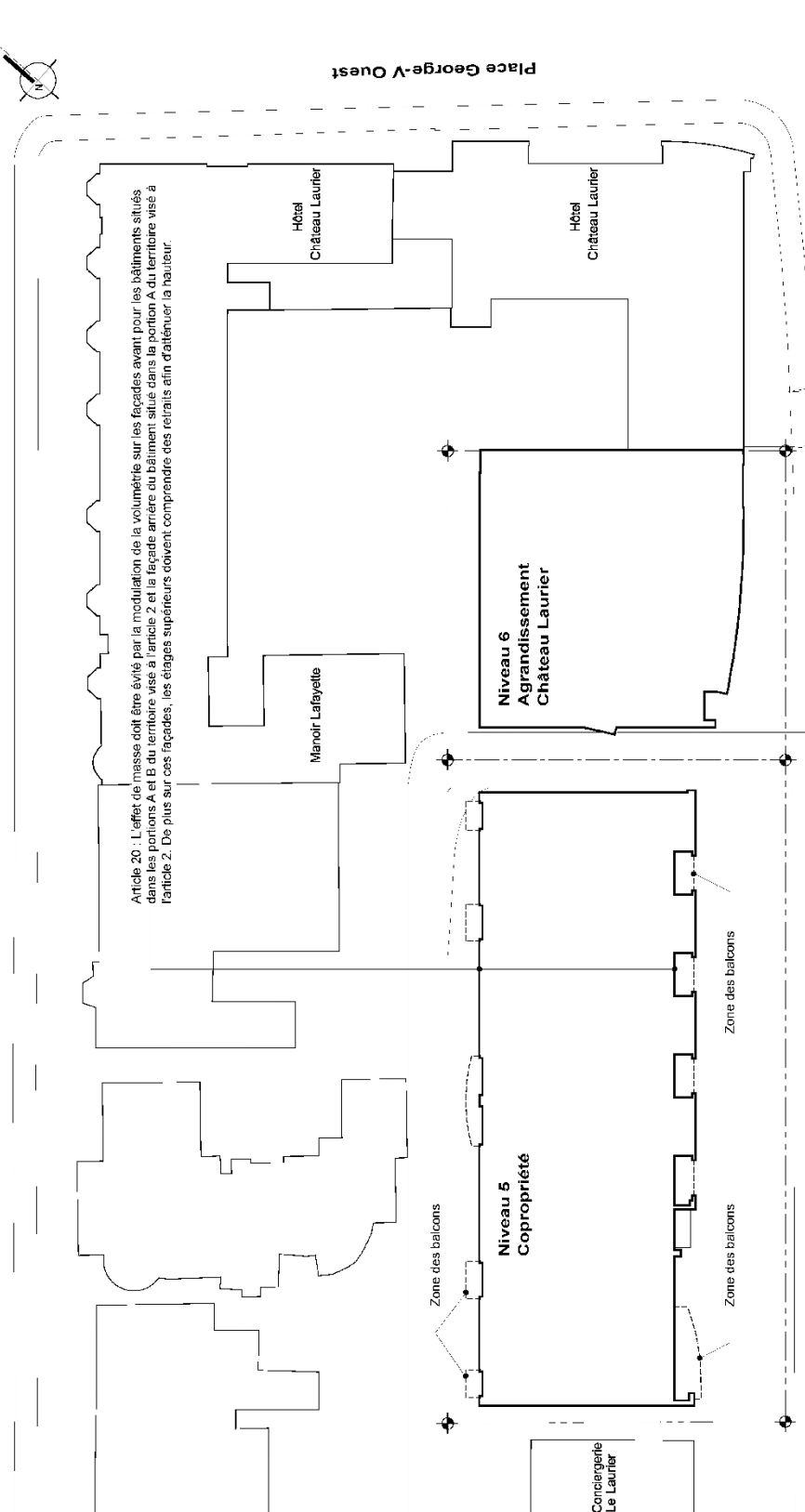
Place George-V Ouest

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Avenue Wilfrid-Laurier

10
0 7 10m
1 JUIN 2007

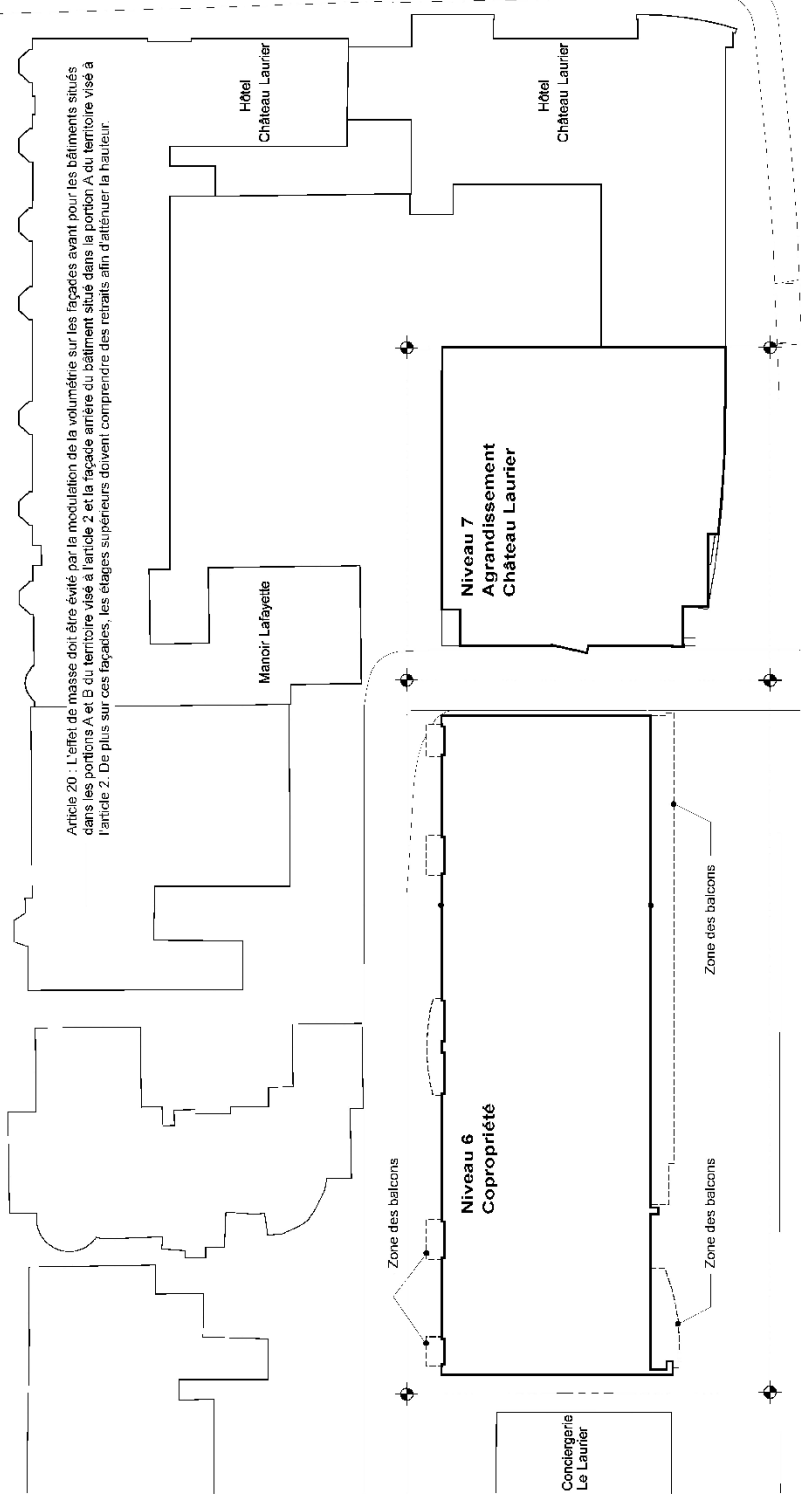
Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

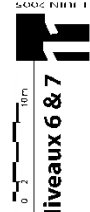
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

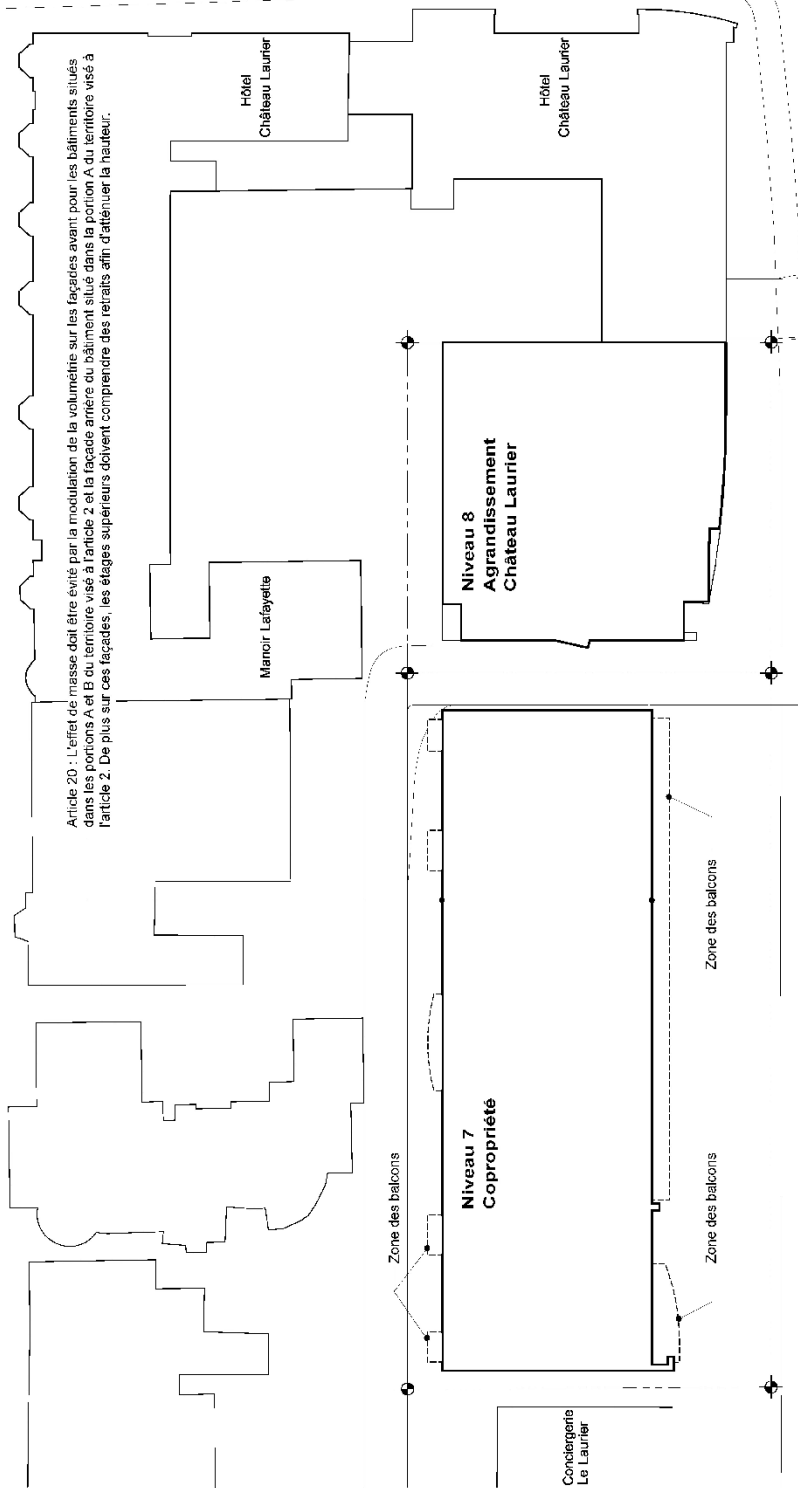
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

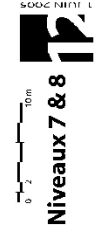
Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 7 & 8

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

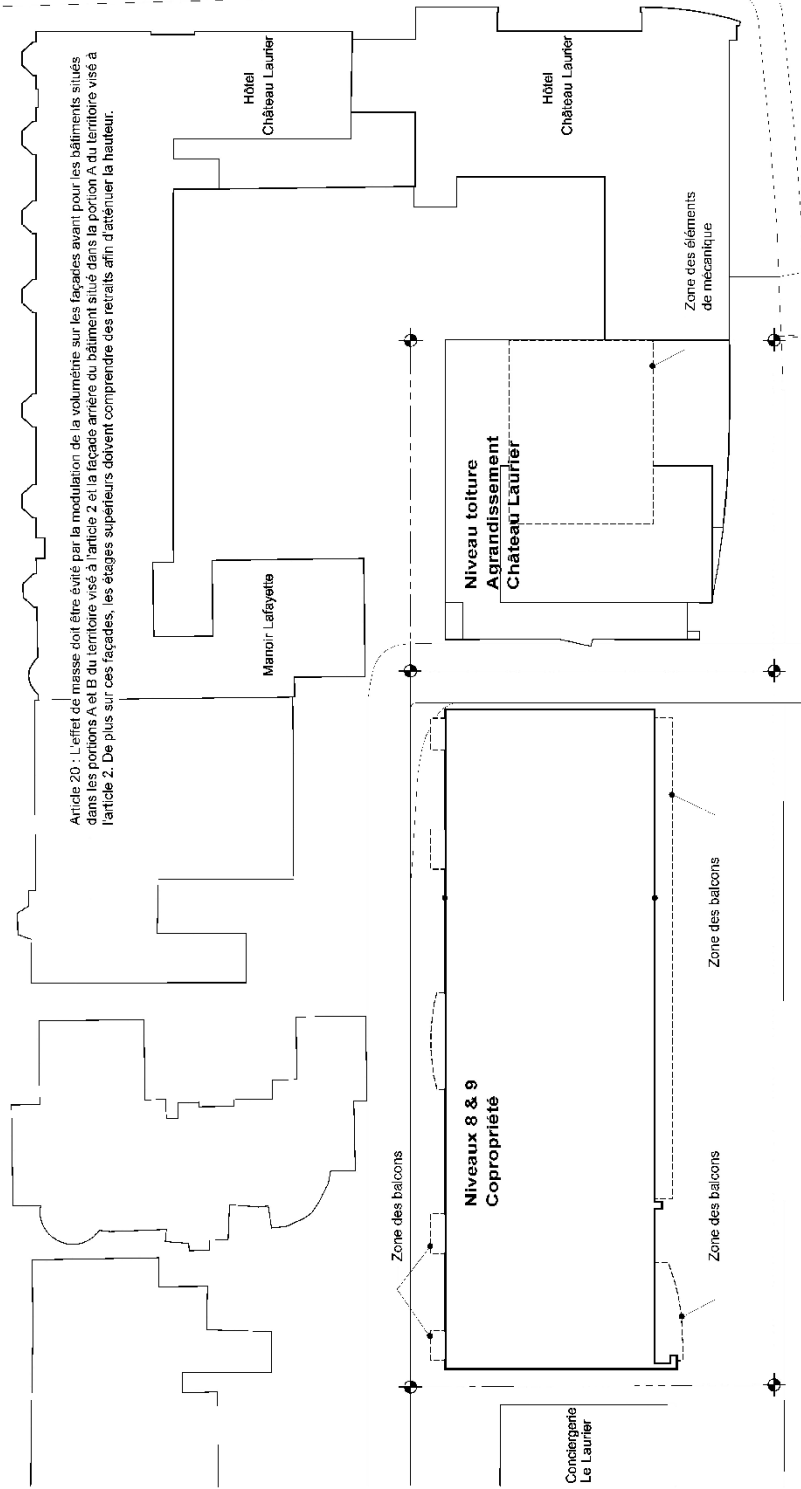
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

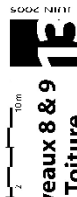
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

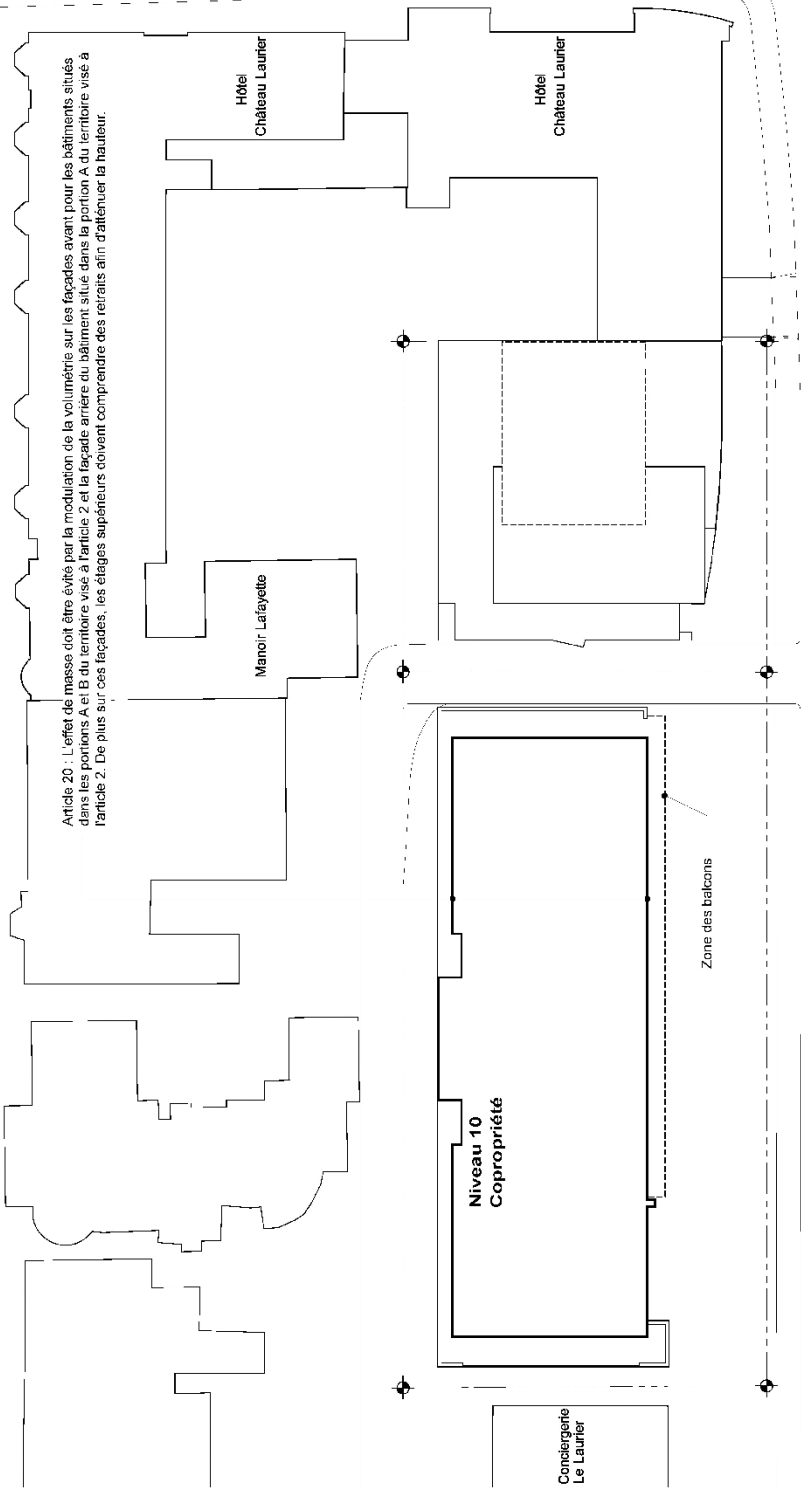
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



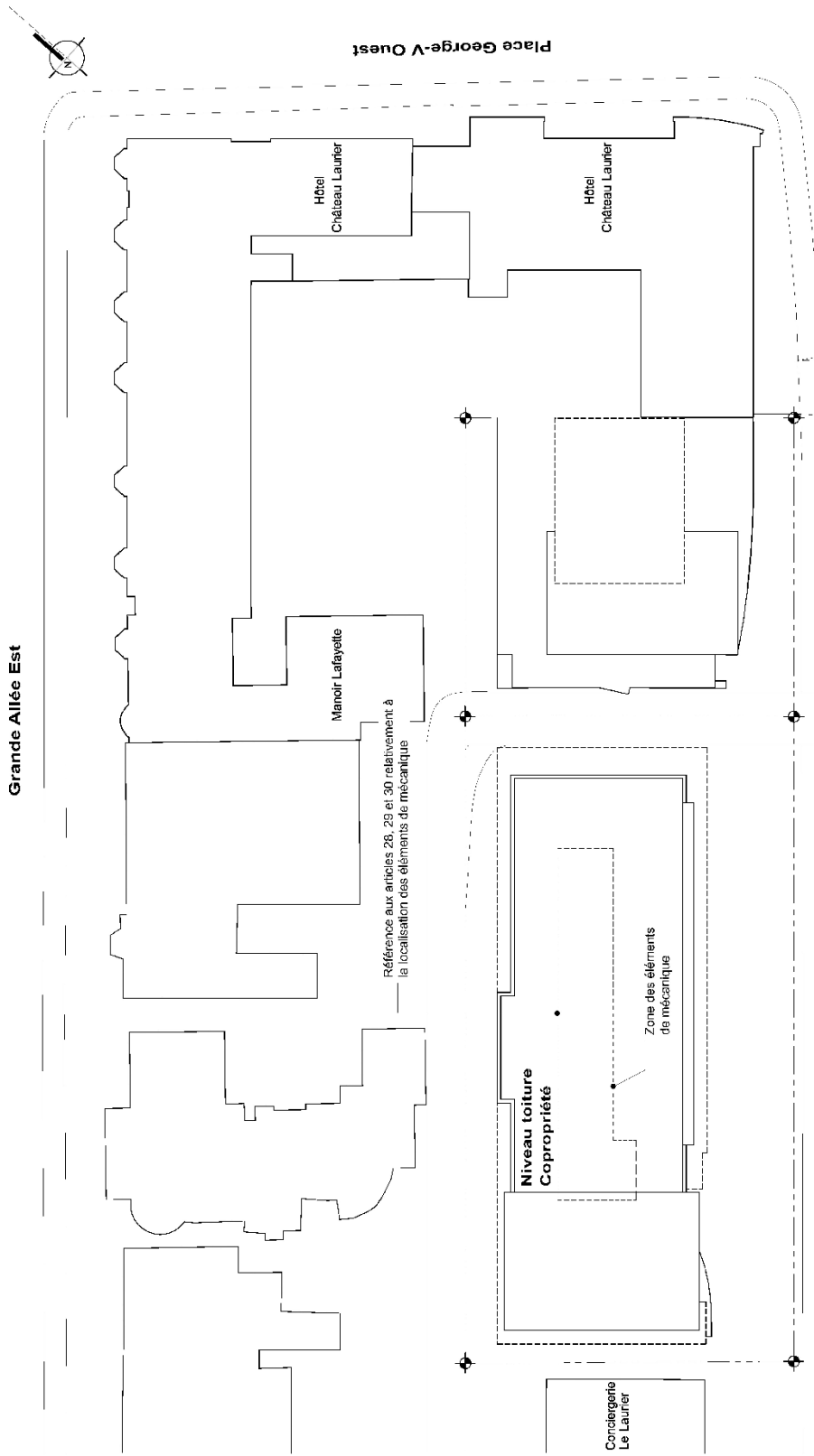
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Place George-V-Ouest

Grande Allée Est

Avenue Wilfrid-Laurier

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

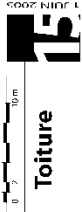
Niveau toiture Copropriété

Zone des éléments de mécanique

Condo/gerie Le Laurier

Hôtel Château Laurier

Hôtel Château Laurier



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

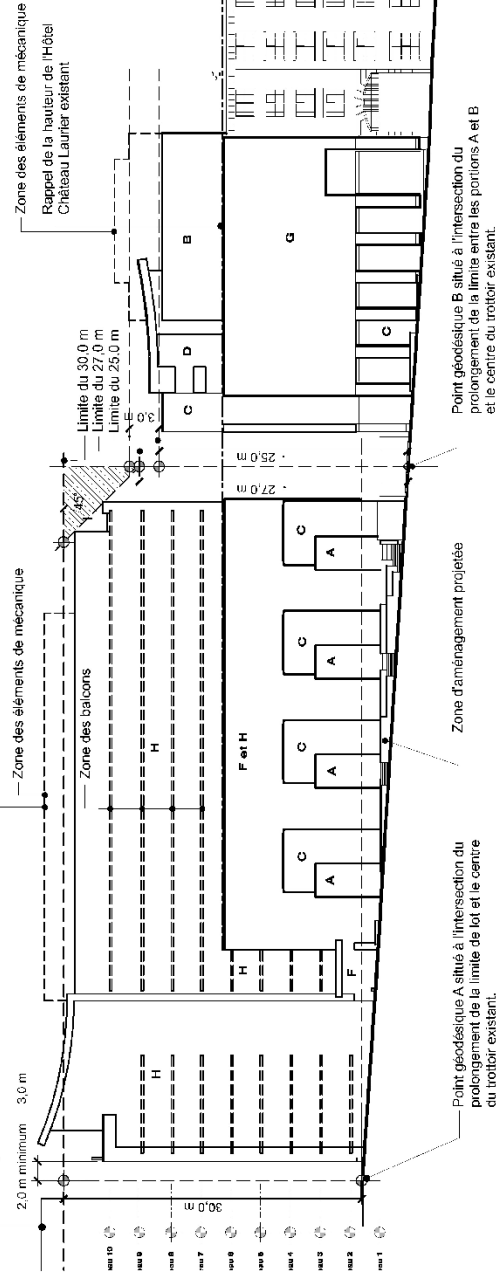
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m



- Mur 1
- Mur 2
- Mur 3
- Mur 4
- Mur 5
- Mur 6
- Mur 7



Cogirès inc.

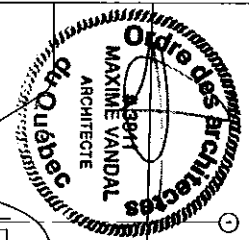
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

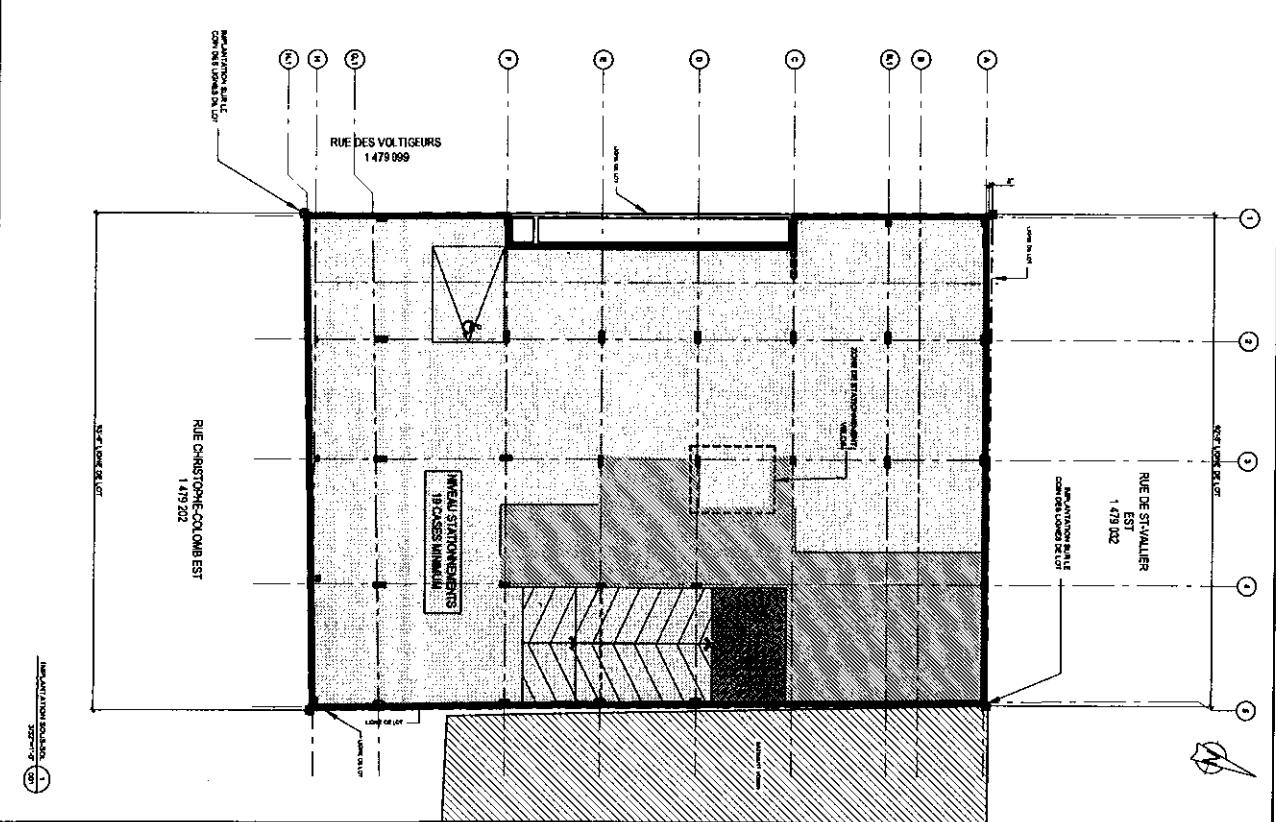


RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

RUE CHRISTOPHE-COLUMB EST
1 479 202

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

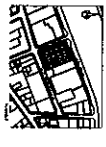
235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 2N4	
Superficie du terrain:	1 115,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie bâtie occupée par le bâtiment:	1 144,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie bâtie au sol du bâtiment:	1 170,2 m ² (125 865 sq ft)
Superficie d'usage résidentiel:	4 734,8 m ² (509 954 sq ft)
Superficie d'usage commercial:	198 m ² (21 305 sq ft)
Superficie d'usage industriel:	219 m ² (23 525 sq ft)
Nombre d'unités:	40
Classe de réglementation:	20



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

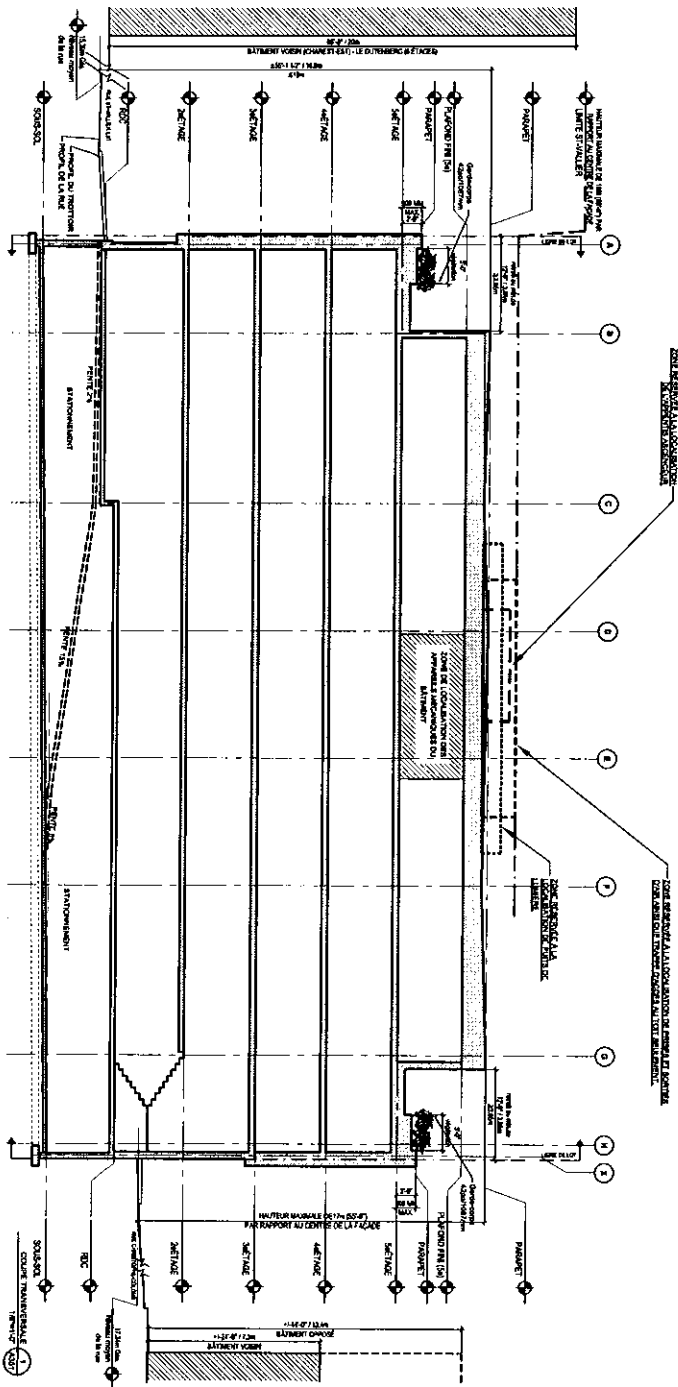
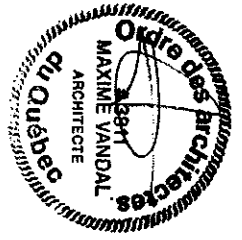
The drawings are prepared in accordance with the provisions of the Act respecting access to documents held by the State, municipalities and corporations (Access to Information Act) and the Act respecting the protection of personal information in the private sector (Privacy Act).
Les plans sont préparés conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.



NO	DESCRIPTION	DATE
01	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
02	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
03	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
04	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
05	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
06	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
07	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
08	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
09	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
10	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
11	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
12	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
13	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
14	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
15	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
16	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
17	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
18	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
19	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22
20	PROJET DE PLAN DE DÉTAIL	17/02/22

PLAN - AMÉNAGEMENT

DATE: 11/12/21
REV: 11/12/21
PROJET: 1419000
A001



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Le présent document est le fruit de la collaboration de l'architecte et du client. Il est le résultat de la consultation de l'architecte par le client et de la consultation du client par l'architecte. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage si le client ne respecte pas les conditions de la consultation. L'architecte ne peut être tenu responsable de la réalisation de l'ouvrage si le client ne respecte pas les conditions de la consultation.

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
2	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
3	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
4	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
5	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
6	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
7	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
8	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
9	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
10	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
11	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
12	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
13	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
14	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
15	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
16	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
17	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
18	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
19	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
20	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
21	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
22	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
23	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
24	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
25	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
26	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
27	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
28	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
29	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
30	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
31	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
32	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
33	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
34	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
35	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
36	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
37	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
38	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
39	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
40	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
41	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
42	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
43	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
44	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
45	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
46	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
47	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
48	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
49	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
50	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24

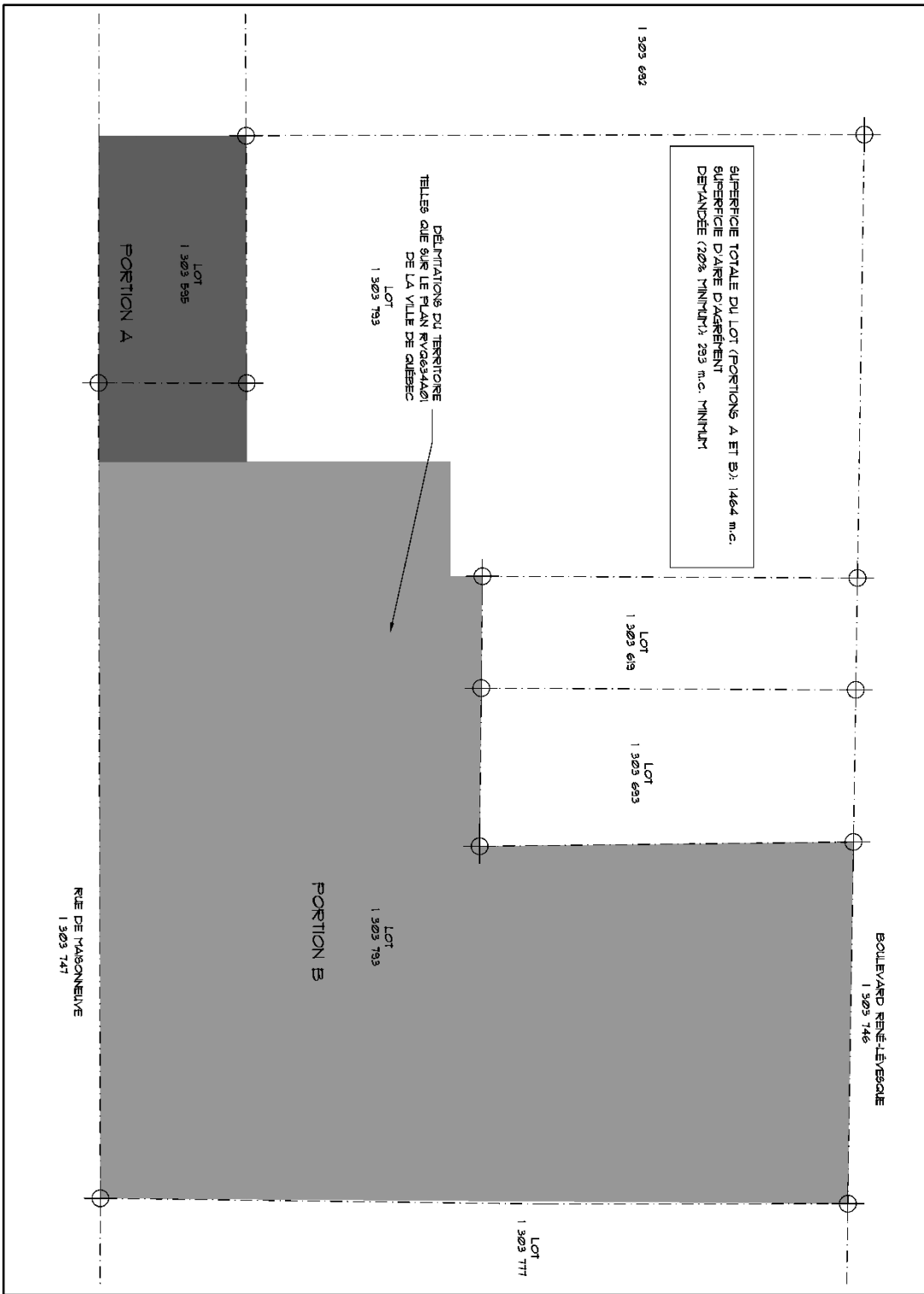
COUPE TRANSVERSALE

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
2	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
3	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
4	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
5	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
6	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
7	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
8	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
9	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
10	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
11	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
12	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
13	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
14	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
15	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
16	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
17	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
18	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
19	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
20	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
21	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
22	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
23	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
24	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
25	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
26	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
27	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
28	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
29	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
30	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
31	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
32	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
33	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
34	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
35	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
36	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
37	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
38	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
39	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
40	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
41	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
42	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
43	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
44	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
45	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
46	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
47	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
48	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
49	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24
50	PROJET DE CONSULTATION	11/12/24

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SUPERFICIE TOTALE DU LOT (PORTIONS A ET B): 1464 m.c.
 SUPERFICIE D'AIRE D'AGRÈMENT DÉMANDÉE (20% MINIMUM): 293 m.c. MINIMUM

PROJET
LES TERRASSES MARIENNE

Propriétaire
 Site 138 de Marienne
 Québec
 Type de bâtiment
 HABITATION MULTIFAMILIAIRE
 Dossier n° 03-891

FRANÇOIS COFFÉ
 GILLES BOUDON
 SÉBASTIEN BÉGIN
 MICHEL RICHARD
ARCHITECTURE EN CONSULTANTS EN

Architecture
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS.
 771, rue St-Jacques, 101
 Québec (Qué.) G1K 3W2
 Tél. (514) 393-3366
 Fax (514) 393-3366
 E-mail: info@jeancote.com

Titre
PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE
 Echelle 1:200
 Date 26 mai 2004

Notes
 L'ingénieur géométrique a vérifié les bornes de la parcelle et les dimensions du terrain. Les dimensions indiquées sur le plan sont en mètres et décimètres. Toute erreur ou omission dans ce plan ne sera pas considérée comme une faute de l'ingénieur géométrique. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ingénieur géométrique en ce qui concerne les erreurs ou omissions qui pourraient résulter de l'utilisation de ce plan.

Eligé
APPROBATION A LA VILLE
 Spécialité
 Scellés

1303 692	1303 693	1303 694	1303 695	1303 717	1303 747	1303 748
1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1

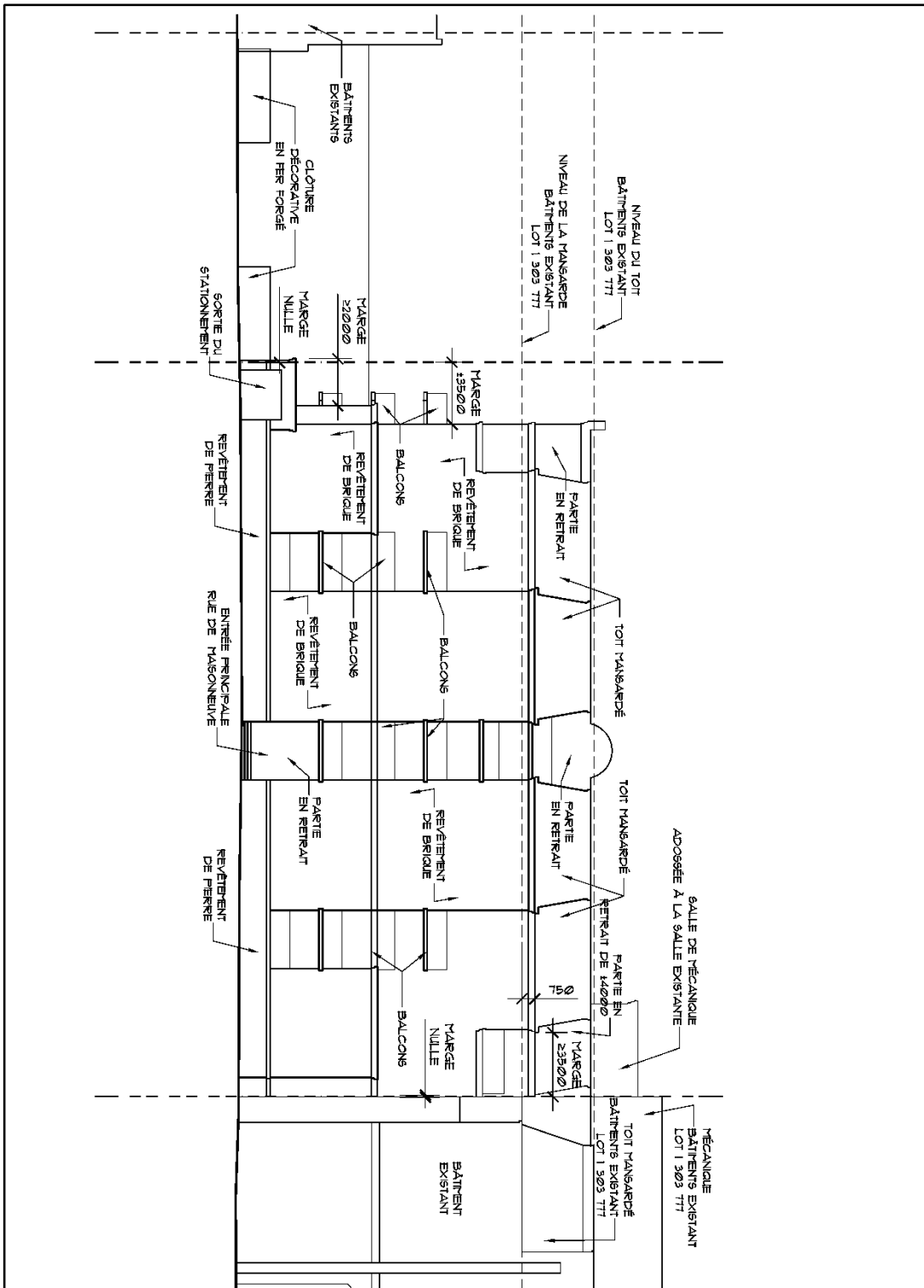
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Société 138 de Maisonneuve	
Titre de la demande MAINTIEN DE LA MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE	
Dossier n° 03491	
Architecte JEAN R. CÔTÉ GILLES BOUQUÉ GUY GAGNON SÉBASTIEN GAGNON ANNE MARIE RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1111, rue Saint-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (418) 393-1111 Email: info@jeanrobertcote.com	
Architecture L.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTÉ & ASS. 1111, rue Saint-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (418) 393-1111 Email: info@jeanrobertcote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'entrepreneur architecte est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan. Toute erreur ou omission constatée avant l'approbation au travail. Aucune direction ne devra être mesurée directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité	
Scale	
Approuvé A. CÔTÉ	Feuille 3
Conçu par G. BOUQUÉ	Dessiné par A. CHENIEREY
13	



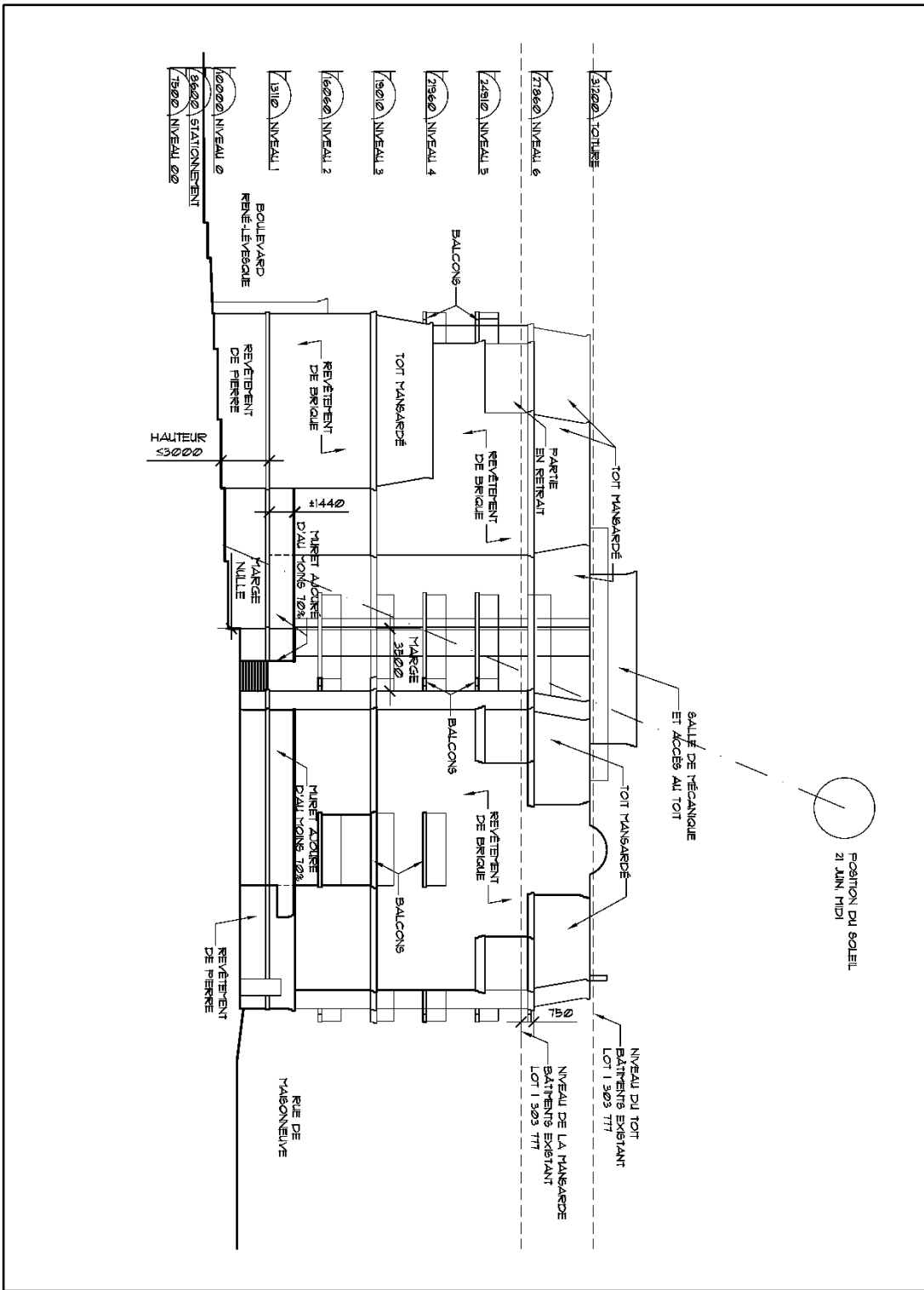
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de Saint-Jean	
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier no	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue Saint-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 392-3060 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 392-3060 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 392-3060 Email: info@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de vérifier toutes les dimensions de ce plan et s'assurer qu'elles sont correctes avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission de ce plan est de la responsabilité de l'architecte. Toute modification doit être faite par écrit et approuvée par l'architecte. Toute modification non approuvée sera faite à la discrétion de l'architecte.	
ÉDGE APPROBATION À LA VILLE Spécificité Scaleau	
Approuvé par le Directeur de l'urbanisme	Feuille 4 de 13



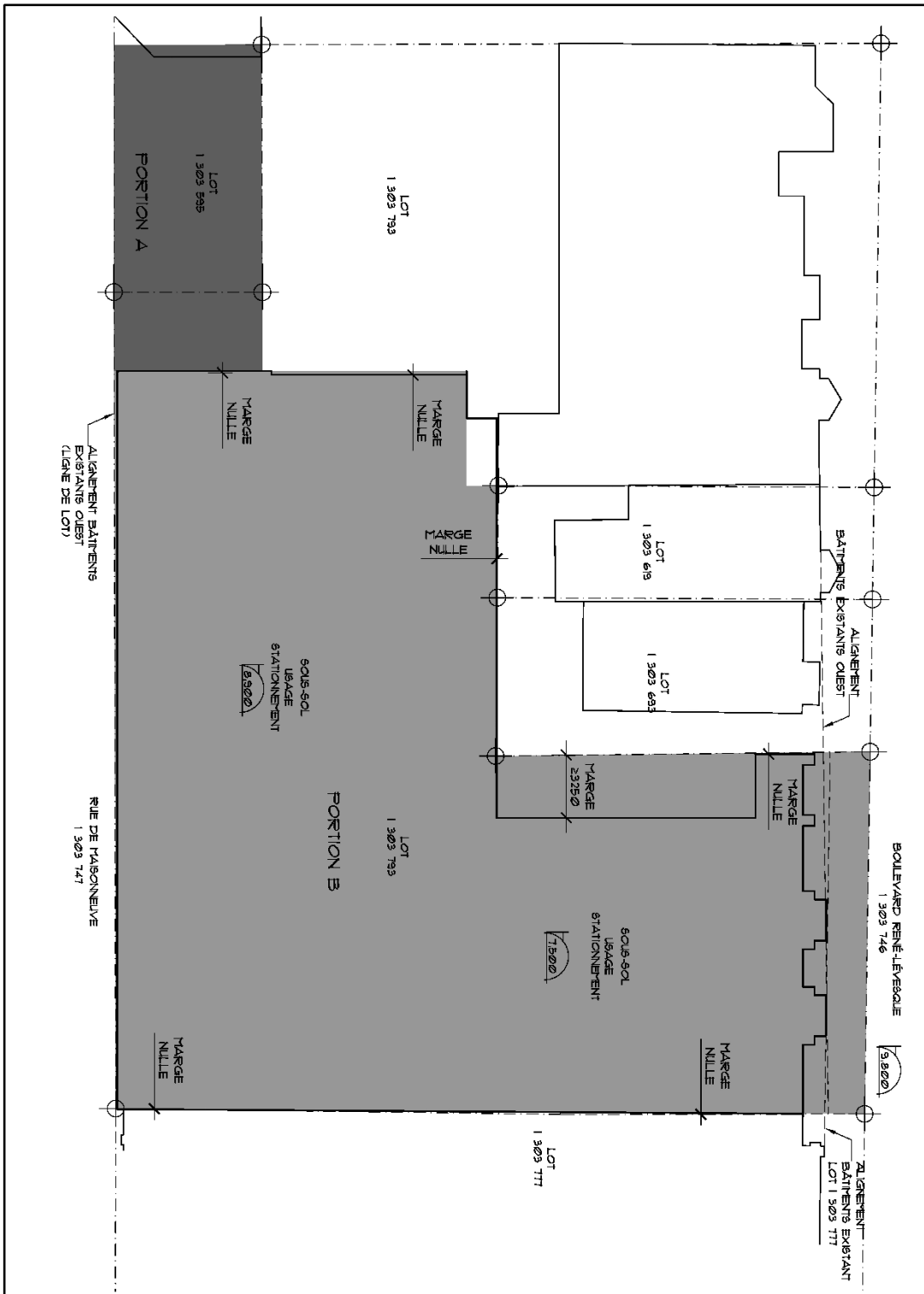
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851	
Architecture I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax: (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
Architecte JEAN CÔTE 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax: (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	
Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
NOTES 1. Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne constituent pas une garantie. Ils sont fournis à titre d'information seulement. 2. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de consulter les règlements municipaux en vigueur. 3. Toute modification des plans doit être approuvée par l'architecte. 4. Aucune dimension ne doit être prise sur les plans de vérification.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité Société	
Approuvé À côté Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 5 13



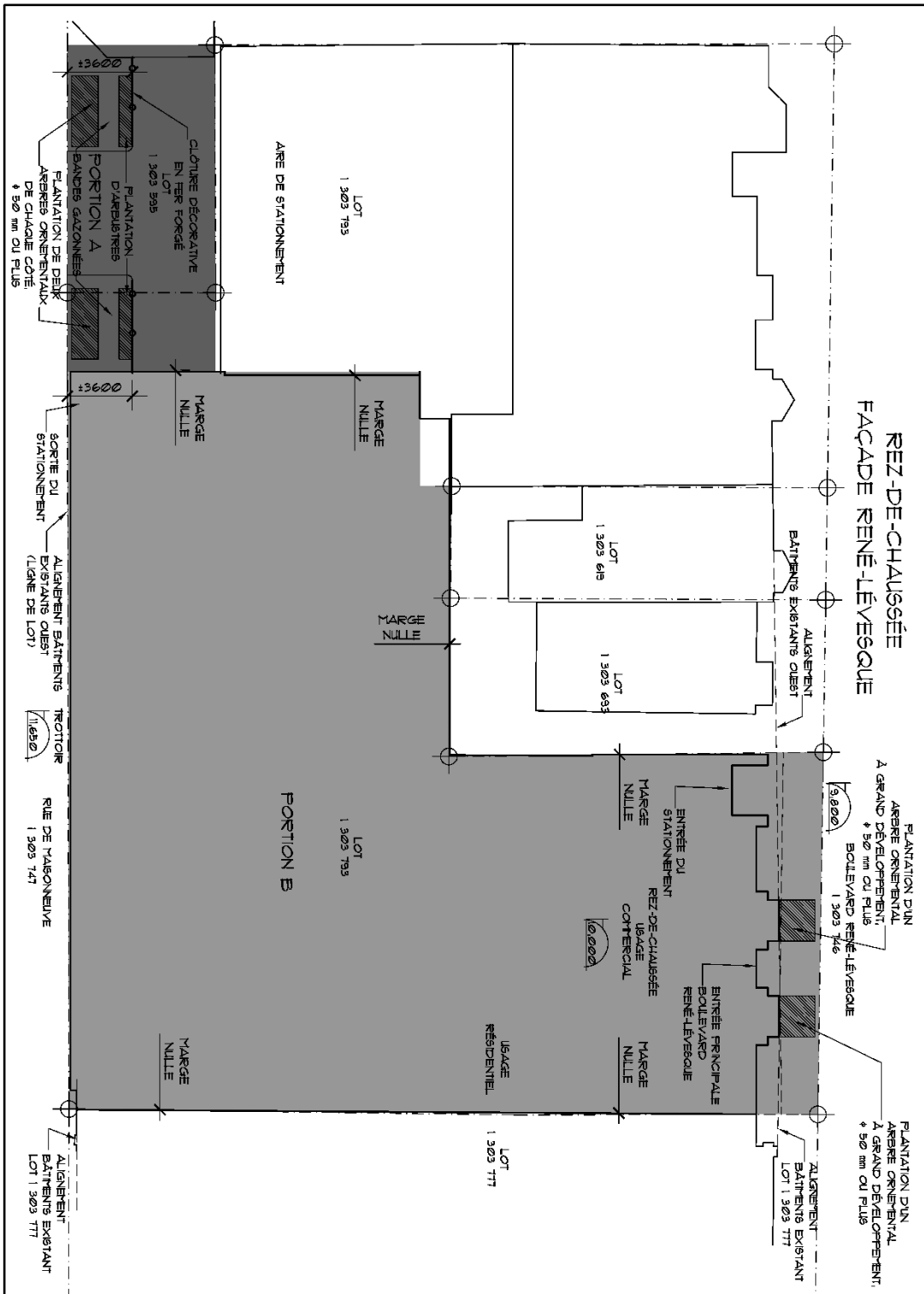
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Mississauga	Adresse 1303 746
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE	
Dossier n° 03.851	
Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@jesarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0	
Échelle 1/200	Date 26 mai 2004
Notes 1. Le présent plan a été vérifié et approuvé par le vérificateur des permis de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans ce plan ne sera pas la responsabilité de la Ville de Québec. Aucune modification ne devra être faite sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grands	
Vérificateur A. CÔTE	Échelle 6/13

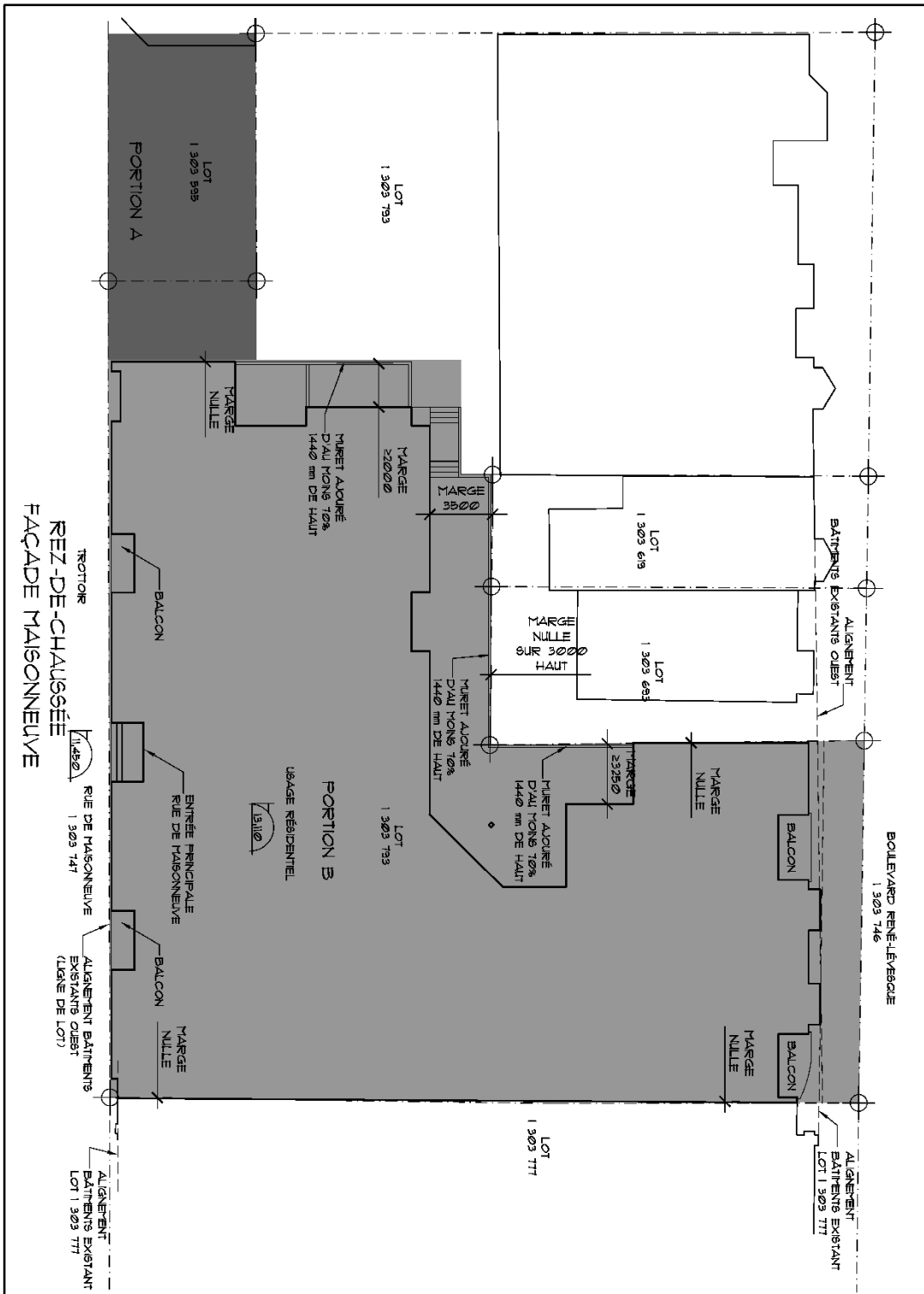


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve 1303 717 Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Architecte JEAN CÔTE GILLES BOUDIC SÉBASTIEN GOSSELIN MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle 1:200 Date 28 mai 2004	
NOTES Noter que tout plan doit être vérifié avant de commencer les travaux. Vérifier toutes les dimensions de ce plan. Toute erreur ou omission de ce plan sera de la responsabilité du client. Aucune modification ne devra être faite sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Scale: Date	
Vérification 1 côté Signé par G. BOUDIC Dessiné par A. CHEMNERET 7/13	

ANNEXE VI

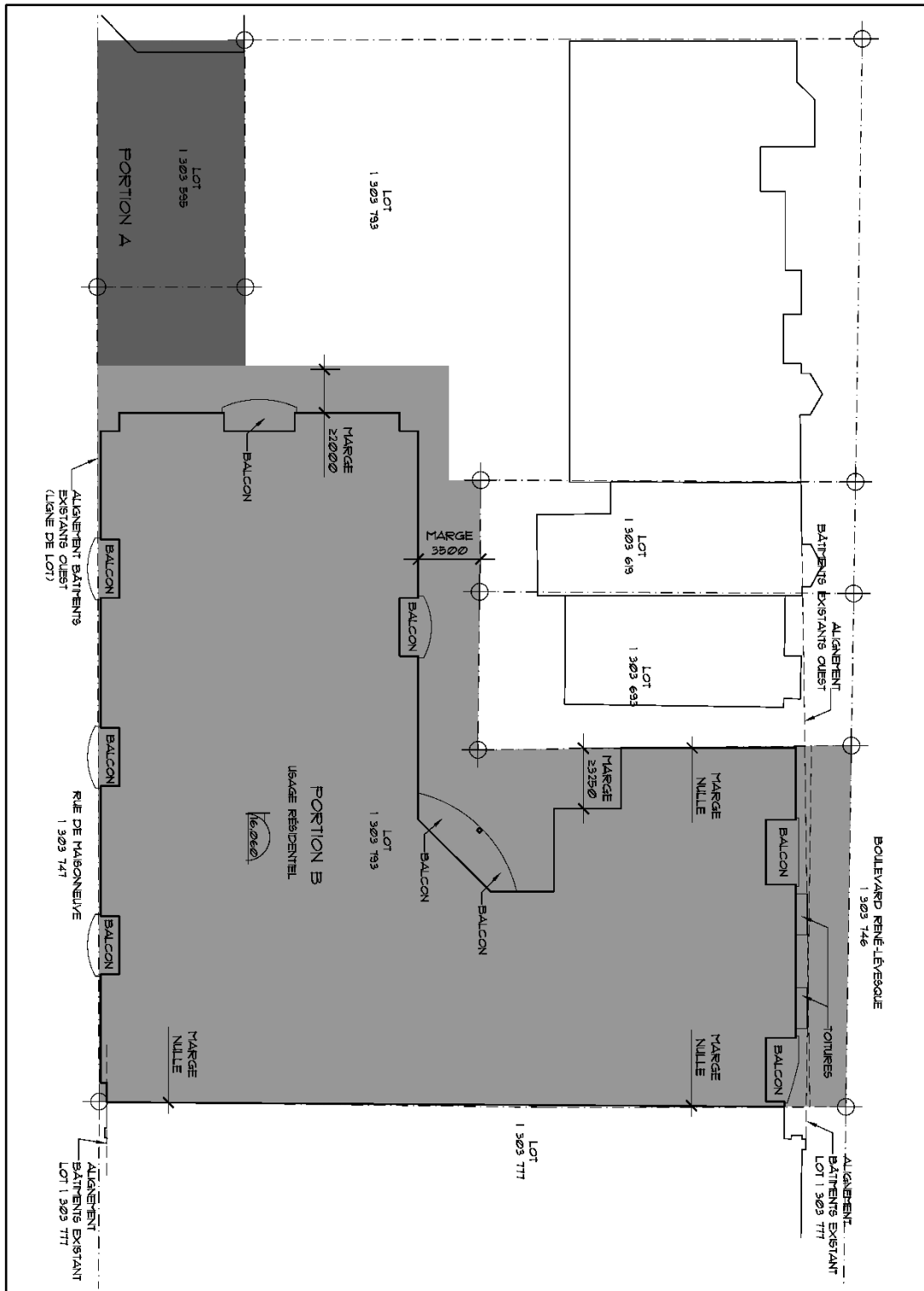
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 148 de Maitland Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3066 Courriel: info@jeancote.com	
CONSTRUCTEUR PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1/800 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur s'engage à respecter les conditions de construction indiquées sur les plans et à obtenir les permis nécessaires en fonction des règlements en vigueur. Les modifications apportées aux plans sans l'approbation écrite de l'architecte sont interdites.	
Étages APPROBATION À LA VILLE Spécificité Scellé	
Approuvé À COÛT PAR Q. MILION Chèque no À CHEQUER	Feuille 8 Sur 13



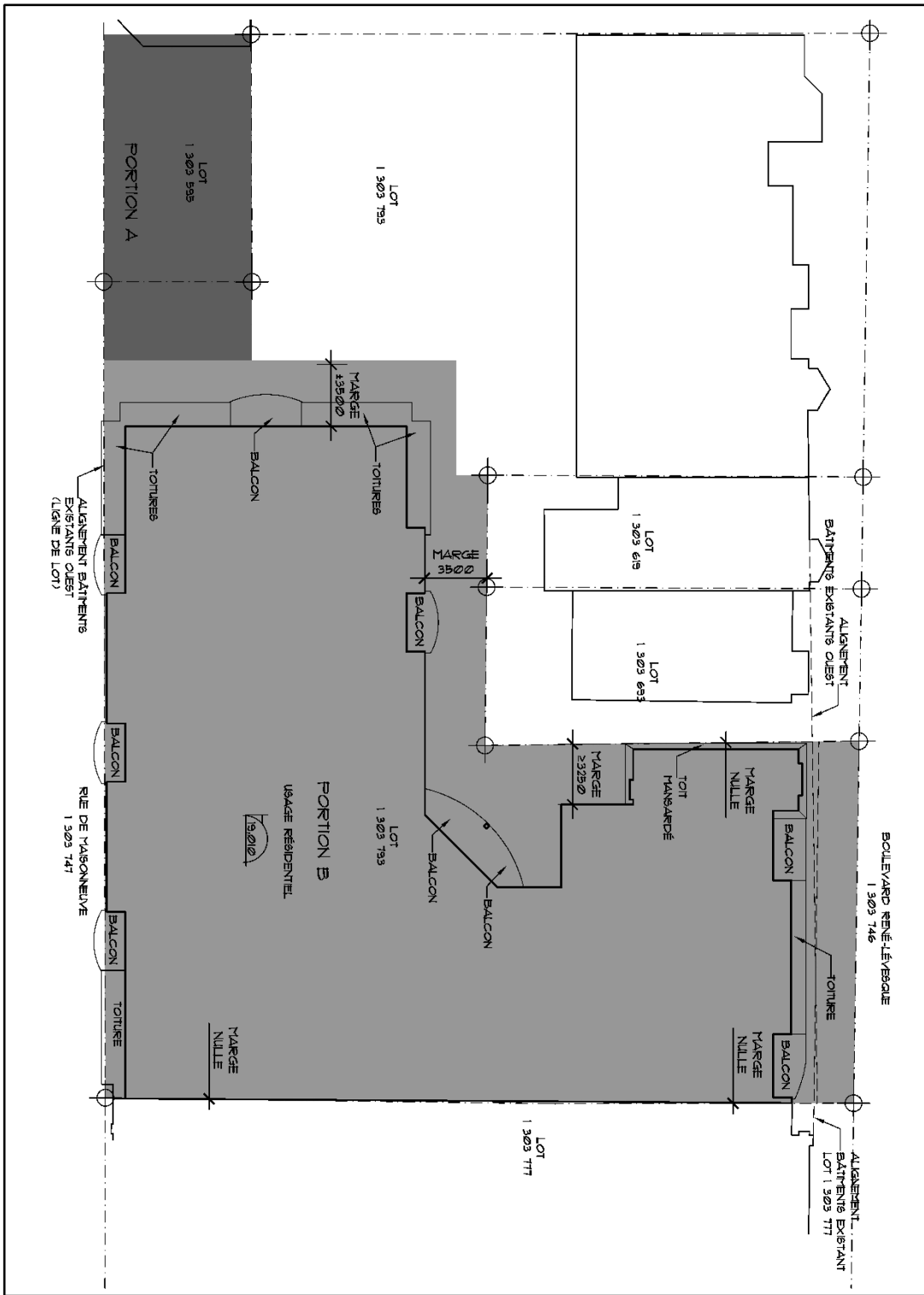
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	GILLES BOUDREAU
Site 138 de Matane	Matane (Québec)
Type de bâtiment	MABRYATION MULTIFAMILIAIRE
Dossier n°	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (418) 693-3986 Fax (418) 693-3986 E-mail: atelier@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
NOTES 1. L'interprétation graphique des données de ce plan de construction est laissée à la charge de l'entrepreneur. Toute erreur ou omission de ce plan de construction ne sera pas imputée à l'architecte. Toute demande de clarification doit être adressée à l'architecte avant le début des travaux. Aucune modification ne sera apportée sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Etage APPROBATION A LA VILLE Spécialité	
Scans	
Vérifié par A. CÔTE	Fait le 9 / 13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

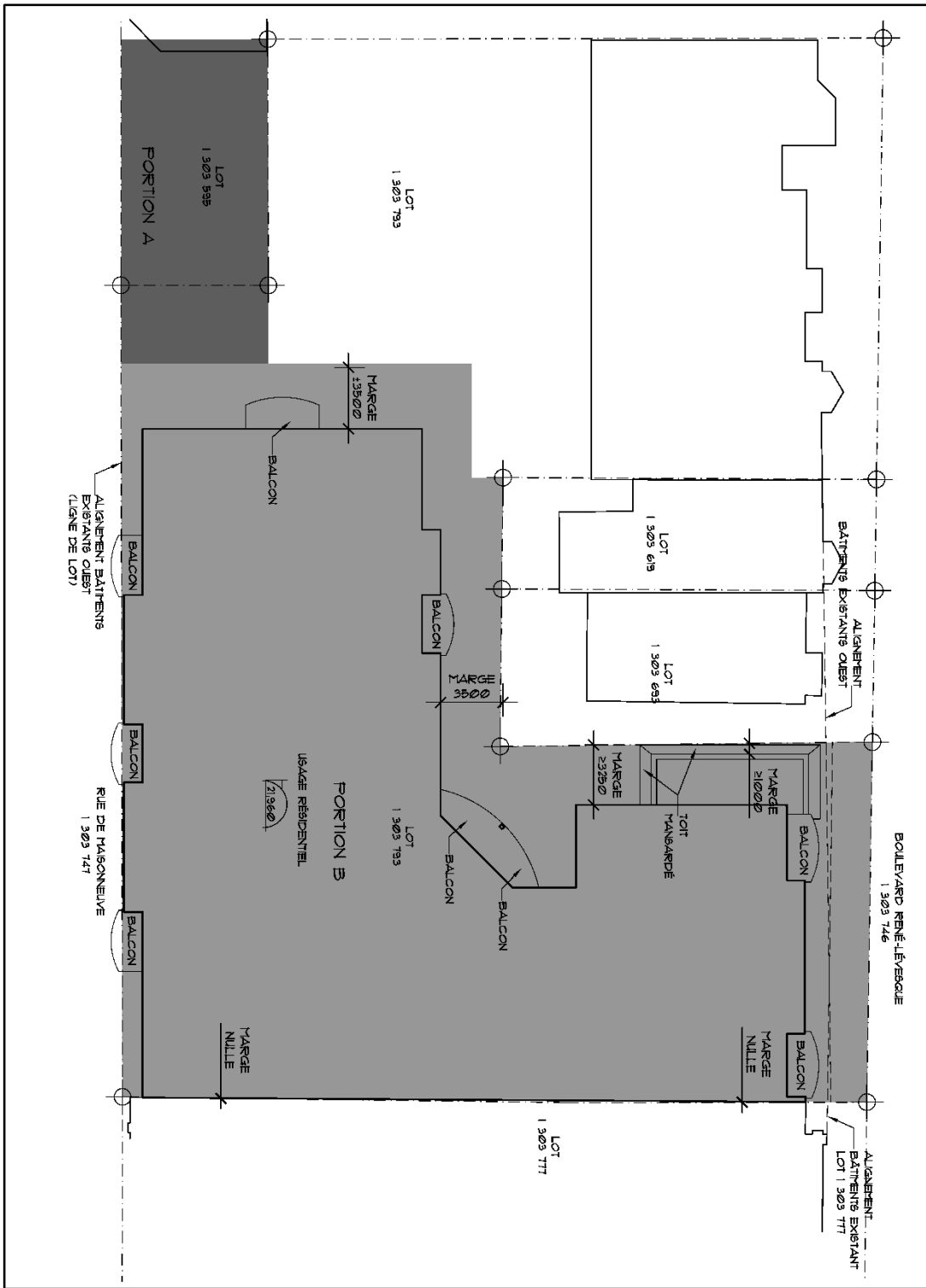
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	État 13 de Mazonneuve
Site	1303 716
Type de bâtiment	MABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier n°	03-891

ARCHITECTURE

LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS.

171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques
 Québec (Qué.) G1K 3W7 - Tél. 692-3863
 Email: info@jeancote.com

PROJET

PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4

Echelle: 1/200
 Date: 26 mai 2004

NOTA

1. L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des surfaces avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans ne sera pas prise en compte par le conseil d'urbanisme. Toute modification doit être faite en consultation avec le conseil d'urbanisme. Toute modification doit être faite en consultation avec le conseil d'urbanisme.

Étape

APPROBATION À LA VILLE

Spécifications

Scale

Approuvé	10/13
Approuvé par	10/13
Dessiné par	10/13
Approuvé par	10/13

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

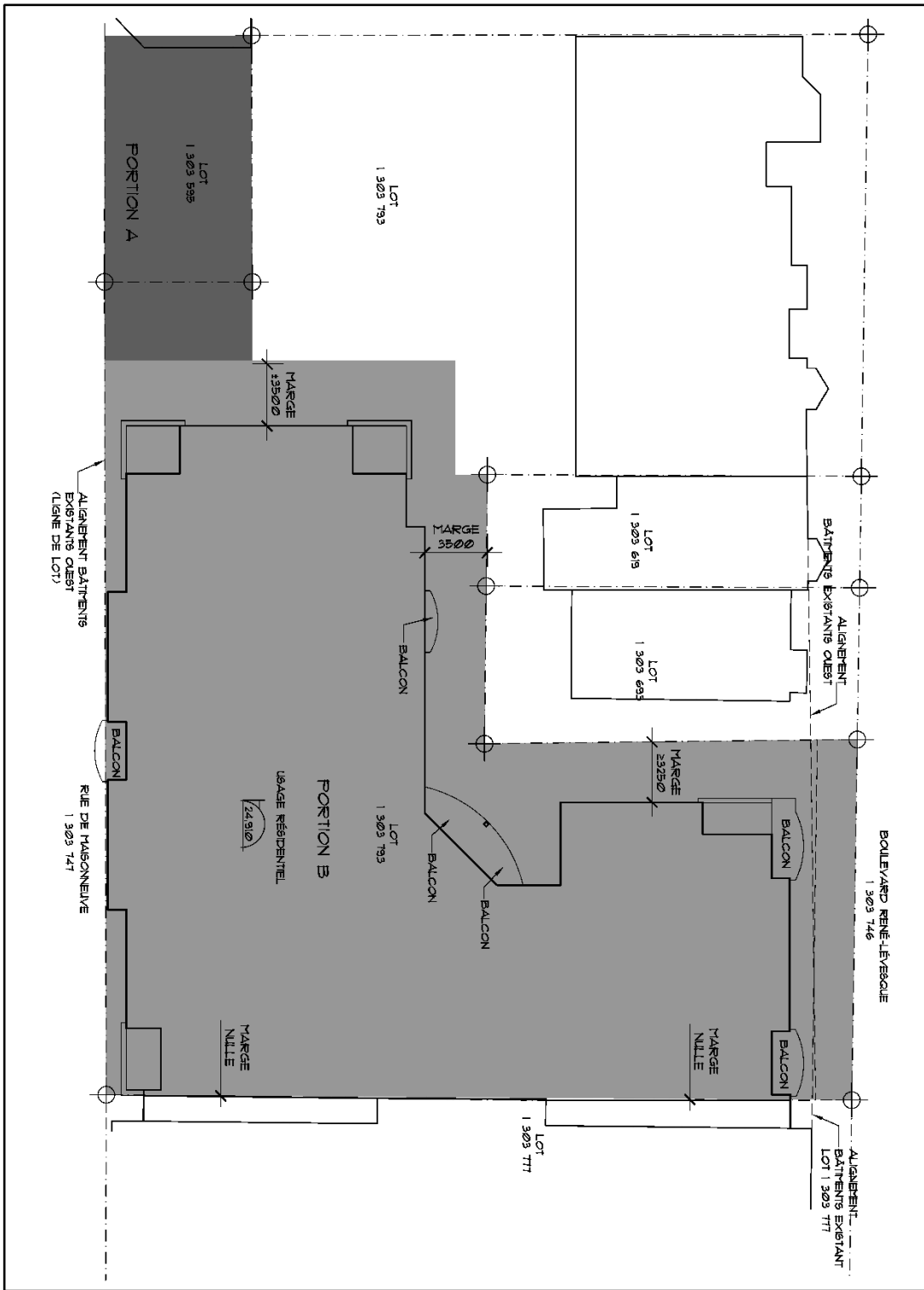
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montebello Type de projet MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier no 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS 1771, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1R 1A1 Téléphone : (514) 381-1111 Télécopieur : (514) 381-1112 Courriel : info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1:200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce document ne constitue pas une garantie de la part de l'architecte. Aucune érection ne devra être réalisée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité Spécificité	
Statut Statut	
Approuvé À côté Contre par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille 11 13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

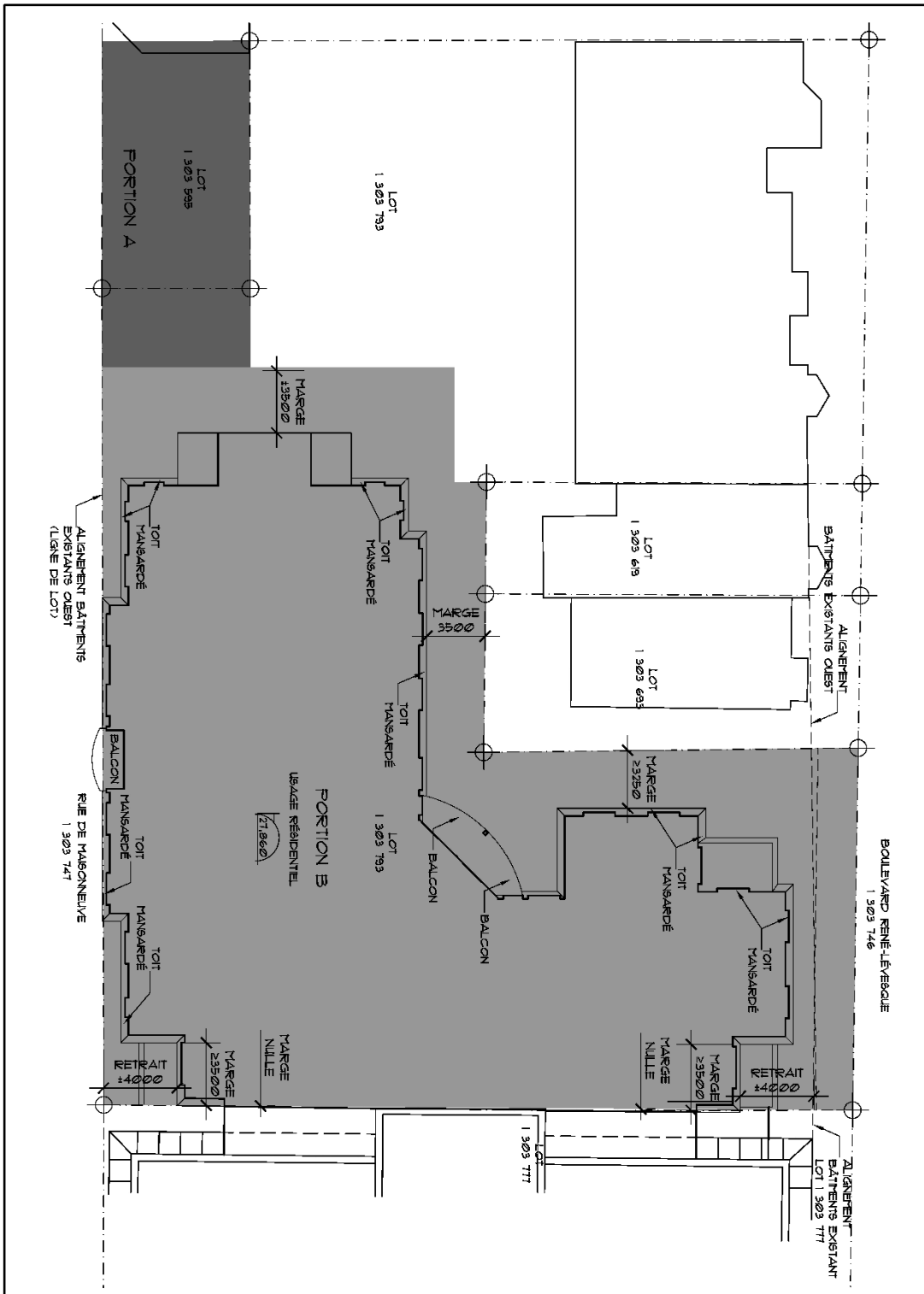
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Adresse de l'édifice MAISONNEUVE MULTIRÉSIDENTIEL Dossier n° 03-851	
Architectures L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, tel. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax (514) 861-1101 E-mail: info@lascotes.com	
CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. JEAN B. CÔTÉ GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, tel. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax (514) 861-1101 E-mail: info@consultantsenarchitecte.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6	
Échelle : 1/200 Date : 26 mai 2004	
NOTES 1. Les dimensions indiquées sur les plans de construction sont des dimensions de référence. Elles ne doivent pas être utilisées pour la construction sans l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de construction est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité : Grade :	
Vérification : 4. côté : 5. côté : 6. côté : 7. côté : 8. côté : 9. côté : 10. côté : 11. côté : 12. côté : 13. côté :	



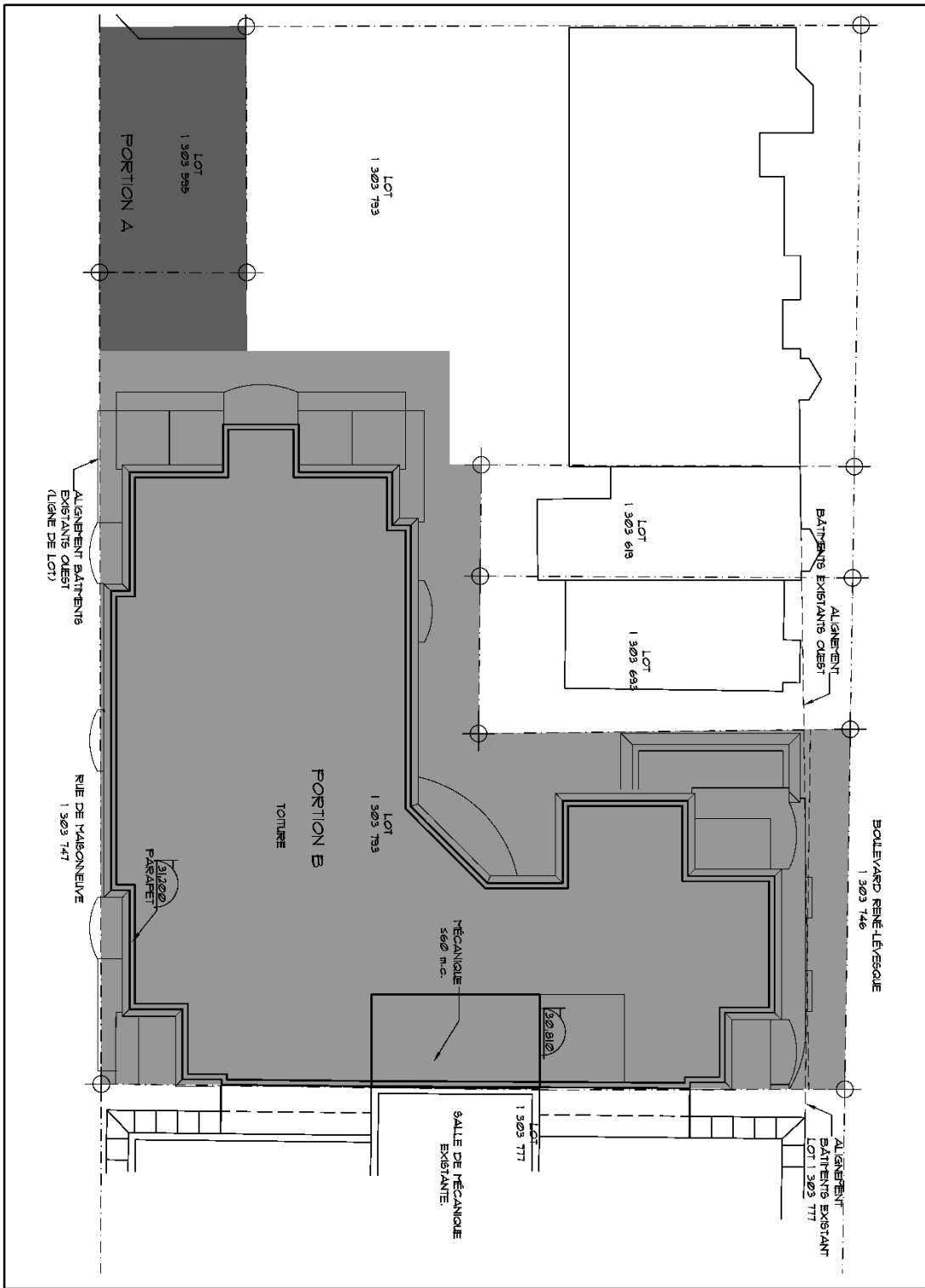
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE									
Propriétaire Site 130 de Montmorency Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-891									
PRINCE-ÉDUCÉ CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. GILLES PRINCE-ÉDUCÉ MICHEL RICHARD 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3V2 Tel. 672-2866 Fax. 672-3046 E-mail: info@princeeducé.com									
Architecture LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3V2 Tel. 672-2866 Fax. 672-3046 E-mail: info@princeeducé.com									
Titre PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT									
Echelle 1/200									
Date 26 mai 2004									
Notes L'entrepreneur doit se tenir de son devoir de diligence et de son obligation de respecter les règlements de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas prise en compte par la Ville de Québec. Toute modification de ce plan doit être approuvée par la Ville de Québec. Toute modification de ce plan doit être réalisée directement sur le dessin.									
Étapes APPROBATION A LA VILLE Spécialité									
Scale 1/200									
<table border="1"> <tr> <td>Élaboré par</td> <td>J.P.</td> </tr> <tr> <td>Corrigé par</td> <td>A. BOUDUC</td> </tr> <tr> <td>Dessiné par</td> <td>A. CHÉREVERT</td> </tr> <tr> <td>Approuvé par</td> <td>13/13</td> </tr> </table>		Élaboré par	J.P.	Corrigé par	A. BOUDUC	Dessiné par	A. CHÉREVERT	Approuvé par	13/13
Élaboré par	J.P.								
Corrigé par	A. BOUDUC								
Dessiné par	A. CHÉREVERT								
Approuvé par	13/13								



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

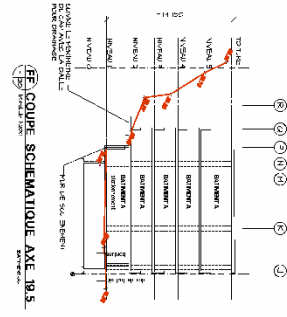
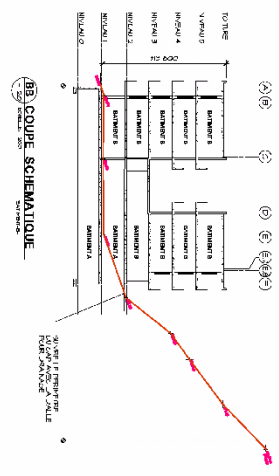
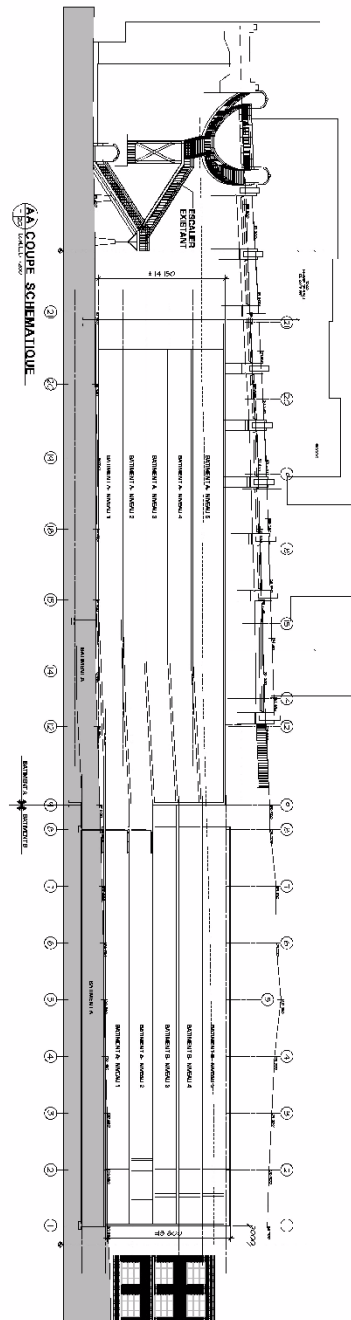
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



<p>PROJET: []</p> <p>DATE: []</p> <p>ÉCHELLE: []</p> <p>PROJETANT: []</p> <p>PROJETÉ: []</p> <p>PROJETÉ PAR: []</p> <p>PROJETÉ POUR: []</p> <p>PROJETÉ EN: []</p> <p>PROJETÉ À: []</p> <p>PROJETÉ DE: []</p> <p>PROJETÉ PAR: []</p> <p>PROJETÉ POUR: []</p> <p>PROJETÉ EN: []</p> <p>PROJETÉ À: []</p> <p>PROJETÉ DE: []</p>	
<p>PROJETANT: []</p> <p>PROJETÉ: []</p> <p>PROJETÉ PAR: []</p> <p>PROJETÉ POUR: []</p> <p>PROJETÉ EN: []</p> <p>PROJETÉ À: []</p> <p>PROJETÉ DE: []</p>	

CHARTER
 1. Le projetant s'engage à fournir un service professionnel et de qualité.
 2. Le projetant s'engage à respecter les délais et les coûts convenus.
 3. Le projetant s'engage à fournir des plans et documents conformes aux normes en vigueur.
 4. Le projetant s'engage à fournir des conseils et des recommandations basés sur son expertise.
 5. Le projetant s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies.
 6. Le projetant s'engage à fournir un service client de qualité.
 7. Le projetant s'engage à respecter l'environnement et les ressources.
 8. Le projetant s'engage à fournir des services personnalisés.
 9. Le projetant s'engage à fournir des services innovants.
 10. Le projetant s'engage à fournir des services de haute qualité.



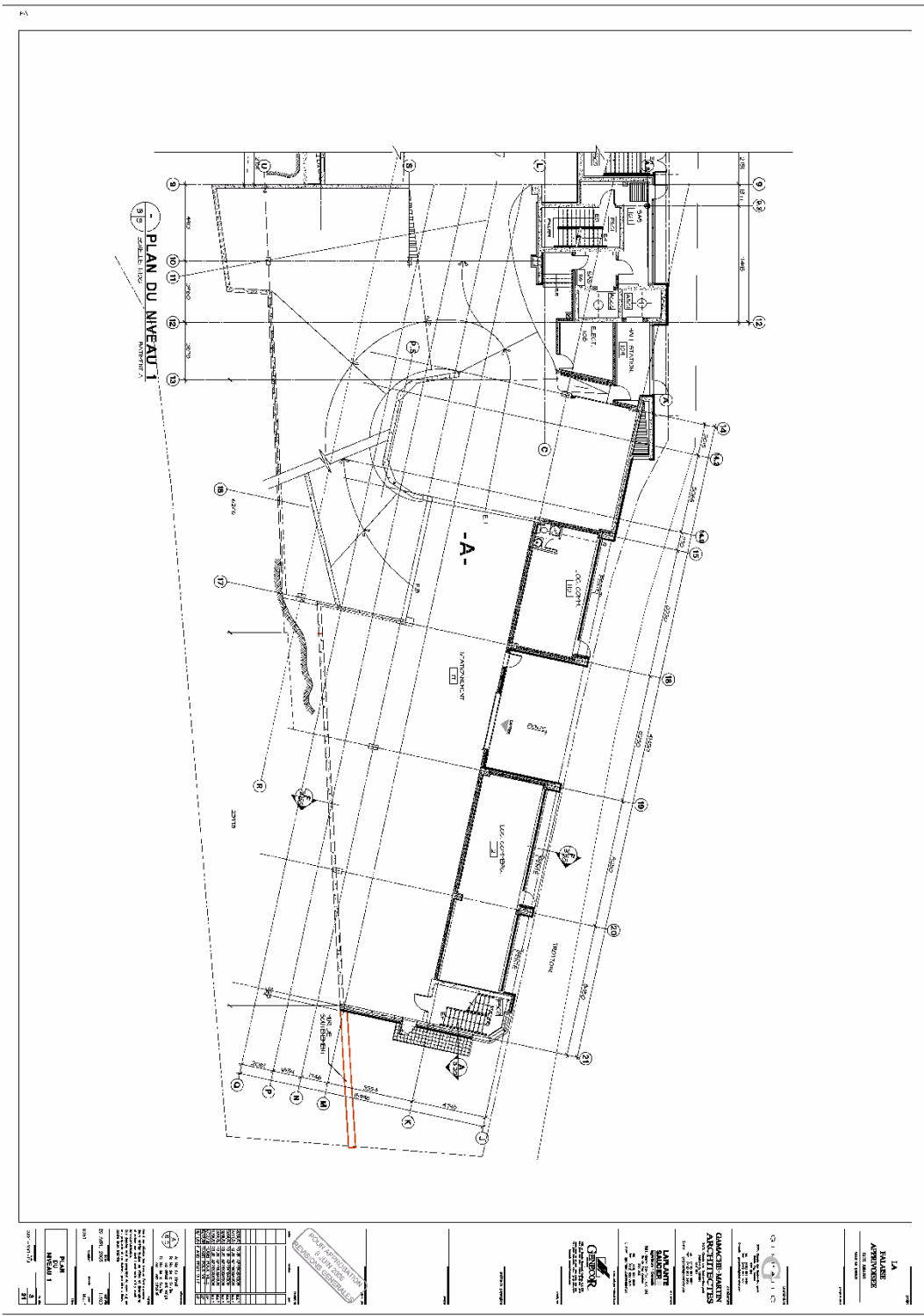
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

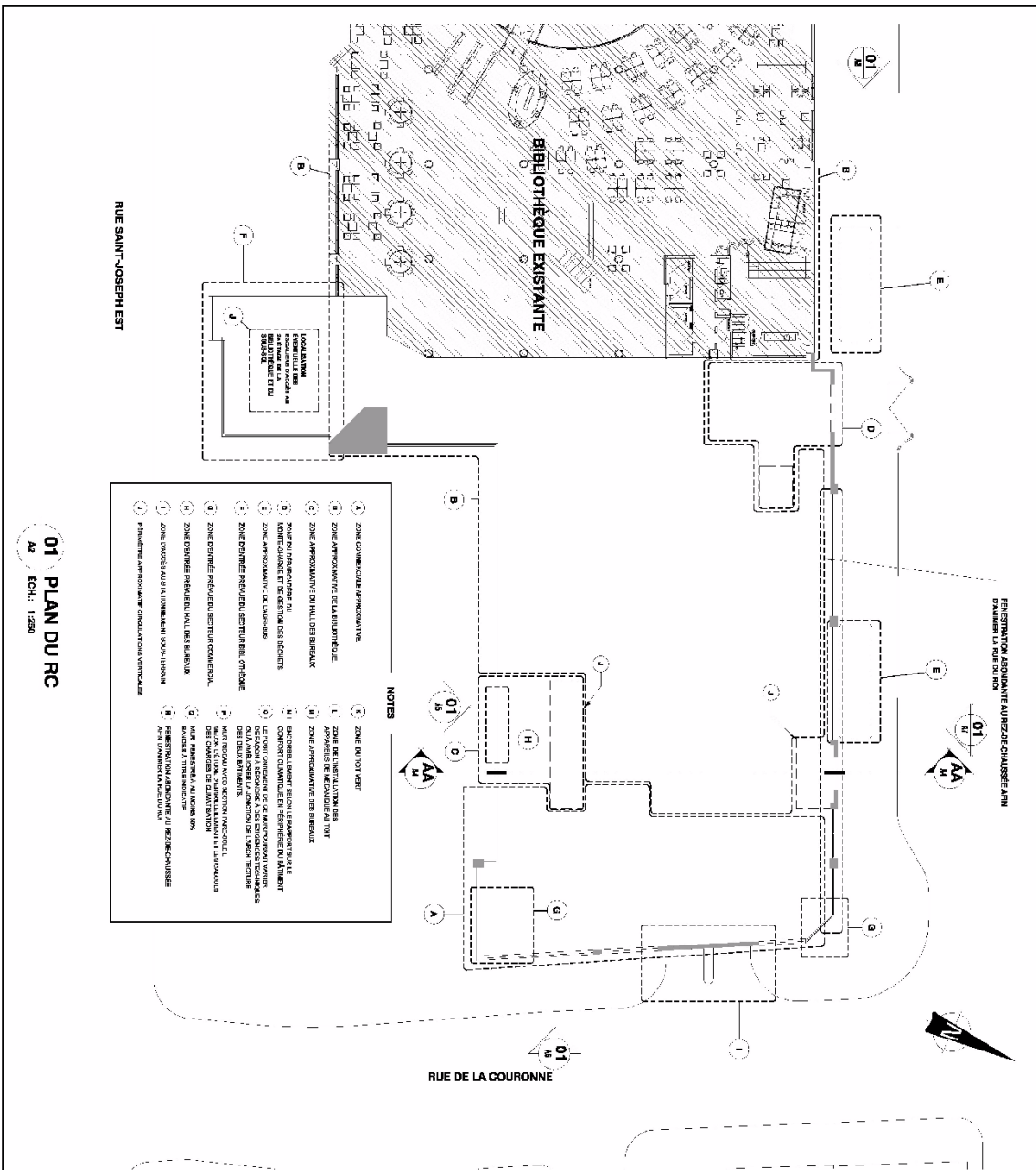
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
EXAMINER LA RUE SAINT-JOSEPH

RUE DE LA COURONNE

RUE SAINT-JOSEPH EST

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE D'ÊTRE
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL
 - 5. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU COMMERCIAL
 - 6. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU INDUSTRIEL
 - 7. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU AGRICOLE
 - 8. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 9. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 10. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 11. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 12. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 13. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 14. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 15. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 16. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 17. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 18. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 19. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE
 - 20. ZONE D'IMPASSEMENT EN MILIEU MIXTE

01 PLAN DU RC
A2 ÉCH. 1:250

STGM

55, rue St-Joseph
Québec (Québec) G1R 1K1
Téléphone: (418) 399-8888
Fax: (418) 399-8889
www.stgm.com

ST-GAS-VIGNERY
Rue de la Couronne
Québec (Québec) G1R 1K1
Téléphone: (418) 399-8888
Fax: (418) 399-8889
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, c'est-à-dire à 9,2 mètres (40 pieds) au-dessus du niveau du socle-châssis du bâtiment à deux étages de hauteur sur le terrain.

Utilisation des matériaux nobles et durables, mais flexibles et respirants.

REVISIONS

NO.	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
2	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
3	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
4	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
5	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
6	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
7	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
8	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
9	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
10	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
11	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
12	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
13	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
14	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
15	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
16	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
17	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
18	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
19	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE
20	2008-11-17	PROJET D'AMÉNAGEMENT AU RÉGIME CHASSEZ-ANNE

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH
QUÉBEC
STEFANI ANDRINI
SL
NOUVEAU QUÉBEC
2008-11-17
SMB/SB
A2



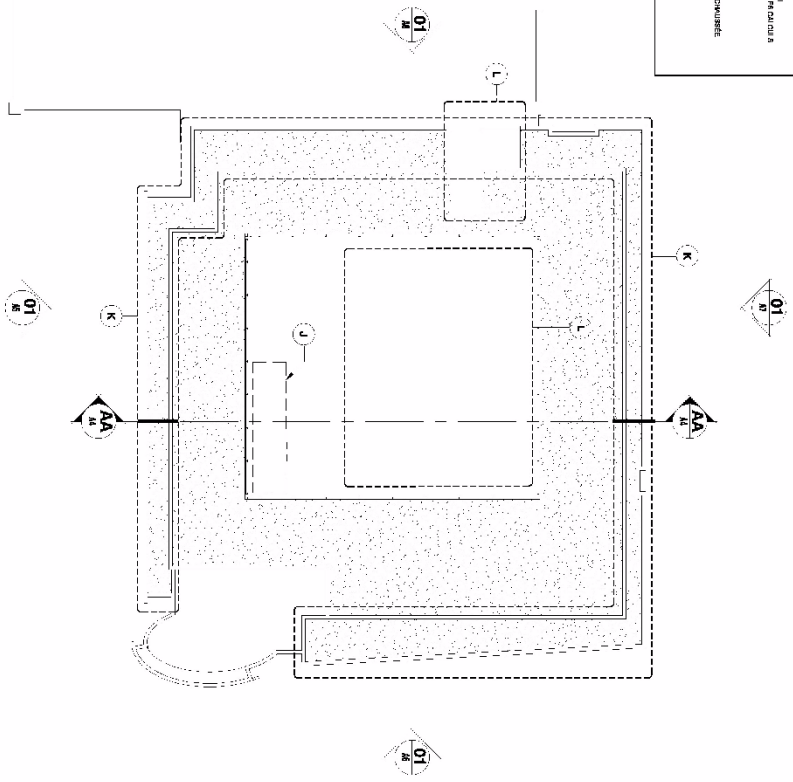
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE RESIDENTIEL AU TITRE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - C ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - D ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - E ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - F ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - G ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - H ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - I ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - J ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - K ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - L ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - M ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - N ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - O ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - P ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - Q ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - R ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - S ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - T ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - U ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - V ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - W ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - X ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - Y ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL
 - Z ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPRENTISSAGE COMMERCIAL



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K4
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2223
www.stgm.com

PROJ. 2004-11-17
CARRÉ 11-17
11-17-17
11-17-17
11-17-17

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse existante, ce qui équivaut à 47 mètres (hors hauteur de la tour) au-dessus du niveau du sol. Les équipements de chauffage et de climatisation doivent être installés à l'intérieur de la tour.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2004-11-17	PROJET INITIAL
2	2004-11-17	PROJET INITIAL
3	2004-11-17	PROJET INITIAL
4	2004-11-17	PROJET INITIAL
5	2004-11-17	PROJET INITIAL
6	2004-11-17	PROJET INITIAL
7	2004-11-17	PROJET INITIAL
8	2004-11-17	PROJET INITIAL
9	2004-11-17	PROJET INITIAL
10	2004-11-17	PROJET INITIAL
11	2004-11-17	PROJET INITIAL
12	2004-11-17	PROJET INITIAL
13	2004-11-17	PROJET INITIAL
14	2004-11-17	PROJET INITIAL
15	2004-11-17	PROJET INITIAL
16	2004-11-17	PROJET INITIAL
17	2004-11-17	PROJET INITIAL
18	2004-11-17	PROJET INITIAL
19	2004-11-17	PROJET INITIAL
20	2004-11-17	PROJET INITIAL

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2004-11-17

818 385

A3

FORMAT RÉDUIT



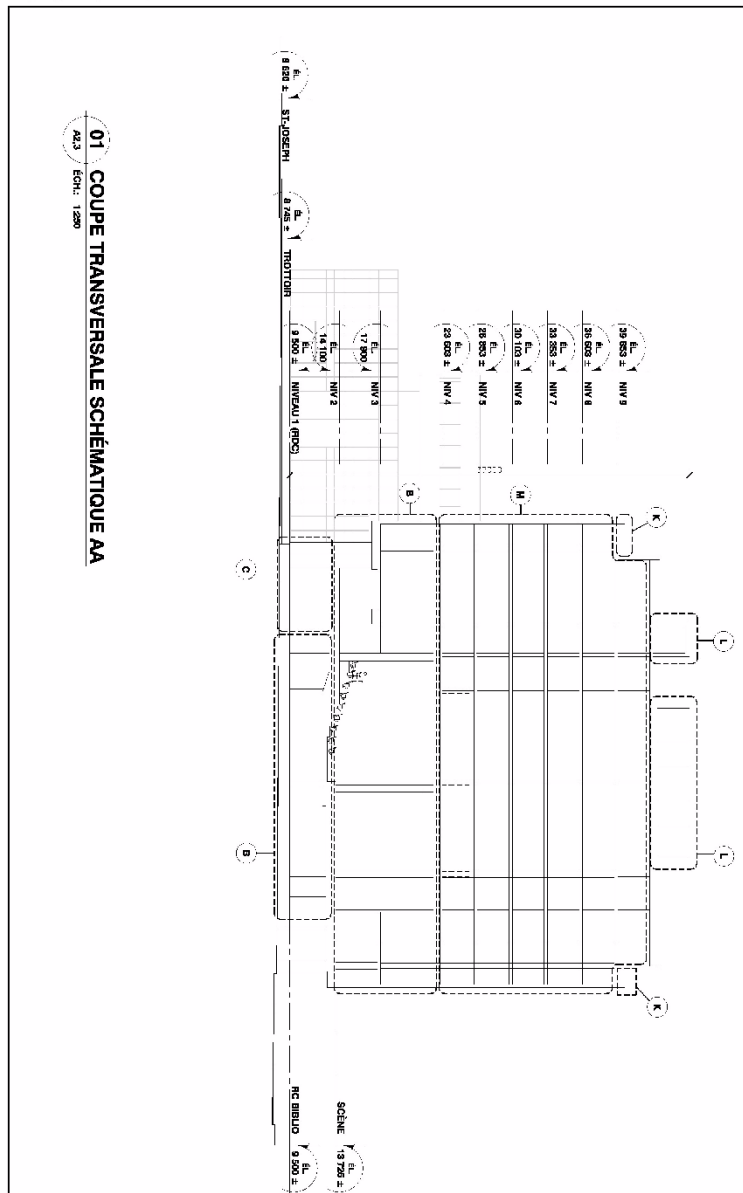
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX.



STQM

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100
 Québec (Québec) G1R 5K5
 Téléphone : 514 399-2222
 Télécopieur : 514 399-2223
 Courriel : info@stqm.com

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 57 mètres au-dessus du niveau de base (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +1 (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa toiture.

Utilisateur de plans et/ou notes et/ou annexes, sans réserves et/ou modifications.

Révisions	
1	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
2	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
3	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
4	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
5	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
6	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
7	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
8	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
9	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
10	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
11	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
12	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
13	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
14	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
15	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
16	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
18	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
19	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
20	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
21	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
22	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
23	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
24	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
25	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
26	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
27	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
28	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
29	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
30	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
31	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
32	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
33	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
34	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
35	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
36	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
37	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
38	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
39	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
40	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
41	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
42	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
43	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
44	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
45	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
46	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
47	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
48	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
49	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
50	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STPMI MAINTIEN
 1100
 1000
 900
 800
 700
 600
 500
 400
 300
 200
 100
 0



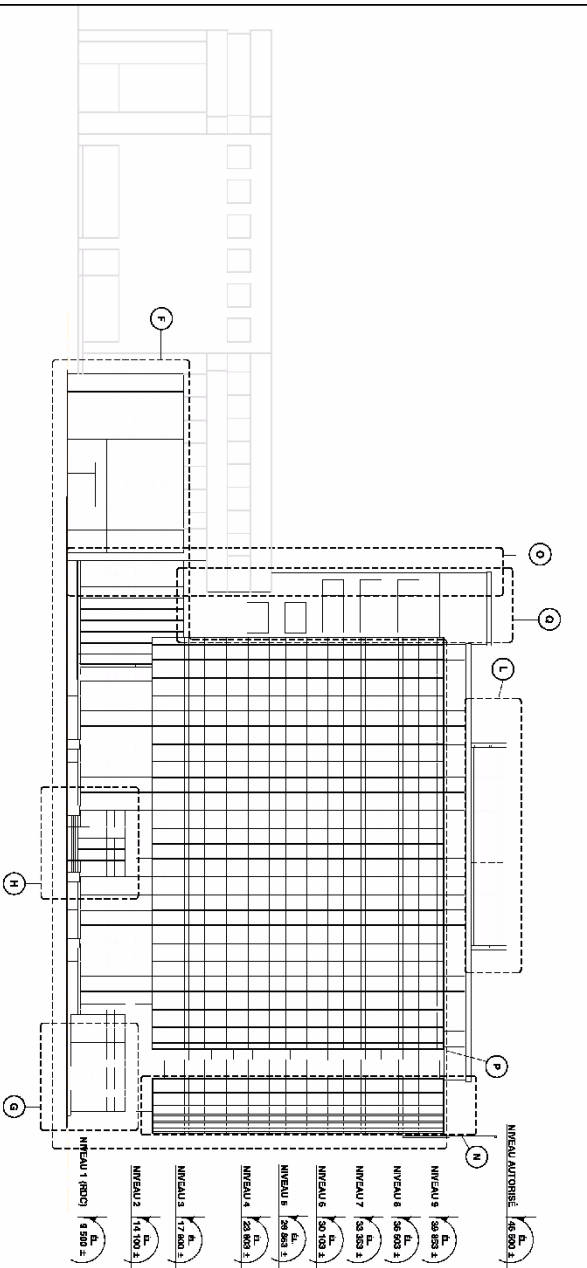
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - ② ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ③ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ④ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑤ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑥ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑦ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑧ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑨ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑩ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑪ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑫ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑬ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑭ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑮ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑯ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑰ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑱ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑲ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ⑳ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉑ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉒ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉓ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉔ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉕ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉖ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉗ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉘ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉙ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉚ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉛ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉜ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉝ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉞ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㉟ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊱ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊲ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊳ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊴ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊵ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊶ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊷ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊸ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊹ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊺ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊻ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊼ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊽ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊾ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
 - ㊿ ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE



1 ÉLEVATION SUD
A2.3 ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

25, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3T 1J1
Téléphone : 418 382 2222
Fax : 418 382 2222
www.stgm.ca

ST-GAS / S. VOYVINE
Architecte / Architect
Rue de la Vérité
Montréal, Québec H3T 1J1
Téléphone : 418 382 2222
Fax : 418 382 2222
www.stgm.ca

Un bâtiment moderne et durable pour des usages polyvalents sur les sites commerciaux et résidentiels de la ville de Québec. Ce projet de construction, qui a été étudié par l'architecte et le constructeur, est un projet de construction de 14 étages et de 140 000 m² de surface de plancher. Ce bâtiment sera construit en acier et en béton et sera équipé de systèmes de chauffage et de climatisation modernes.

Utilisation de matériaux robustes et durables, murs résiliants et imperméables.

NO	DESCRIPTION	REVISIONS	DATE	PREPARE	APPRUEVE
1	07/05/18	DESOI A. A. VILLE DE QUÉBEC	06		
2	07/05/18	DESOI A. A. VILLE DE QUÉBEC	06		
3	07/05/18	DESOI A. A. VILLE DE QUÉBEC	06		
4	07/05/18	DESOI A. A. VILLE DE QUÉBEC	06		
5	07/05/18	DESOI A. A. VILLE DE QUÉBEC	06		

Scale : 1/50 (VERT.)

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIPULATIONS	SL
STIPULATION N°1	818 57
STIPULATION N°2	1400

2008-11-17 818 57 A5

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

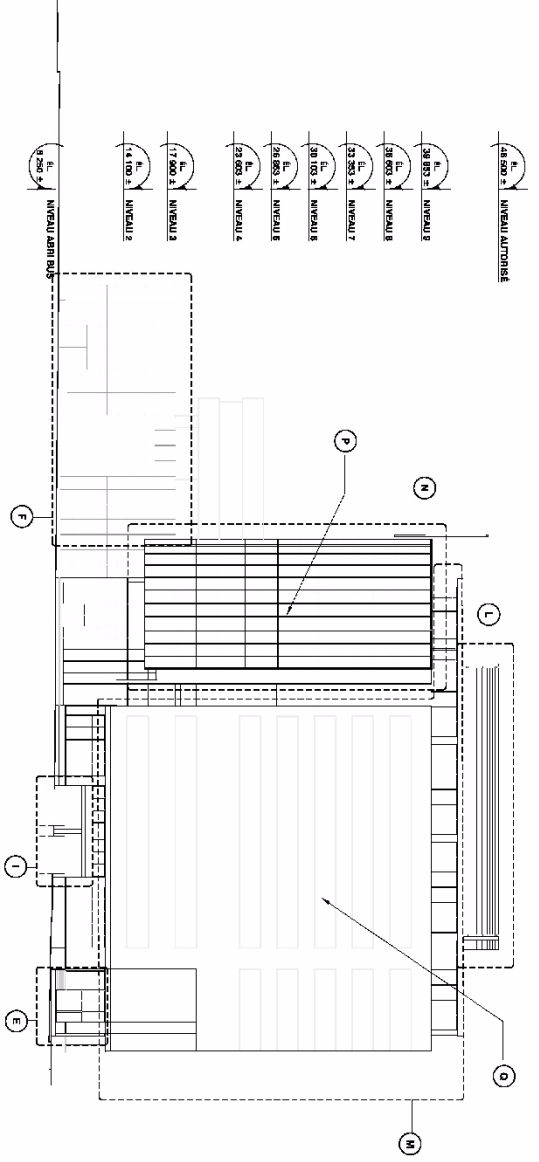


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - ② ZONE CULTURELLE
 - ③ ZONE DE SUBSTITUTION DES BIENS D'INTERÊT CULTUREL
 - ④ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN PRIMAIRE
 - ⑤ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN SECONDAIRE
 - ⑥ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN TERTIAIRE
 - ⑦ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN QUARTIER
 - ⑧ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑨ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑩ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑪ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑫ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑬ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑭ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑮ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑯ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑰ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑱ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑲ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL
 - ⑳ ZONE D'AMÉNAGEMENT URBAIN COMMERCIAL



1 ÉLEVATION EST

A2.3 ECH.: 1:250

STIMULUM	SL	1380
STIMULUM	S48 CP	
Z001-11-17	S18-861	A6

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

DÉSIGNATION	PROFIL	HAUTEUR	ÉTAGE
1	02/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
2	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
3	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
4	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
5	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
6	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
7	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
8	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
9	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
10	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
11	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
12	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
13	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
14	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
15	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
16	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
17	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
18	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
19	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
20	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
21	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
22	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
23	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
24	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
25	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
26	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
27	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
28	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
29	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
30	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
31	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
32	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
33	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
34	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
35	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
36	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
37	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
38	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
39	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5
40	07/05/14	DÉPOT À A.VILLE DE QJ38C	4/5

Architecture :

STGM

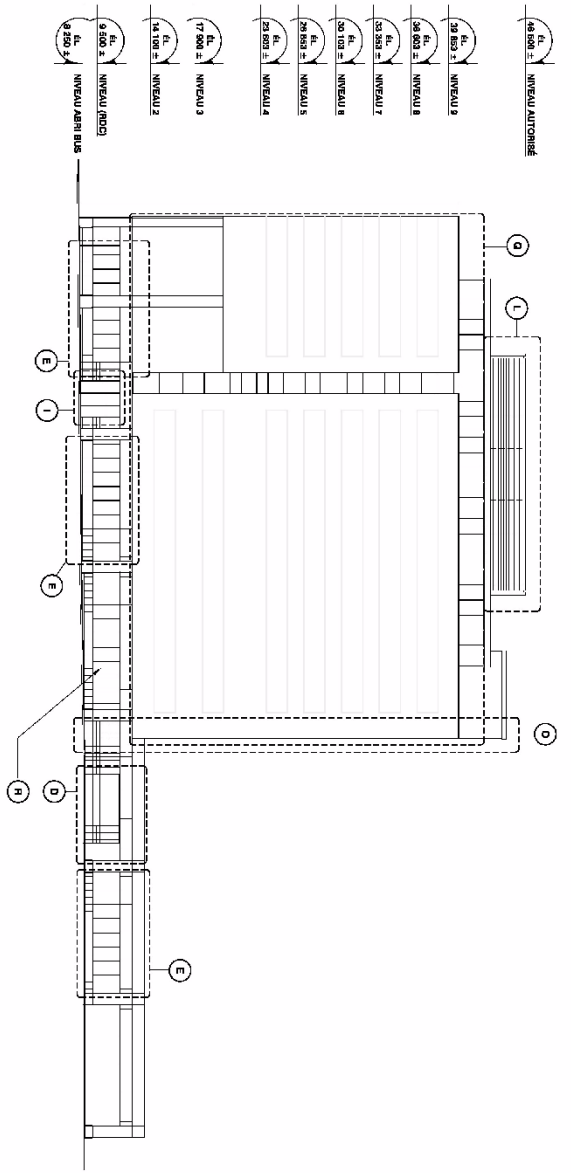
25, rue de la République
 4180 8000
 Québec, Québec
 418 380 2202
 418 380 2203
 418 380 2204
 418 380 2205
 418 380 2206
 418 380 2207
 418 380 2208

STÉPHANE STYMAREK
 Architecte

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles constructions du rez-de-chaussée de la chapelle, devant à 3,5 mètres +/- (niveau géométrique), ce qui équivaut à hauteur du bâtiment à équipement de mandataire sur le volume.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais légers et innovateurs

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE DE LOGEMENT
 - 3 ZONE APPROPRIATIVE DE L'AMBIOTIQUE
 - 4 ZONE APPROPRIATIVE DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 6 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 7 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 8 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 9 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 10 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 11 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 12 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 13 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 14 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 15 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 16 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 17 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 18 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 19 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 20 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE



1 ÉLEVATION NORD
A2.3 ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 57 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur commerciale, comprise à 5,2 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment à l'exception des hauteurs de détail sur le toit.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

REVISIONS

No	Date	Description	Par
1	07/06/14	DEPOUILLER A. A. VILLE, E. E. O. J. S. S. C.	MB
2	07/06/14	DEPOUILLER A. A. VILLE, F. F. O. J. S. S. C.	MB
3	07/06/14	DEPOUILLER A. A. VILLE, G. G. O. J. S. S. C.	MB
4	07/06/14	DEPOUILLER A. A. VILLE, H. H. O. J. S. S. C.	MB
5	07/06/14	DEPOUILLER A. A. VILLE, I. I. O. J. S. S. C.	MB

Scale : 1/50 (voir plan)

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STATION LÉGENDAIRE	SL	1200
2008-11-17	SR-30	A7



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

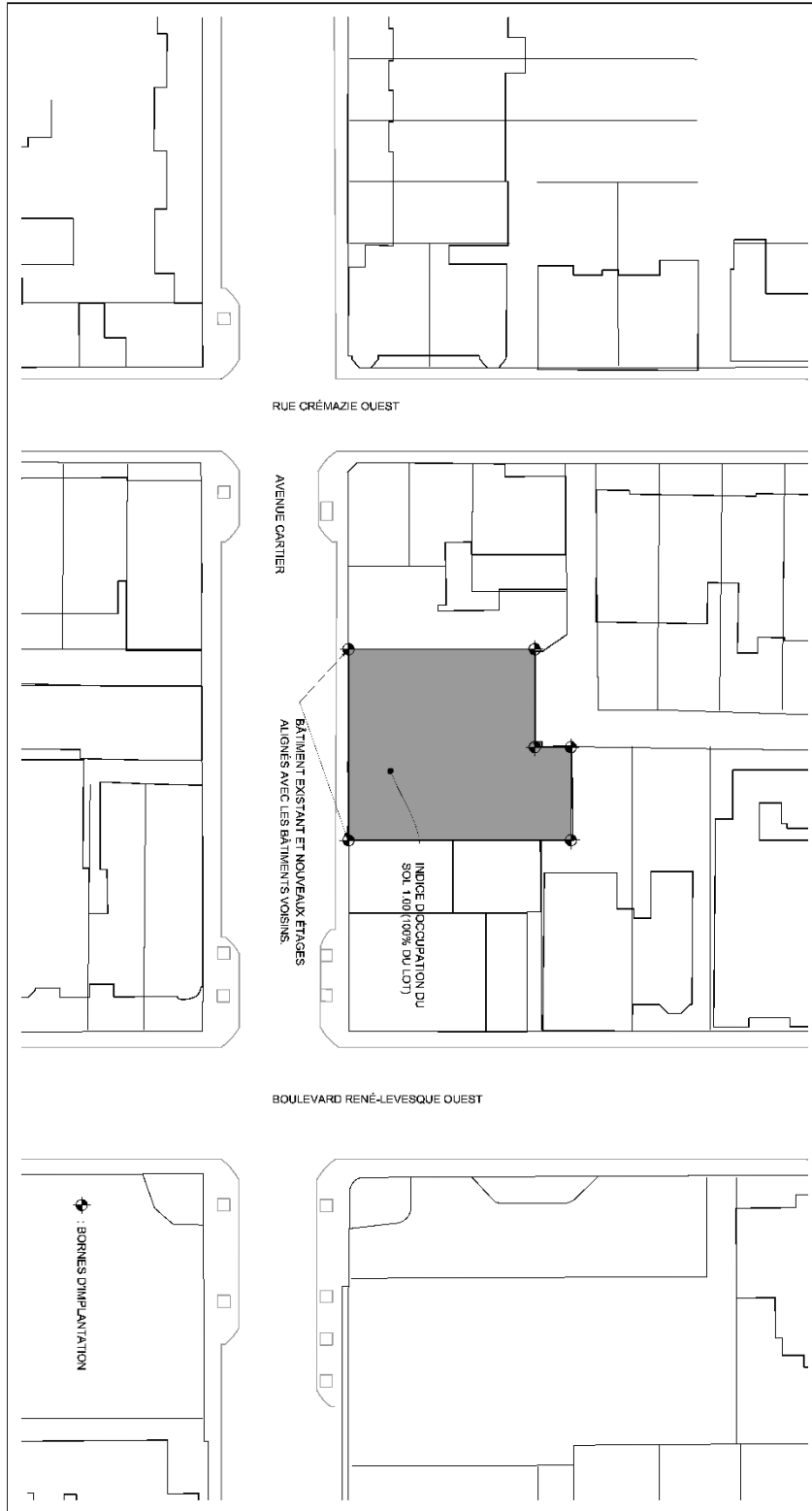
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



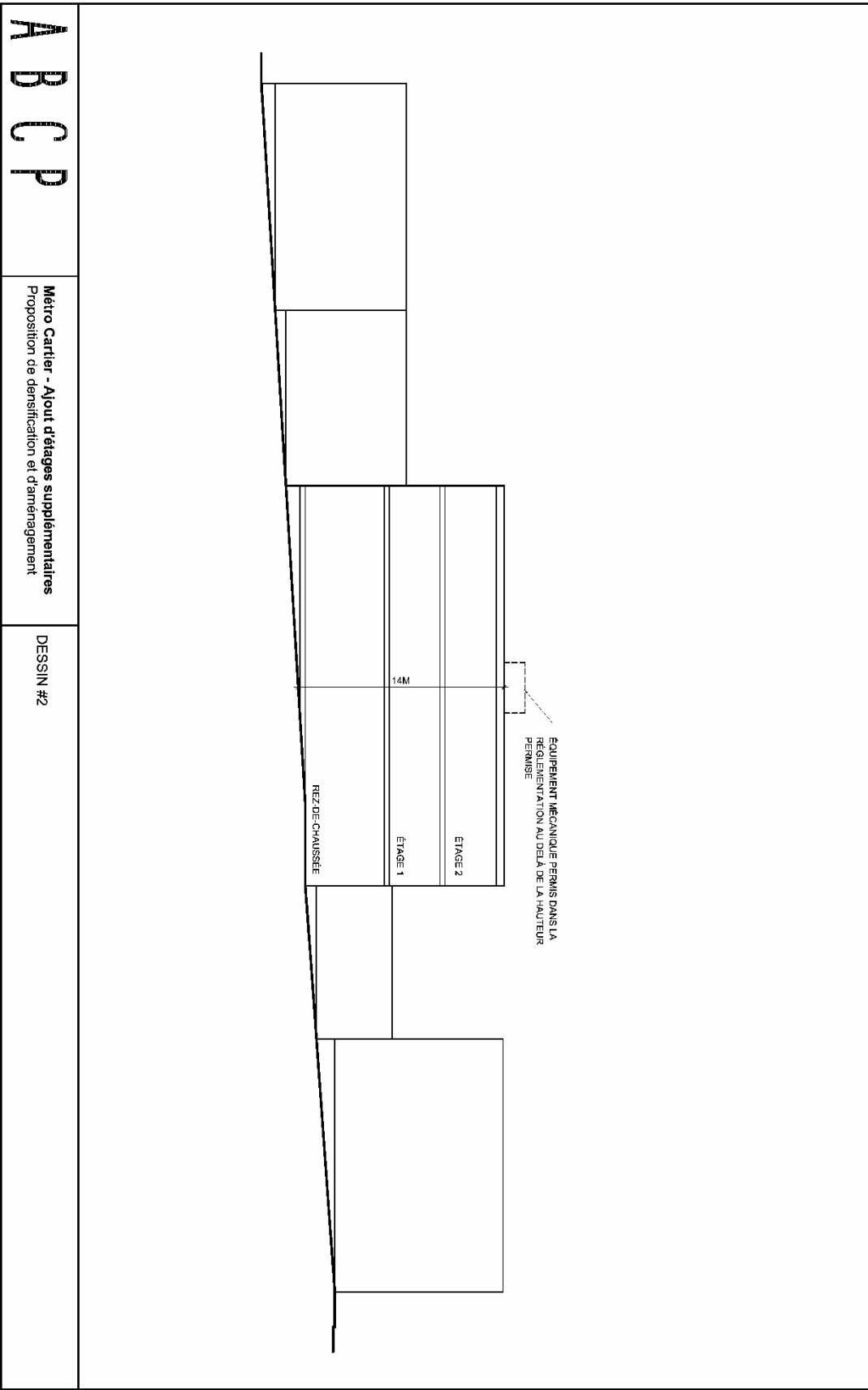
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

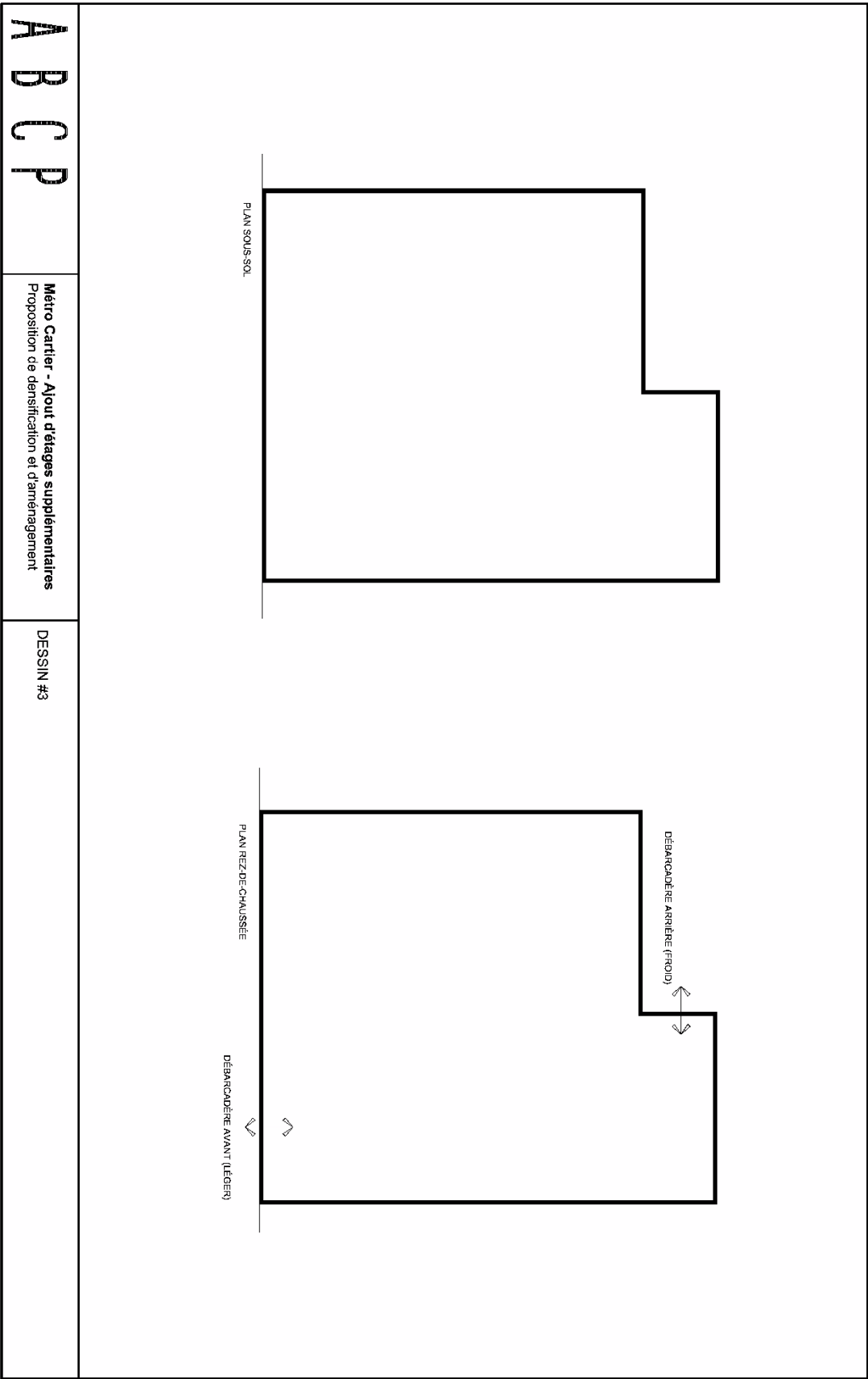
Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

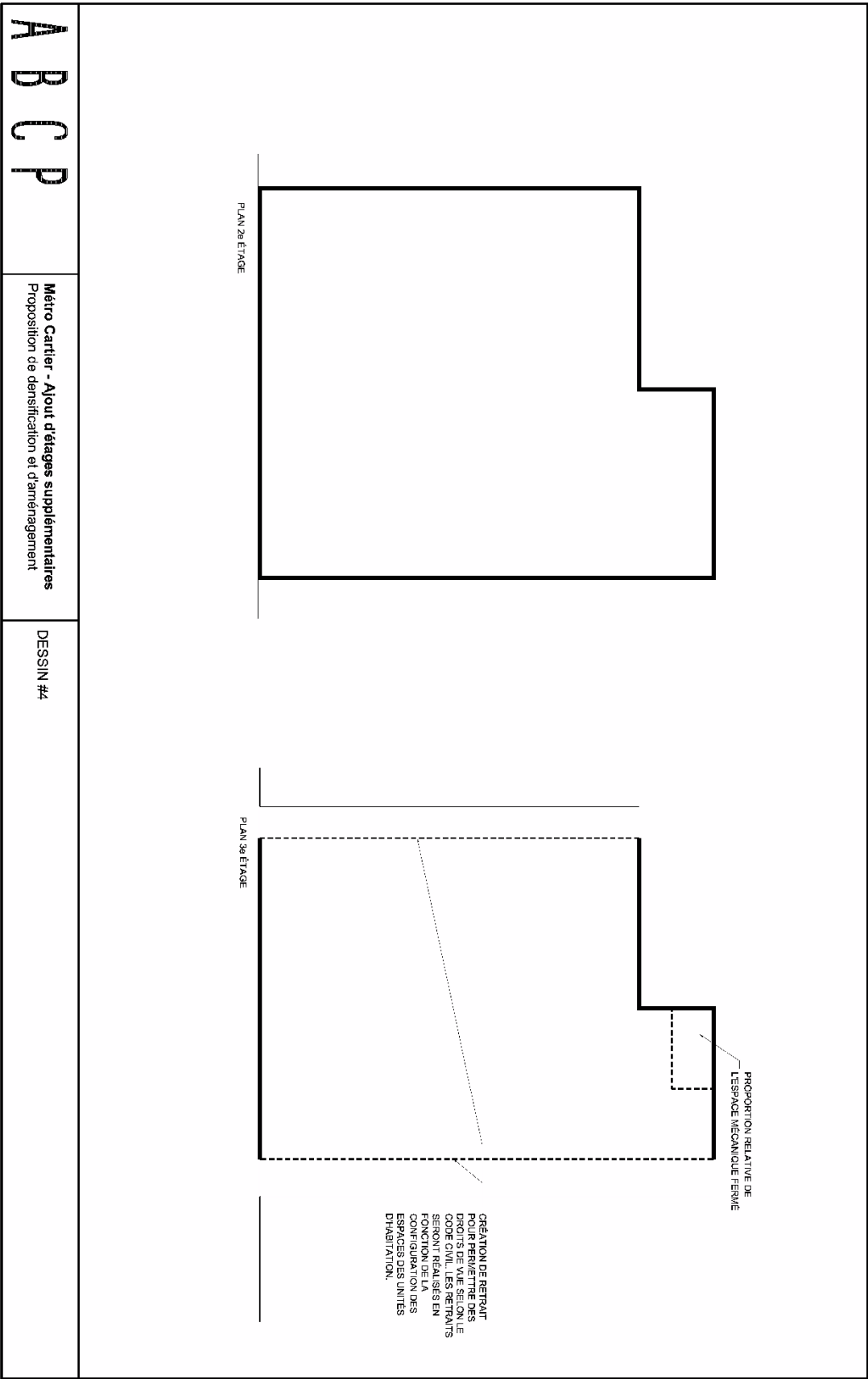
DESSIN #2



**A
B
C
P**

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

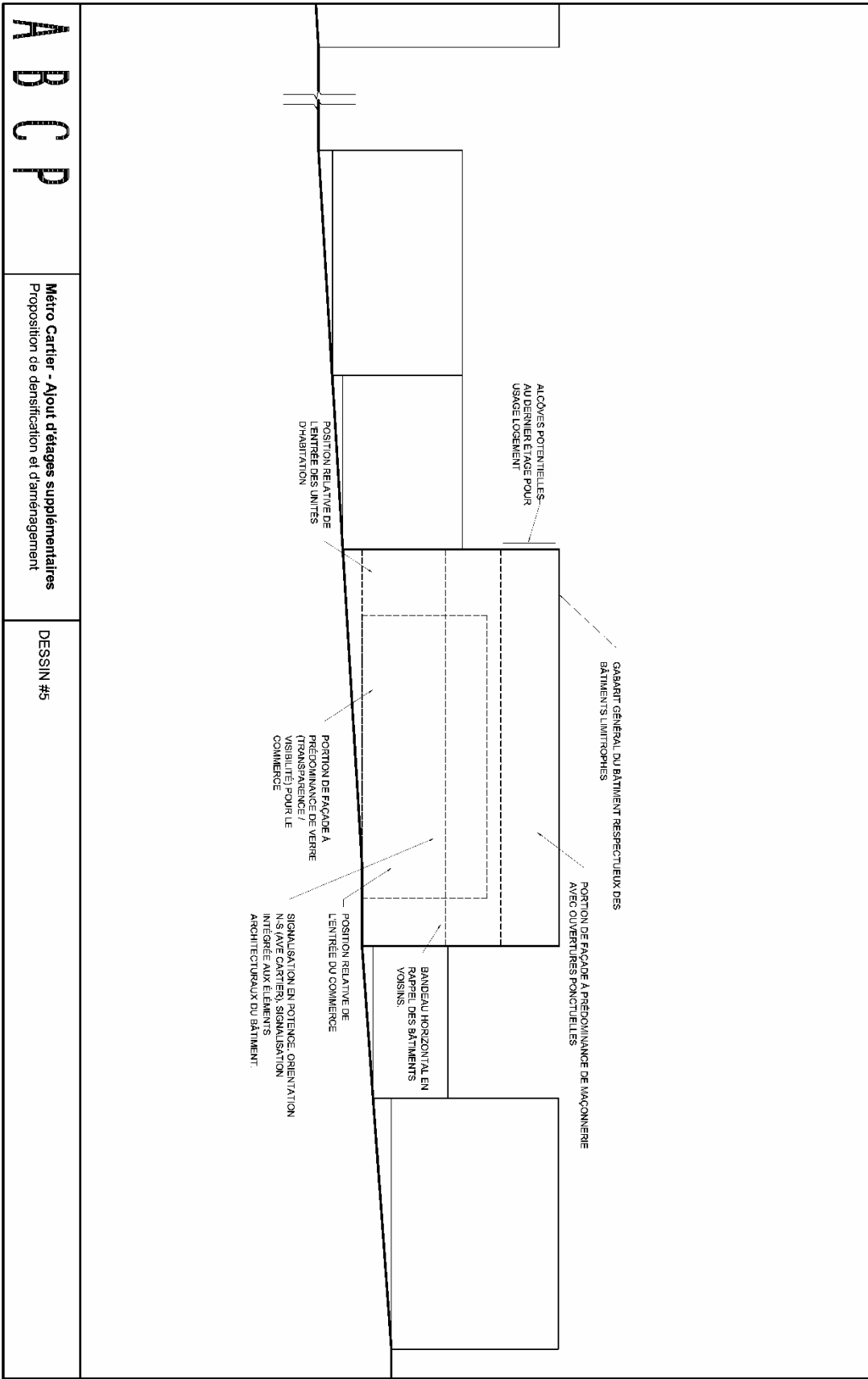


A B C P	Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement	DESSIN #4
------------------	---	-----------

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

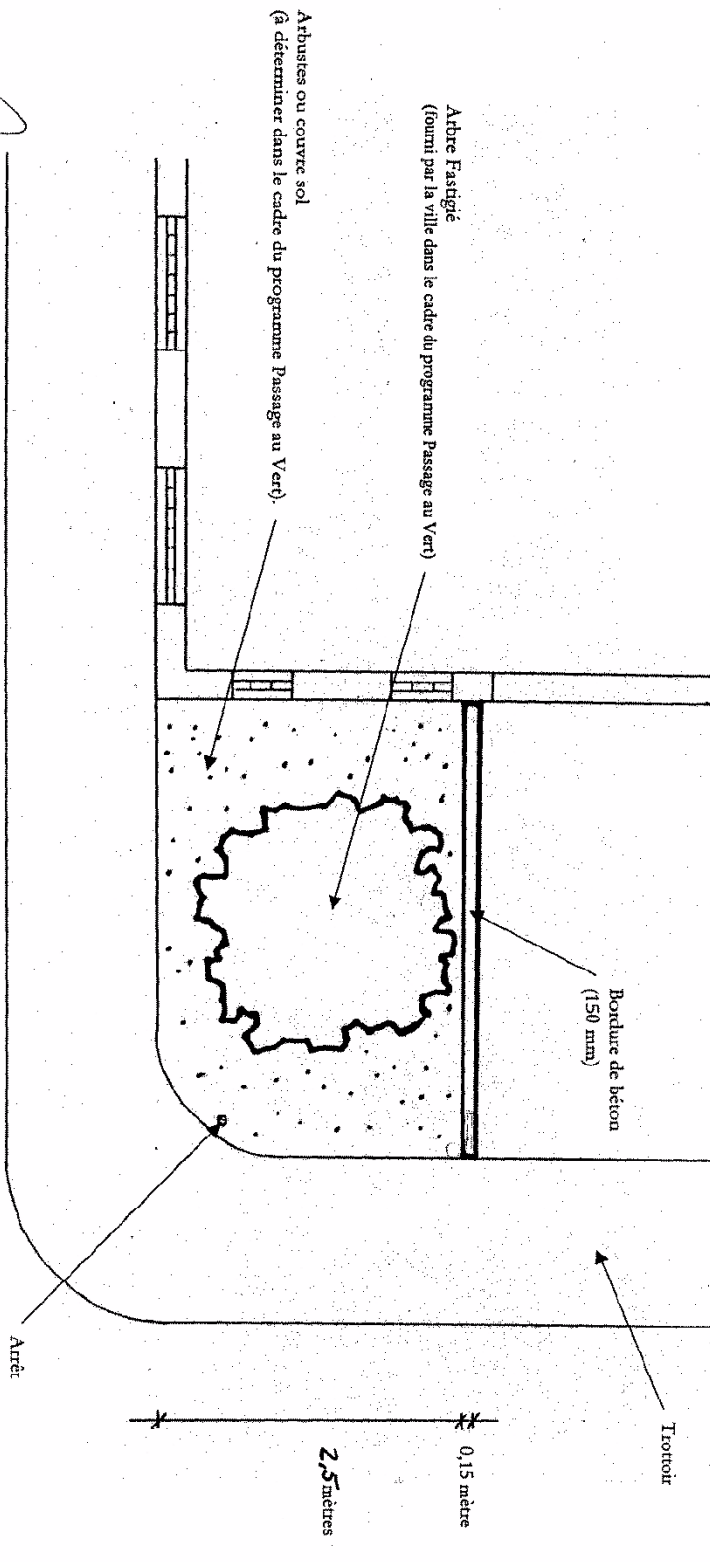
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

Plan d'aménagement – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba *Mario Ghiba* Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

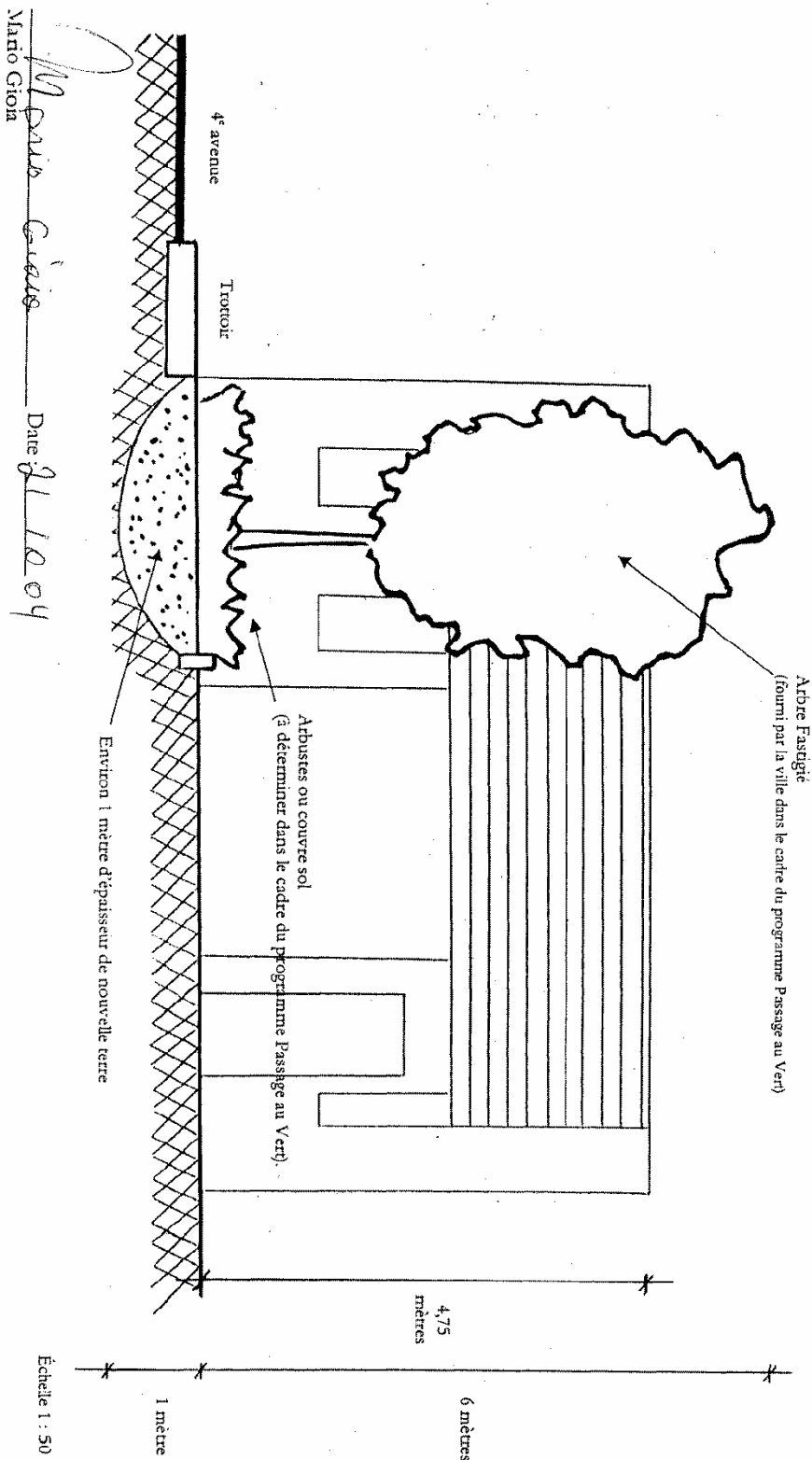
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{re} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



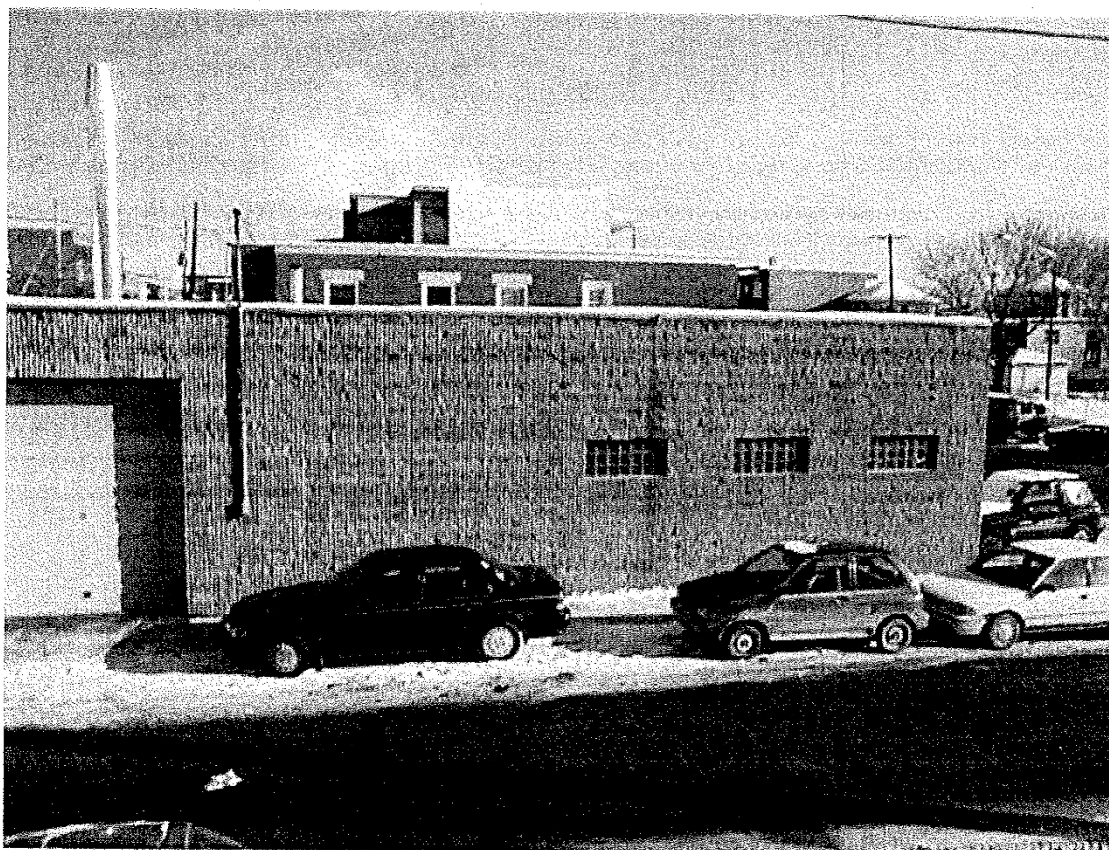
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



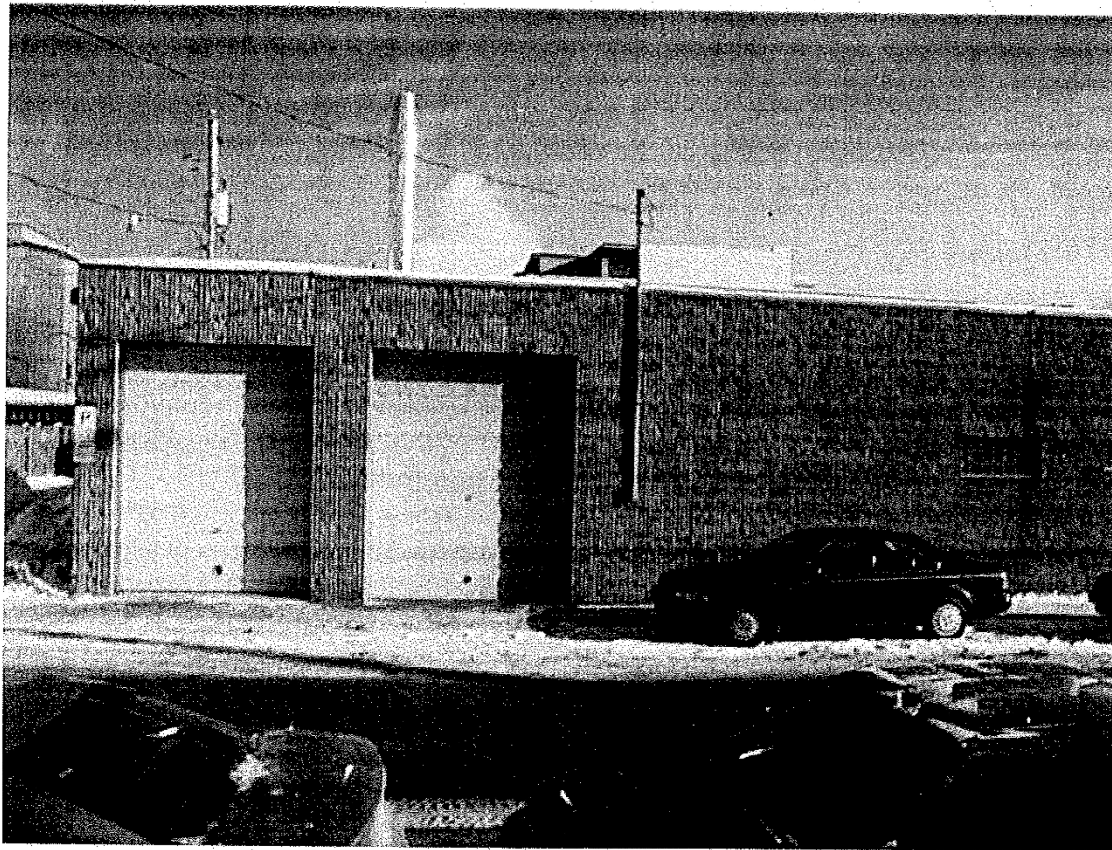
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

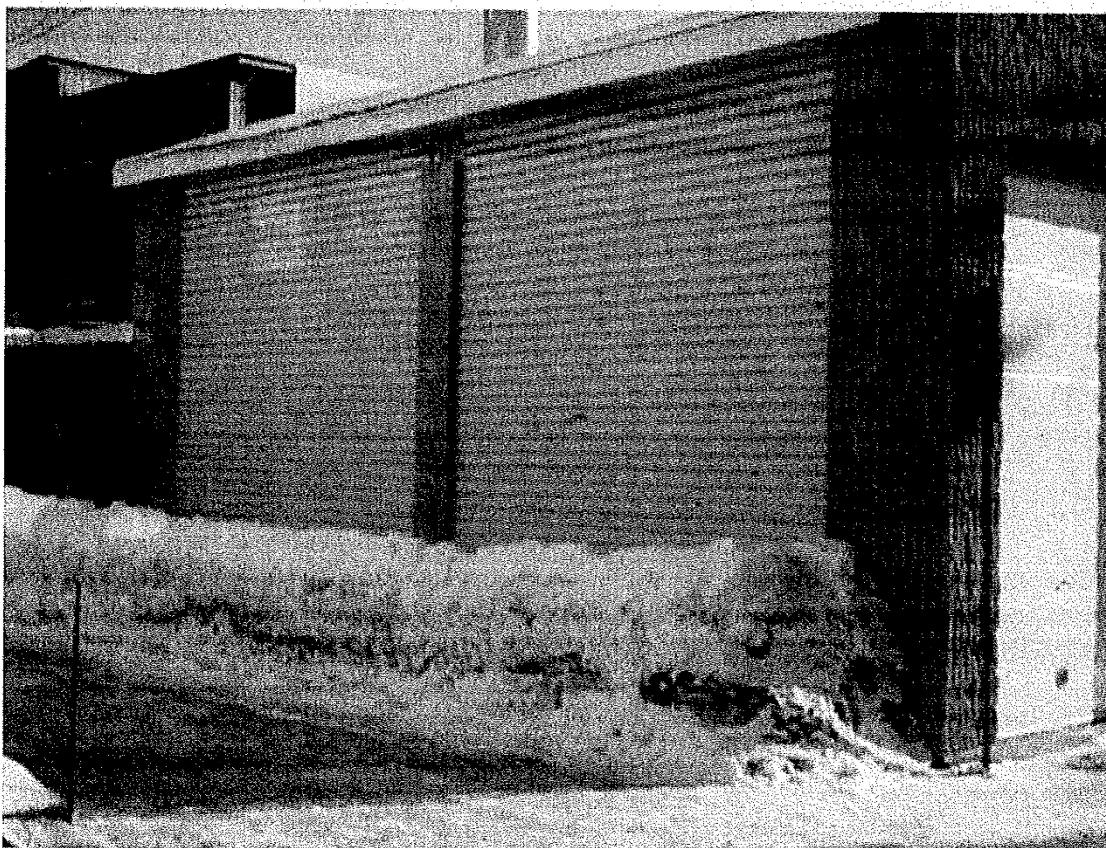


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



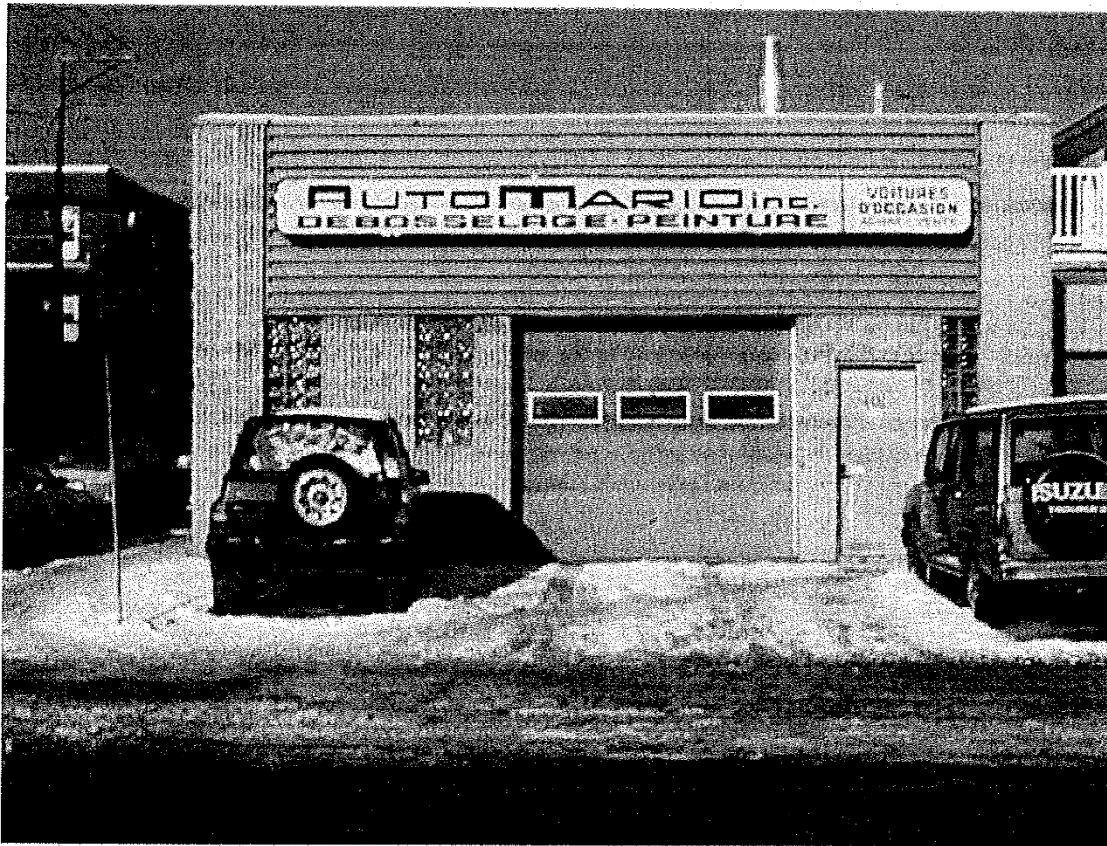
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

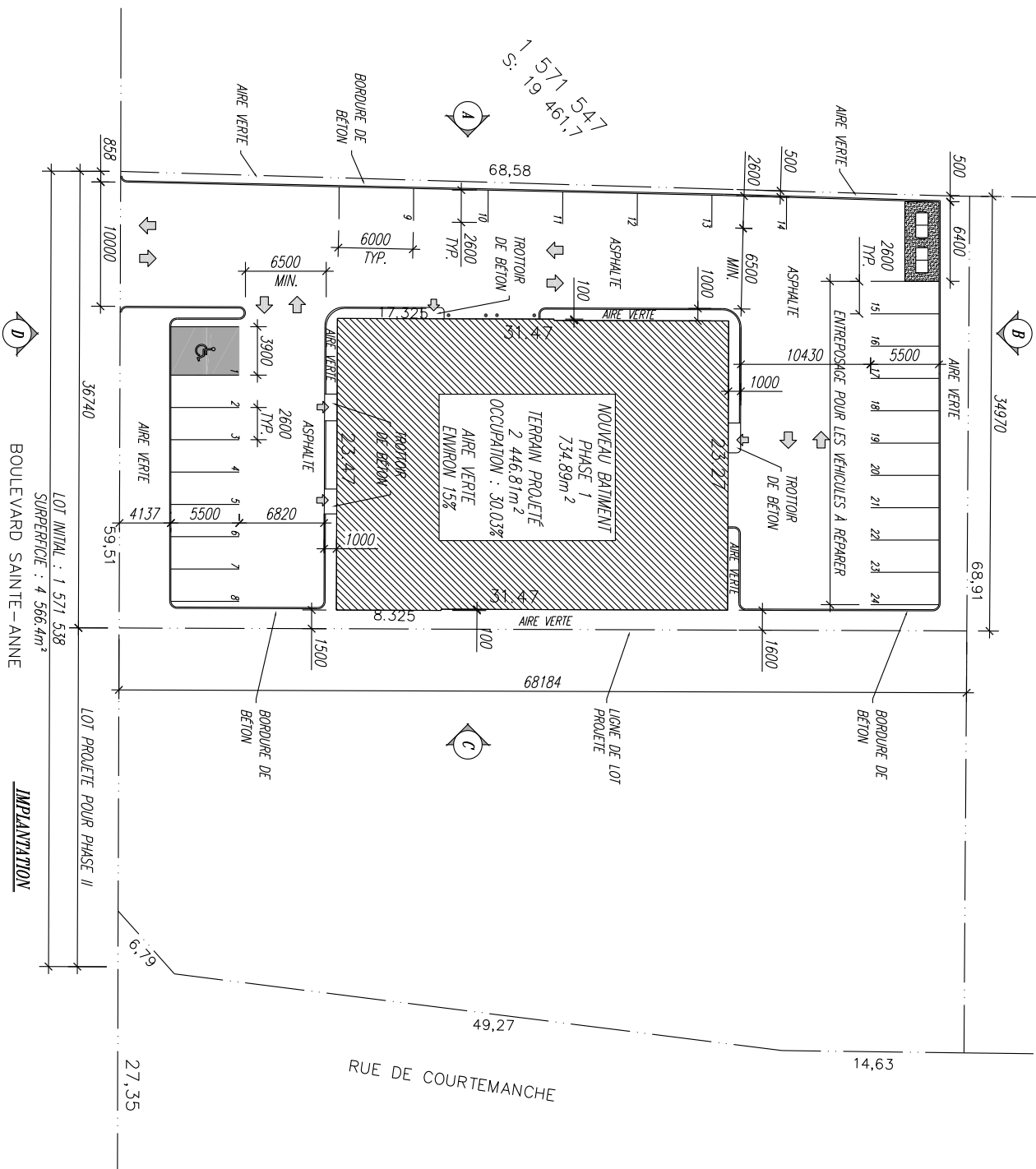
ANNEXE VI

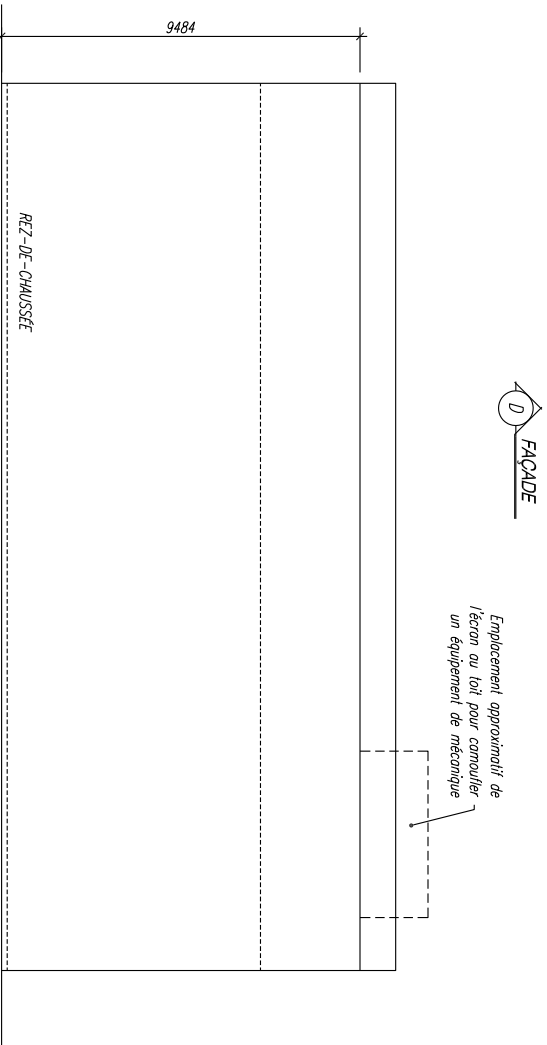
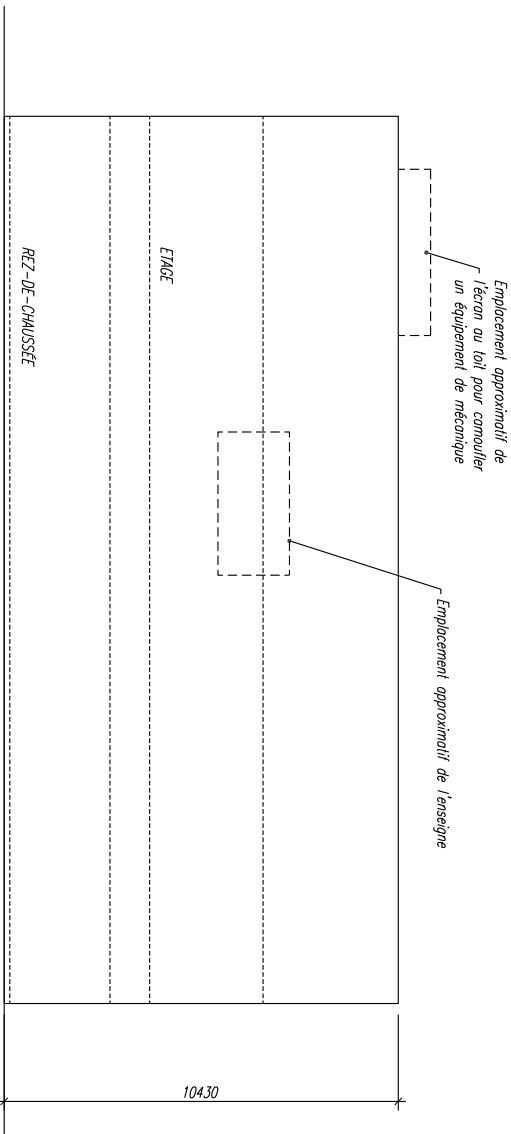
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

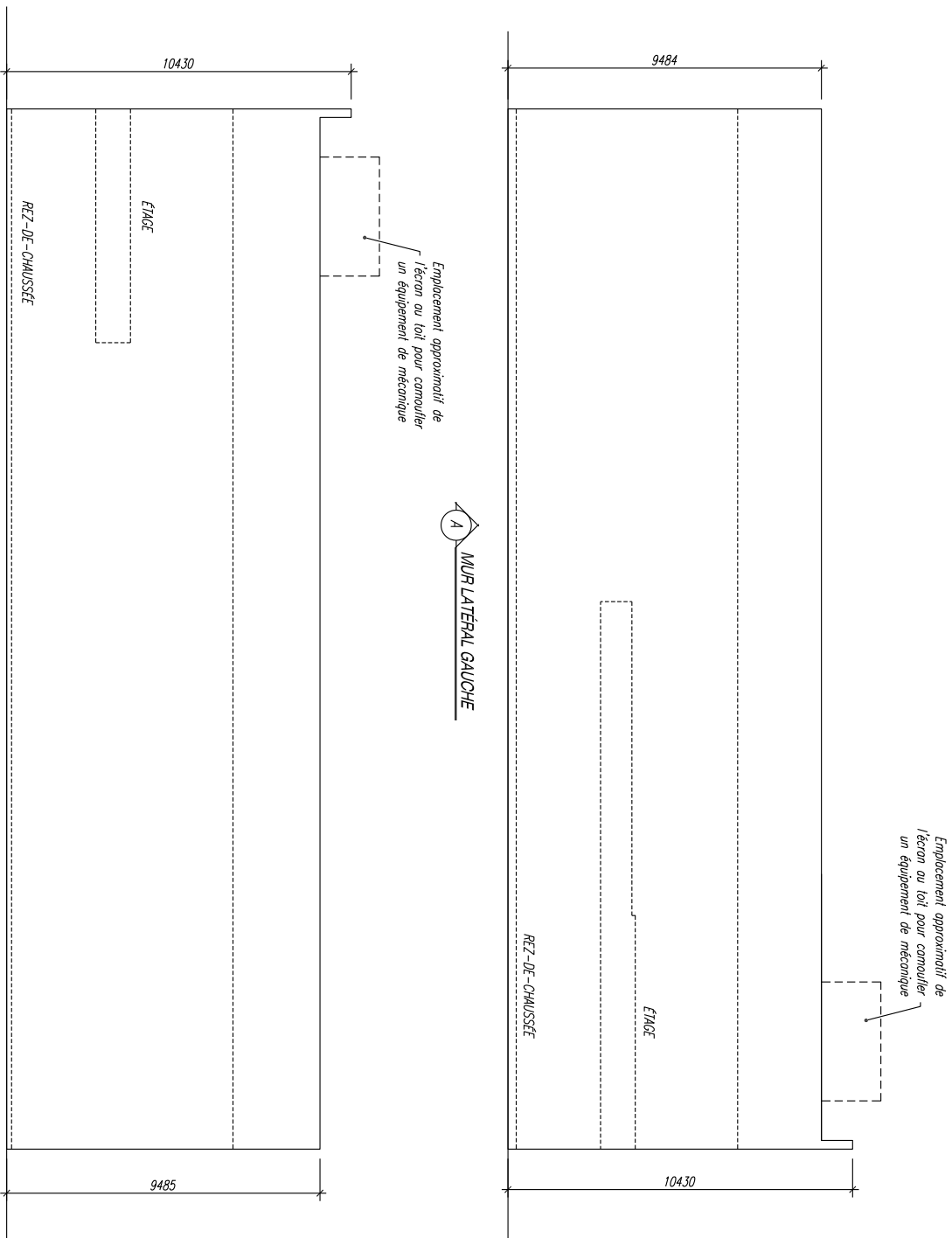
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







DOCUMENT NUMÉRO 17

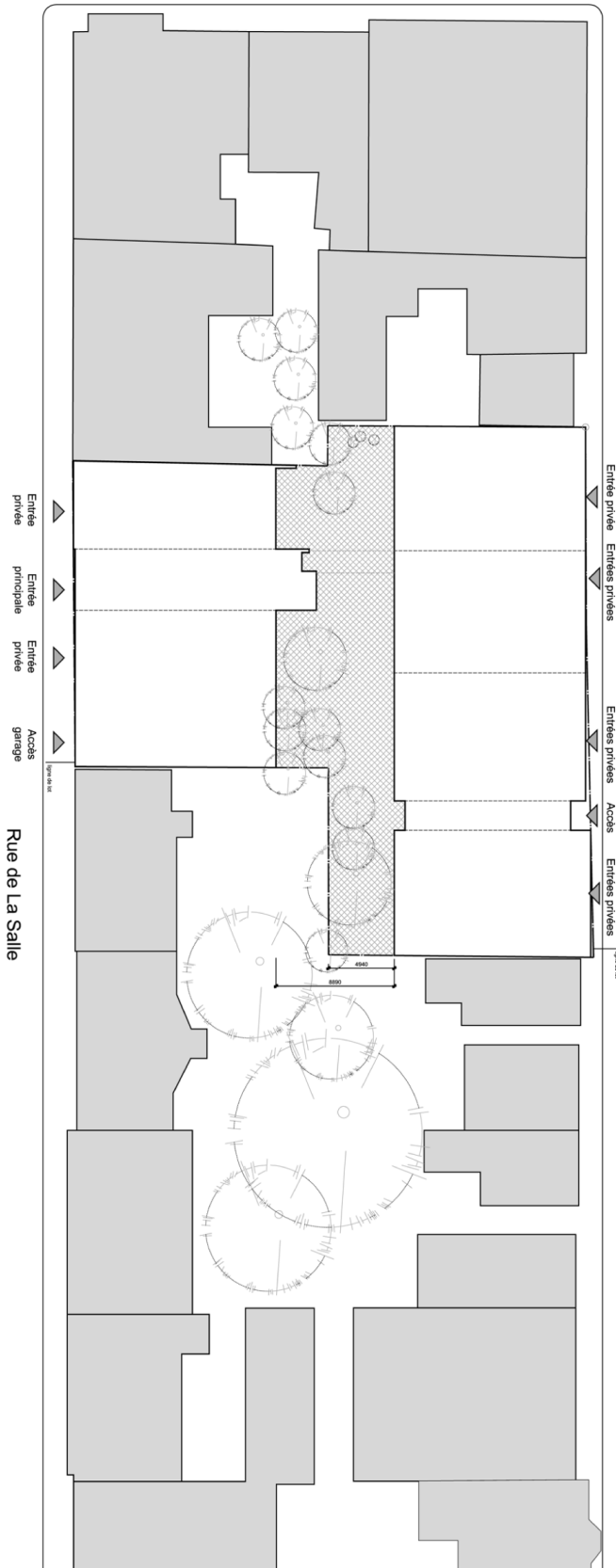
Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Cardine, Québec, Qc, G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e.-élec. : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis



Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²



Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 Courriel: eric@ericpelletier.com

type de plan
Plan d'implantation

plan DAO: 229

Info: 9 novembre 2011
A - 010

ANNEXE VI

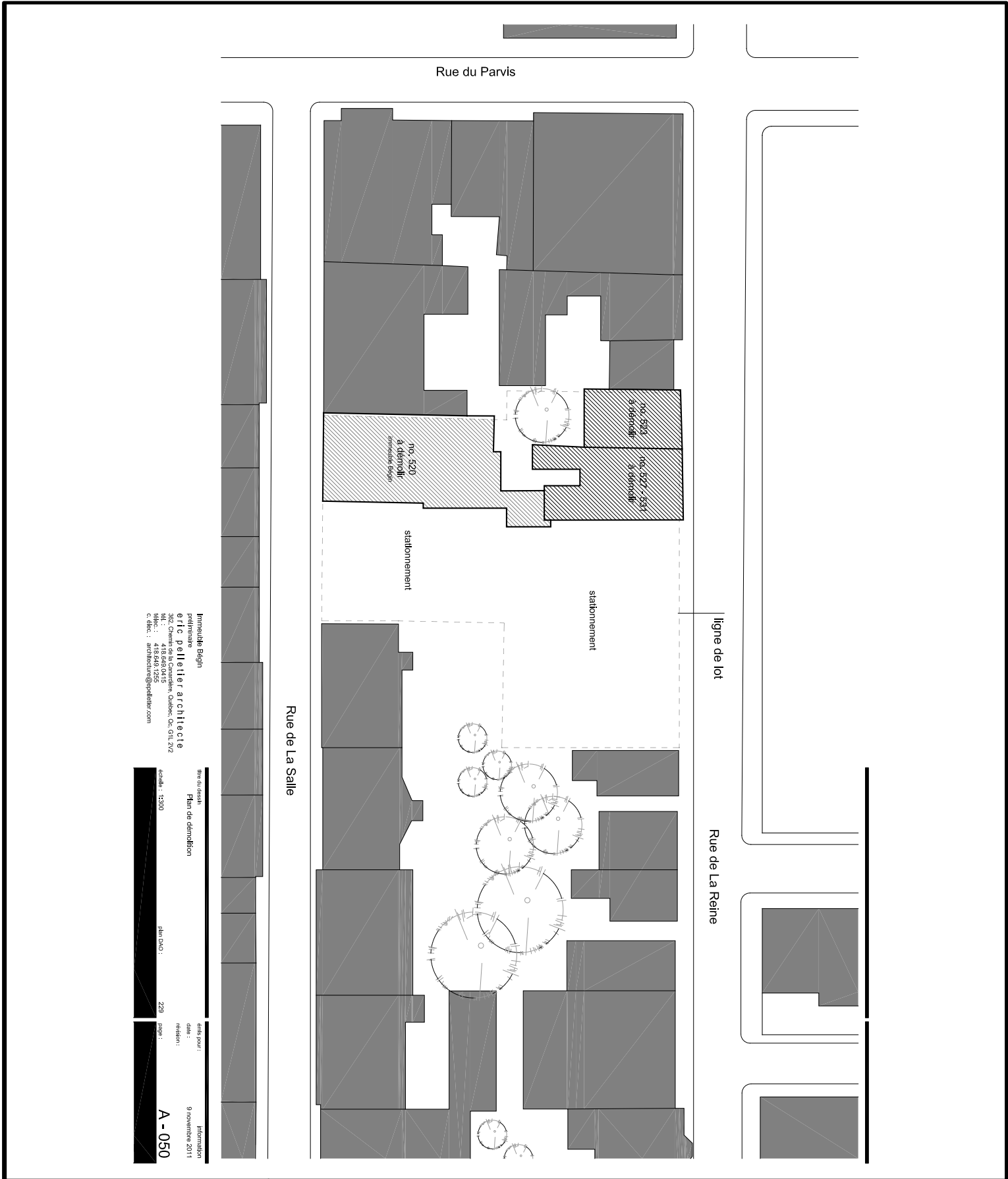
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bégin
 architecte
éric PELLÉTIER architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pellier.com

Info du client
 Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229

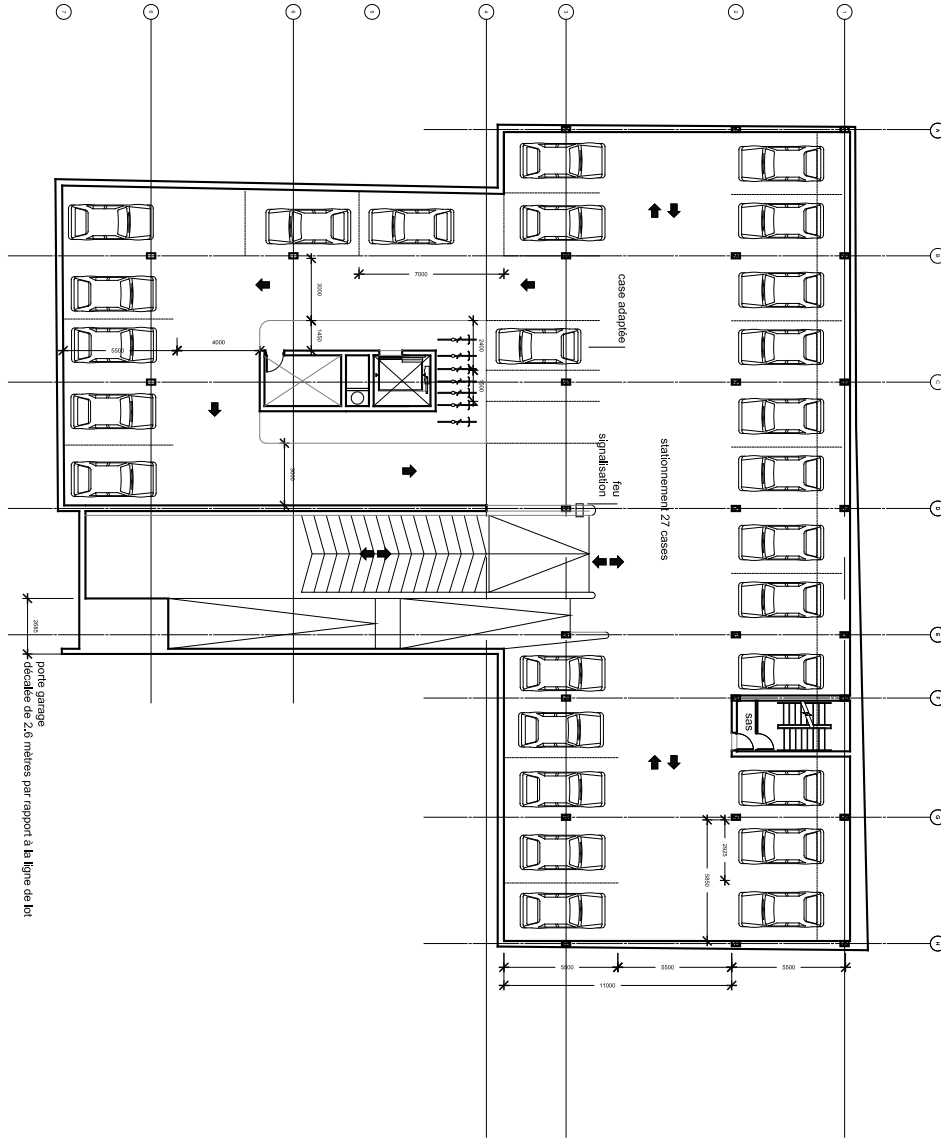
Info pour
 suite
 volume :
 page :
 A - 050

Information
 9 novembre 2011

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 302, Chemin de la
 décalée de 2,6 mètres par rapport à la ligne de loi

titre du dessin : **Plan niveau -1**
 Stationnements
 échelle : 1/200
 date : 9 novembre 2011
A - 101



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

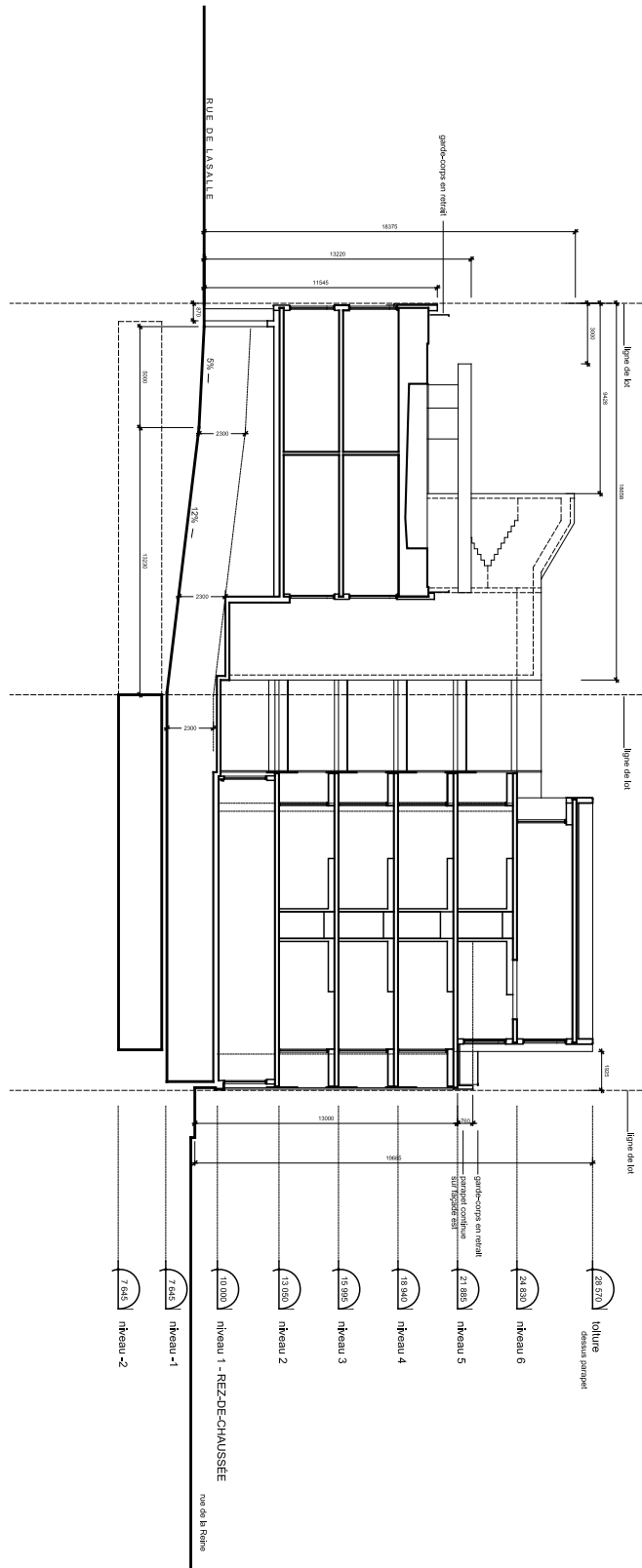
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17C

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin de la
 Vallée, Québec, Qc, G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : architecte@spiffelier.com

titre du dessin : coupe transversale
 échelle : 1/200
 date : 9 novembre 2011
 info : A - 200



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

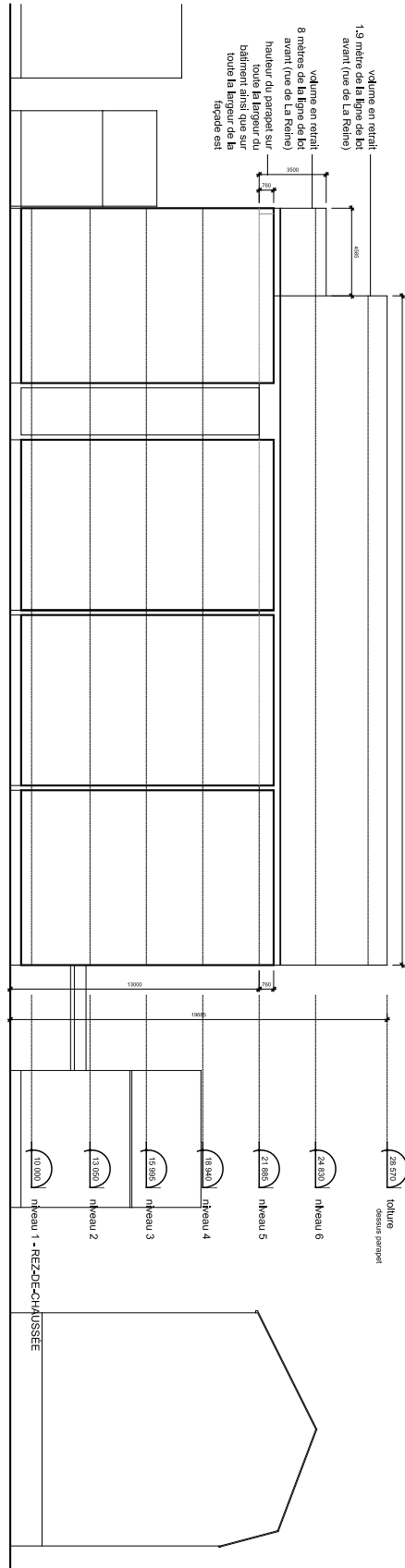
No du plan : RCA1VQ4PC17D

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ELEVATION RUE DE LA REINE



Immendité Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 Tél. : 418.646.0415
 Cell. : 418.646.7256
 e-mail : architecte@spiffelier.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 plan P.A.O. : 229
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

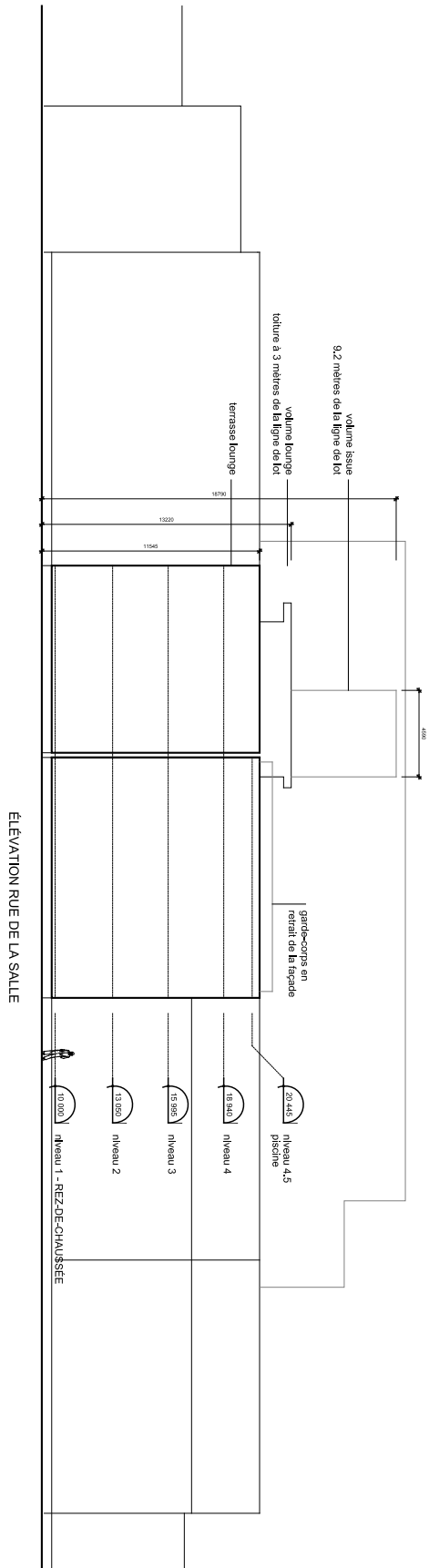
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 permis de construire
 et permis de louer architecte
 362, Chemin de la Rivière, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.643.0415
 téléc. : 418.643.7256
 e. info : architecte@spideller.com

titre du dessin	date pour :	information
Elevation rue de la Salle	date :	9 novembre 2011
échelle : 1/200	révision :	
plan DAO :	no. :	A - 211

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

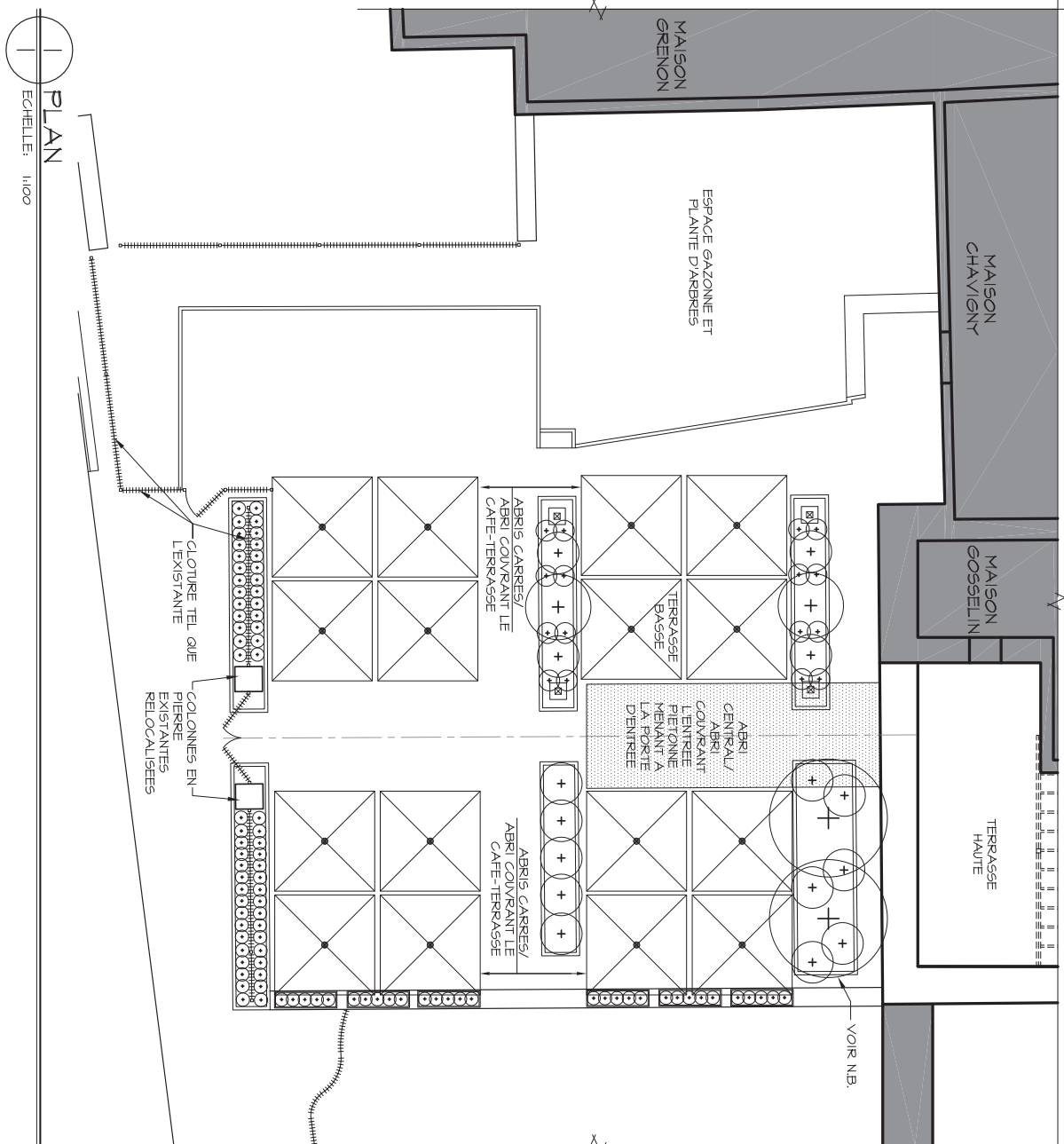
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1:100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC18
Échelle : _____

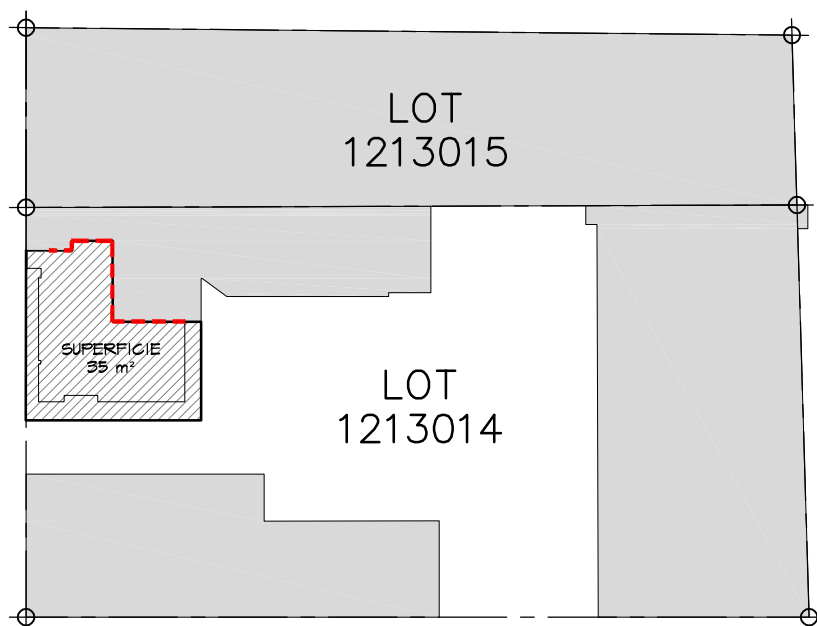
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

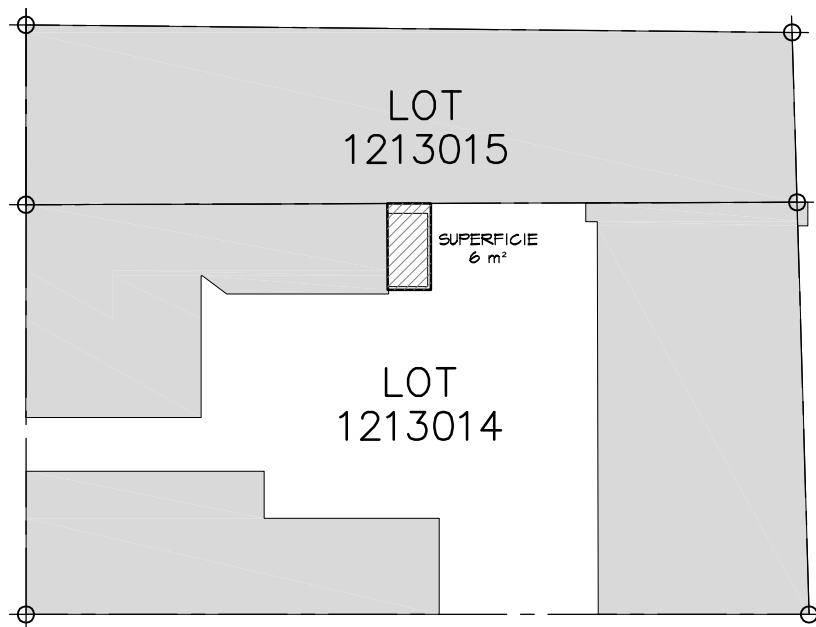
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350